



Programme des Nations Unies pour le Développement

Pays: République du Niger
DOCUMENT DE PROJET

Version française – 11 Septembre 2013

Titre du projet: Régionalisation de l'Adaptation à Base Communautaire (ABC) au Niger

Effet(s) UNDAF 2014-2018:

Effet n°1: «D'ici à 2018, les ménages vulnérables et les communautés ciblées augmentent leur résilience en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'environnement, de catastrophes et d'inclusion socio-économique »

Effet 2 : «D'ici à 2018, les institutions nationales, régionales et locales appuyées utilisent des systèmes et mécanismes adaptés pour la prévention/gestion des risques/catastrophes, la gestion durable de l'environnement et de la sécurité alimentaire »

Effets attendus du Programme Pays PNUD 2014-2018 :

Axe programmatique 1 : Résilience

Extrants attendus du Plan d'action du Programme Pays (CPAP) 2014-2018 :

Produit 1 : Des politiques, stratégies et plans d'action (sécurité alimentaire, gestion durable des terres, changement climatique, biodiversité, énergie) sont formulés et mis en œuvre avec l'appui d'expertises ciblées

Produit 5 : Les capacités des producteurs sont améliorées dans les techniques agricoles

Agence d'exécution: Secrétariat Exécutif du CNEDD

Agence de mise en œuvre : PNUD

Description sommaire

Pratiquement 84% de la population au Niger est dépendante de ressources naturelles jugées très vulnérables face aux facteurs climatiques. Le pays a vécu des crises alimentaires récurrentes, dues entre autre à la forte sensibilité des activités agro-pastorales face aux risques climatiques, écologiques et économiques. Les impacts des changements climatiques exacerberont ces risques. Cinq types de risques climatiques ont été identifiés au Niger: (i) augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses; (ii) pluies diluviennes/Inondations/Vents violents; (iii) tempêtes de sable et/ou de poussière; (iv) hautes températures, crises caniculaires; et (v) augmentation de l'invasion des acridiens.

La Région de Maradi est considérée comme la région la plus pauvre au Niger et l'une des plus vulnérables face aux changements climatiques projetés. Bien que 95% de la population de cette région pratique l'agriculture, l'insécurité alimentaire est un problème récurrent depuis de nombreuses années. Les secteurs socio-économiques de cette région qui sont les plus vulnérables face aux impacts des changements climatiques sont l'agriculture, l'élevage, la santé et les ressources en eau. Les activités socio-économiques communautaires basées principalement sur l'agriculture et l'élevage vont être de plus en plus affectées par la variabilité et les

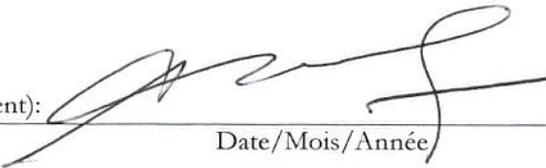
changements climatiques ; les changements climatiques projetés pour les décennies à venir auront des impacts négatifs sur les activités agro-pastorales.

Suite à l'élaboration du PANA, et à la mise en œuvre du projet PANA-Résilience sur la période 2008-2013, la situation recherchée est la mise à l'échelle et la diffusion aux niveaux sous-nationaux/régionaux des pratiques d'adaptation qui ont démontré de bons résultats, afin de catalyser un développement résilient face aux facteurs climatiques dans les secteurs les plus vulnérables. Les changements climatiques sont intégrés dans les plans communaux de développement et les budgets des communes ciblées, et l'information agro-météorologique est disponible pour les différents acteurs. Des communautés résilientes capables d'effectuer un changement social et un développement socio-économique durable dans 7 communes vulnérables et à l'échelle régionale seront créées dans l'une des régions les plus vulnérables, Maradi. Les barrières à surmonter pour atteindre cette situation recherchée comprennent : (i) des capacités insuffisantes pour mettre à l'échelle et diffuser les pratiques d'adaptation, pour mettre en œuvre de nouvelles mesures (y compris des activités et des pratiques résilientes face au climat) et pour utiliser de nouvelles technologies ; (ii) un manque d'information, notamment vis-à-vis du climat, de la météorologie et des changements climatiques ; (iii) un cadre politique local pas suffisamment fort pour prendre en compte les risques de changements climatiques ; et (iv) de faibles capacités financières et techniques chez la plupart des ménages.

Afin de surmonter ces barrières et réduire le niveau de vulnérabilité, les effets suivants seront recherchés: (a) l'information nécessaire et les outils de gestion des risques climatiques pertinents sont mis à disposition et adoptés par les autorités communales, les services techniques et les organisations communautaires (OCB et ONG) au sein des 7 communes prioritaires de la Région de Maradi ; et (b) des mesures communautaires et des sources de revenus résilientes sont mises à l'échelle, diffusées et mises en œuvre au sein des 7 communes ciblées.

Période du programme :	2014 - 2018
Atlas Award ID :	00076824
ID projet :	00088004
PIMS:	4790
Date de démarrage :	Juillet 2014
Date de fin :	Juin 2018
Arrangements institutionnels	NIM
PAC Meeting Date	TBF

Ressources totales requises:	USD 19,376,000
Ressources totales allouées:	
• GEF/LDCF	\$ 3,750,000
• Autres :	
Gouvernement (en nature)	\$ 200,000
Gouvernement	\$ 500,000
Programmation Conjointe Maradi	\$ 13,000,000
PNUD/Trac	\$ 526,000
UNDCF/PADEL	\$ 1,400,000

Accepté par (Gouvernement):  _____
Date/Mois/Année

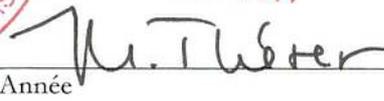


15 AOUT 2014

Accepté par (Agence d'Exécution):  _____
Date/Mois/Année



04 JUL 2014

Accepté par (PNUD):  _____
Date/Mois/Année

21 AOUT 2014

Table des matières

Abréviations	ii
I. Analyse de la Situation	1
I.1. Contexte.....	1
I.2. Menaces et causes du problème.....	12
I.3. Situation attendue et barrières à surmonter	19
I.4. Analyse des Parties Prenantes	23
I.5. Introduction aux Communes de mise en œuvre sélectionnées.....	28
II. Stratégie du Projet	31
II.1. Principe du surcoût associé à ce projet.....	31
II.2. Alignement du Projet	32
II.3. Appropriation Nationale et éligibilité	34
II.4. Avantages Comparatifs du PNUD	35
II.5. But, objectifs et extraits/activités du Projet.....	36
II.6. Indicateurs du projet, risques et hypothèses	58
II.7. Coût-efficacité.....	59
II.8. Durabilité et Réplicabilité.....	61
III. Cadre de Résultats du Projet	62
IV. Budget Total et Plan de Travail	65
V. Arrangements Institutionnels	70
VI. Suivi-évaluation	71
VII. Contexte Légal	73
Annexe 1: Risk Log	74
Annexe 2: TdR pour les mécanismes de coordination et le personnel clé du projet (anglais seulement)	78
Annexe 3: Résumé des études réalisées lors de la formulation du projet (anglais seulement)	82
Annexe 4: Lettres de cofinancement	83
Annexe 5: Page de signature	84

Abréviations

ABC	Adaptation à Base Communautaire
ABN	Autorité du Bassin du Niger
ACMAD	Centre Africain des Applications de la Météorologie pour le Développement
AGIR	Actions pour le Gestion Intégrée des Ressources
AGR	Activités génératrices de revenus
ALAD	Association pour l'Autosuffisance et le Développement
ALP	<i>Adaptation Learning Programme</i>
AMAT	<i>Adaptation Monitoring and Assessment Tool</i>
APR/PIR	<i>Annual Project Review/Project Implementation Reports</i>
AREN	Association pour la Redynamisation de l'Élevage
BAD	Banque Africaine de Développement
CAIMA	Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles
CDR	Convention pour le Développement Rural
CES/DRS	Conservation des eaux et des sols/Défense et restauration des sols
CITES	Convention sur le commerce des espèces en danger
CCNUCC	Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCEDD	Centres Communaux de l'Environnement pour un Développement Durable
CDEDD	Centres Départementaux de l'Environnement pour un Développement Durable
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CNP	Comité national de pilotage
CNTCVC	Technique Nationale sur les Changements et la Variabilité Climatiques
CNUCBD	Convention des Nations Unies pour la conservation de la diversité biologique
CNULCD	Convention des Nations Unies pour lutter contre la désertification
COFOB	Commissions foncières de base
COFOCOM	Commissions foncières communales
COFODEP	Commissions foncières départementales
CP	Coordonnateur national
CPAP	Plan d'action du Programme Pays
CREDD	Centres Régionaux de l'Environnement pour un Développement Durable
CRESA	Centre Régional d'Enseignement Spécialisé en Agriculture
DELSA	Développement économique local et sécurité alimentaire
DMN	Direction de la Météorologie Nationale
EAMAC	Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIP	Fiche d'Identification de Projet
FSP	<i>Full-Sized Project</i>
GAR	Gestion axée sur les résultats
GON	Gouvernement du Niger
I3N	Initiative « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »
IFC	International Finance Corporation
INRAN	Institut National de la Recherche Agronomique du Niger
MHE	Ministère en charge de l'Hydraulique et de l'Environnement
OCB	Organisations communautaires de base
ONG	Organisations non-gouvernementales
PAA	Programme Adaptation en Afrique
PAAPSSP	Projet d'appui à l'aménagement pastoral et à la sécurisation des systèmes pastoraux
PAC	<i>Project Appraisal Committee</i>
PAC 2	Programme d'action communautaire 2
PACRC	Projet d'Action Communautaire pour la Résilience Climatique
PADEL	Projet d'Appui au Développement Economique Local
PADMIF	Projet d'appui au développement de la micro-finance

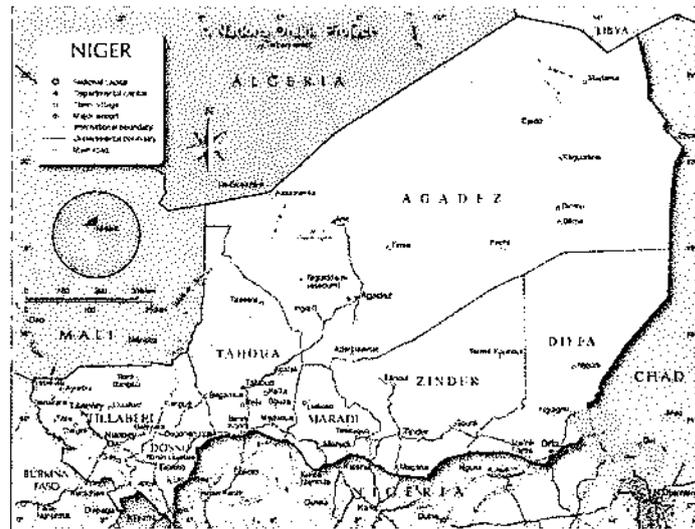
PAN/LCD-GRN	Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles
PANA	Programme d'Action National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques
PASADEM	Projet d'appui à la sécurité alimentaire et au développement dans la région de Maradi
PCM	Programme Conjoint de Maradi
PDC	Plan de développement communal
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PDR	Plan de Développement Régional
PIB	Produit intérieur brut
PNEDD	Plan National de l'Environnement pour un Développement durable
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPG	<i>Project Preparation Grant</i>
PPILDA	Projet de promotion des initiatives locales et du développement d'Aguié
PPRC	Programme Pilote de la Résilience Climatique
PSRC	Programme Stratégique pour la Résilience Climatique
PUSA/DR	Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire et au Développement Rural
RAF	Responsable administratif et financier
S&E	Suivi-évaluation
SAP	Système d'Alerte Précoce
SBAA	<i>Standard Basic Assistance Agreement</i>
SCN	Seconde communication nationale
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SDR	Stratégie de Développement Rural
SDRP	Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté
SE/CNEDD	Secrétariat Exécutif du CNEDD
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SNPA/CVC	Stratégie Nationale et un Plan d'Action pour les Changements et la Variabilité Climatiques
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
UME	Unité de mise en œuvre
UNCDF	<i>United Nations Capital Development Fund</i>
UTS	Unité Technique de Suivi
VNU	Volontaire des Nations Unies

I. Analyse de la Situation

I.1.Contexte

Géographie

1. Le Niger est un pays sahélien d'une superficie de 1 267 000 km² et qui compte une population estimée en 2012 à 17,3 millions d'habitants selon l'Institut National de la Statistique. Le pays est situé entre la longitude 0° 16' and 16° Est, et partage ses frontières avec la Lybie et l'Algérie au Nord, le Bénin et le Nigeria au Sud, le Tchad à l'Est et le Burkina Faso et le Mali à l'Ouest. Le pays est divisé en 8 régions administratives (voir carte 1 ci-dessous)

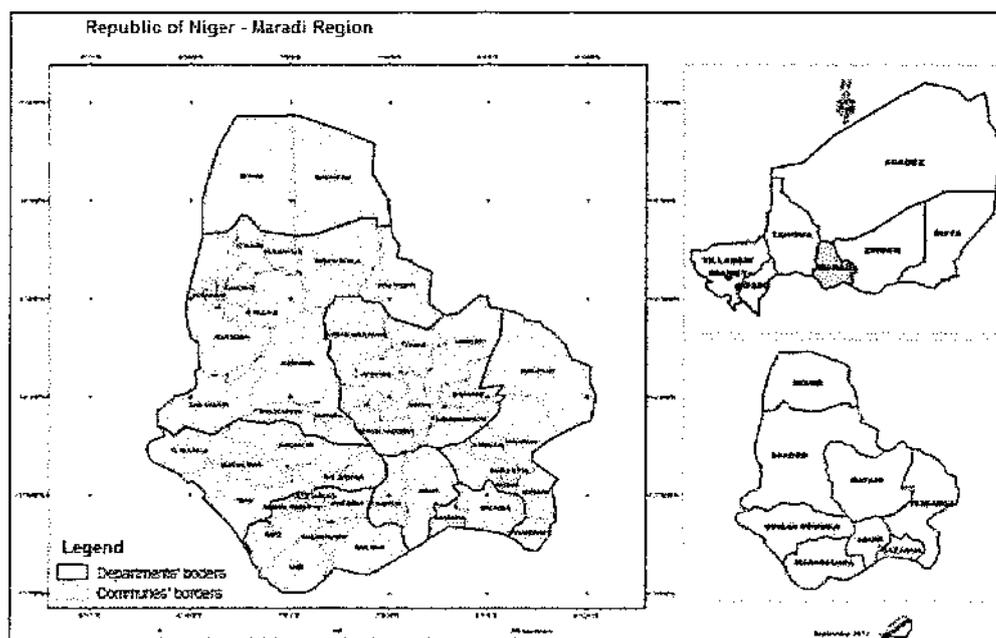


Carte 1 – Carte administrative du Niger

2. Le climat du Niger est de type semi-aride tropical, avec deux saisons distinctes: la saison sèche d'octobre à mai, et la saison des pluies de juin à septembre. Le climat est caractérisé par une haute variabilité interannuelle, plus particulièrement en termes de pluviométrie. Le pays peut être subdivisé selon 4 gradients agro-climatiques avec des spécificités en termes climatiques et de régimes pluviométriques (voir carte 2) : (i) la zone soudano-sahélienne à l'extrême sud avec une moyenne pluviométrique annuelle comprise entre 600 et 800 mm ; (ii) la zone sahélienne au sud avec une moyenne pluviométrique annuelle comprise entre 300 et 600 mm ; (iii) la zone sahélo-saharienne au centre du pays avec une moyenne pluviométrique annuelle comprise entre 150 et 300 mm ; et (iv) la zone saharienne avec une moyenne pluviométrique annuelle inférieure à 150 mm.
3. La région de Maradi sur laquelle ce projet va se concentrer, se situe dans la partie Centre Sud du Niger, à cheval sur la zone sahélienne et la zone sahélo-saharienne. Limitée à l'Est par la région de Zinder, à l'Ouest par la région de Tahoua, au Nord par la région d'Agadez et au Sud par la République Fédérale du Nigeria, sur environ 150 Km de frontière poreuse, elle couvre une superficie de 41.796 Km². Elle est divisée en 8 départements (Aguicé, Dakoro, Guidan Roumdji, Madarounfa, Mayahi, Tessaoua, Bermo et Gazaoua) et 44 communes y compris 7 communes urbaines et 37 communes rurales (voir carte 2 ci-dessous). Le climat dans cette région est de type semi-aride sahélien et est caractérisé par une haute variabilité des pluies, irrégulièrement réparties dans le temps et l'espace, provoquant ainsi des sécheresses à répétition. Les précipitations ne durent guère plus de 4 mois. Elles sont très irrégulières, mal réparties dans le temps et dans l'espace et s'étalent entre 20 et 35 jours de pluies par an.¹

¹ Gouvernorat de la Région de Maradi. *Rapport Diagnostique et d'Orientation sur les axes de développement dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) de Maradi 2008-2023*. Mars 2009

4. Les ressources en eau de la région sont constituées des eaux de surface et des eaux souterraines. Les eaux de surface de la Région de Maradi sont constituées principalement des Goulbis, de la Tarka, cours d'eau aux régimes saisonniers et d'un ensemble de mares permanentes (Lac de Madarounfa, des mares de Kourfin Koura, Akadané, Birni Lallé et Rafin Wada), semi-permanentes, des vallées fossiles et de mini-barrages.
5. La région de Maradi est la région la plus peuplée du Niger avec une population estimée en 2011 à 3.117.810 habitants, soit 20,20% de la population du Niger. Sa densité est évaluée à 74,59 hts/Km² contre 12,42 hts/ Km² pour le pays. Cette population est à majorité rurale avec 86,3% d'habitants qui vivent en milieu rural contre 13,7% en milieu urbain. Les femmes représentent 50,6 % de la population avec un effectif estimé à 1.577.750 femmes. Cette population est également particulièrement jeune (53,9% moins de 15 ans contre 52,1% pour la moyenne nationale) et connaît un rythme de croissance plus élevée que la moyenne nationale (3,77% pour la région contre 3,3% pour la moyenne nationale).²



Carte 2 – Carte administrative de la région de Maradi

Economie

6. Le Niger est l'un des pays les plus pauvres dans le Monde. En 2012, il était classé dernier ex-aequo au niveau de l'index de développement humain du PNUD. Son Produit intérieur brut (PIB) par habitant était estimé à 319 USD en 2012 et le revenu moyen annuel par habitant à 894 USD en Parité du pouvoir d'achat (PPA) en 2007-2008. L'espérance de vie quant à elle est de 55 ans³. La proportion de la population vivant sous le seuil national de la pauvreté est estimée à 59,5%. Des sécheresses à répétition, un fort taux de désertification, un important taux de croissance démographique (estimé à 3,3%) et un indice de fécondité élevé (en moyenne 7,1 enfants par femme) ont limité le développement économique du Niger au cours des dernières décennies.
7. Selon les données statistiques nationales, la Région de Maradi est considérée comme étant la plus pauvre du Niger. En termes de revenu moyen, la région de Maradi enregistre le plus faible niveau avec seulement 668 USD PPA par tête et par an, en 2007/2008, nettement en dessous de la moyenne nationale, et très loin derrière des régions comme Niamey (2208 USD PPA), Agadez (1715 USD PPA) et Diffa (1232 USD

² Région de Maradi. *Plan de Développement Régional 2012-2015*. Mars 2012

³ Données Banque mondiale disponible à : <http://data.worldbank.org/country/niger>

PPA)⁴. La proportion des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté est restée, dans l'ensemble, très élevée dans la région de Maradi, avec en 2008 plus de 7 personnes sur 10⁵. Par ailleurs, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont des problèmes récurrents dans cette région depuis plusieurs années.

8. En ce qui concerne le statut de la femme dans la région de Maradi, la situation se caractérise par un faible accès à l'éducation notamment la faible scolarisation de la jeune fille. De même, le statut de la femme ne favorise pas son accès aux ressources productives. Plusieurs contraintes et facteurs entravent l'autonomisation de la femme: (i) le faible rôle décisionnel des femmes au sein des ménages et au niveau de la communauté, surtout en milieu rural; (ii) la persistance de certaines coutumes et comportements traditionnels qui limitent l'émancipation des femmes; (iii) les difficultés d'accès des femmes à l'instruction et l'alphabétisation, à l'information, au conseil et à la technologie ; (iv) la surcharge du temps de travail des femmes rurales par des tâches domestiques, l'éducation des enfants, les travaux champêtres, etc. ; (v) les mariages précoces des jeunes filles. Cependant, des améliorations significatives ont été constatées ces dernières années pouvant réduire les inégalités du genre et notamment un mouvement associatif féminin en plein essor (2.897 groupements féminins agréés comptant 94.037 adhérentes) et un renforcement de la présence féminine sur l'échiquier politique régional (on comptait 127 femmes conseillères élues sur les 713 que comptait la région en 2009).
9. Le taux de couverture des besoins en eau potable de la région était de 63,91% en 2011, contre une moyenne nationale de 64,25%. Ce taux varie en fonction des départements tels que présentés dans le tableau 1 ci-dessous.

Département	Taux de couverture en eau potable
Aguié	55,4
Dakoro & Bermo	63,88
Guidan Roumdji	76,11
Madarounfa	73,27
Mayahi	54,73
Tessaoua	61,83

Tableau 1 – Taux de couverture en eau potable par Département de la Région de Maradi
Source : DS/ ME/H 2011

10. L'agriculture, l'élevage, le commerce et l'artisanat constituent les principales activités économiques de la région, dont la majeure partie évolue dans le secteur informel.
11. Plus de 95% de la population de cette région pratique l'agriculture. Elle dispose d'un fort potentiel pour les activités agro-pastorales à travers une grande superficie de zones de pâturage estimée à 2 455 693 ha, l'existence de couloirs de passage, et une assez bonne cohabitation des pratiques agricoles et pastorales, bien que les conflits entre agriculteurs et éleveurs soient de plus en plus fréquents. Le potentiel d'irrigation est estimé à 10.500 ha, pouvant être porté à 30.000 ha si des moyens conséquents sont mis en œuvre pour la mobilisation de l'eau (Goulbin Maradi, Goulbin Kaba, Vallée de la Tarka).⁶
12. La région présente 3 principaux gradients agro-climatiques qui influencent la distribution des activités agro-pastorales (cf. carte 3) :
 - La zone agricole au sud où les systèmes agricoles sont de plus en plus intensifs en raison de la pression sur la terre et de la disponibilité en eau. Les productions agricoles principales incluent

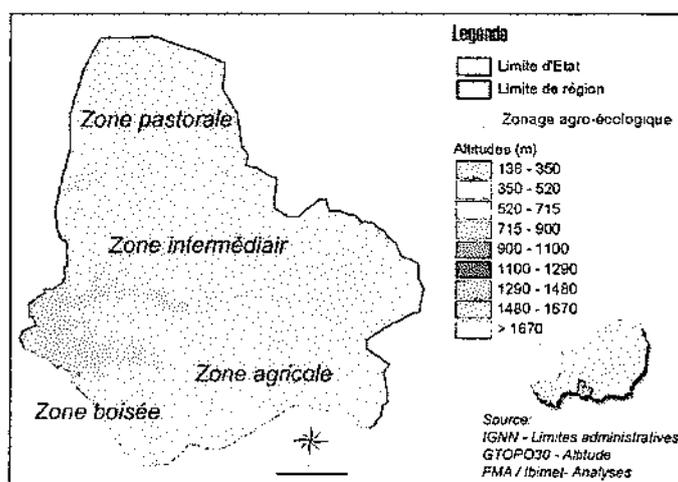
⁴ Région de Maradi. *Plan de Développement Régional 2012-2015*. Mars 2012

⁵ Le dernier profil élaboré sur la base de l'enquête l'ENBC 2007/2008 a retenu comme seuils de pauvreté 150.933 FCFA et 110.348 FCFA, respectivement en milieu urbain et rural.

⁶ Région de Maradi. *Plan de Développement Régional 2012-2015*. Mars 2012

des céréales (25% de la production nationale) et le souchet (60% de la production nationale). Les autres cultures incluent l'arachide, le coton, le sésame, le tabac et les plantations de gomme arabique et de palmiers. L'agriculture dans cette région est caractérisée par une faible productivité. Cette zone était l'épicentre des crises alimentaires qui ont suivies les sécheresses en 2005 et 2010. Le système de production agricole est fortement dépendant des aléas climatiques car situés entre les isohyètes 200 et 600 mm et ne recevant en moyenne que 400 à 600 mm d'eau par an.

- La zone intermédiaire ou zone du front des cultures correspondant à la partie sud de la zone pastorale et qui fait la jonction entre la zone pastorale et la zone agricole. Son expansion entraîne une régression des espaces de pâturages, une dégradation rapide des nouvelles terres agricoles, accroissant ainsi la désertification.
- La zone pastorale au nord où les activités d'élevage y sont dominantes mais fragiles. En 2011, le cheptel régional était estimé à 2 065 460 Unités de bétail tropical (UBT), soit 17,5% du cheptel national où il occupe la 4^{ème} place. Dans cette zone d'élevage essentiellement extensif, la production fourragère globale laisse encore une certaine marge de manœuvre en termes d'accroissement de la charge pastorale, qui nécessite cependant, une gestion rigoureuse des pâturages, et un maillage judicieux de points d'eau. Dans cette zone, les infrastructures pastorales incluent 8 couloirs de passage/transhumance, 64 aires de pâturage, 12 parcs de vaccination (mais seulement 8 fonctionnels), des abattoirs ou aires d'abattage, et 34 banques d'aliment du bétail et boutiques d'intrants zootechniques. Les aires de pâturage ont fait l'objet d'un bornage et/ou d'une matérialisation des périmètres par certains projets d'Appui à l'élevage au Niger. C'est le cas du projet PASEL par exemple qui couvre trois départements (Madarounfa, Guidan-Roundji et Dakoro).⁷



Carte 3 – Zones agro-climatiques de la région de Maradi

13. Selon l'analyse réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement régional 2012-2015, les principales contraintes du secteur de l'agriculture et de l'élevage sont les suivantes :

- La dégradation continue des sols (baisse de fertilité, érosion hydrique et éolienne, absence de jachère due à la surexploitation) conjuguée à une insuffisance d'apport en engrais chimique ou fumure organique ;
- L'insuffisance des terres dunaires due au morcellement occasionné par la forte pression démographique qui entraîne souvent des conflits sociaux ;
- L'insuffisance et la mauvaise répartition spatiale et temporelle des pluies ;

⁷ Gouvernorat de la Région de Maradi. *Rapport Diagnostique et d'Orientation sur les axes de développement dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) de Maradi 2008-2023*. Mars 2009

- Les attaques parasitaires récurrentes et les faibles capacités préventives et curatives ;
 - Le faible niveau de mise en valeur des potentialités (terres irrigables, mares, ...) ;
 - Le surpâturage du fait de l'inadéquation entre superficie disponible et taille de cheptel ;
 - La colonisation des espaces par des espèces herbacées non appréciées ;
 - L'insuffisance des points d'eau pastoraux ;
 - Le faible niveau d'équipements et d'encadrement technique des producteurs et des éleveurs (insuffisance de formation, d'information et de sensibilisation) ;
 - La faiblesse de prix pour certains produits pour les années excédentaires ;
 - La faible valorisation de la production ;
 - L'insuffisance de transformation des productions par insuffisance et/ou non fonctionnement des unités agroalimentaires ;
 - Le faible niveau d'organisations paysannes et le manque d'organisation des professionnels dans la commercialisation du bétail et des sous-produits de l'élevage ;
 - Le développement de l'insécurité (vols) aussi bien en zone sédentaire qu'en zone pastorale, qui constitue un véritable frein à l'épanouissement de l'élevage ; et
 - Le faible niveau de diffusion de résultats des recherches.⁸
14. La région de Maradi regorge d'importantes formations Naturelles classées. Elle compte 16 formations Naturelles classées, communément appelées Forêts classées pour une superficie de 103.151 ha. Elles ont fait l'objet d'un classement National avec des textes réglementaires au droit Forestier. Elles sont également soustraites de toutes activités de l'homme, sauf le ramassage du bois mort sous forme de droit d'usage coutumier autorisé pour les communautés locales riveraines de ces Forêts. La région de Maradi compte 48 formations naturelles protégées pour une superficie de 105.169 ha. Il s'agit des formations Forestières qui n'ont pas fait l'objet de classement, mais le plus souvent qui bénéficient d'une protection des espèces de valeur et/ou aussi du périmètre de restauration (écosystème fragile). Notons que ces formations forestières sont dans un état médiocre : 35 % sont occupées par les champs de cultures, 40 % occupées par les aires de pâturages (FAO, 2004). Seuls 25 % font l'objet d'un Aménagement pour la production du bois de chauffe aux communautés locales (cas de Baban Rafi) pour le département de Madarounfa et Guidam Roundji.⁹

Stratégies et Politiques

15. Le Niger a récemment relancé le processus de planification nationale fondé sur deux documents stratégiques principaux : (i) le Document de vision stratégique portant sur une Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035) actuellement en cours d'élaboration et à partir duquel des scénarii de développement à l'horizon 2035 seront définis ; et (ii) le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015, déclinaison à moyen terme des objectifs de la SDDCI. Le PDES constitue le cadre stratégique de référence pour les années à venir pour toutes les politiques nationales et l'appui des partenaires internationaux. Il intègre et unifie toutes les stratégies et programmes nationaux dans les différents secteurs de développement et est structuré autour de 5 axes. Ce Plan doit être décliné au niveau régional à Maradi (PDES/R de Maradi 2012-2015), notamment avec l'appui du Programme conjoint de Maradi, voir ci-dessous.
16. Le Gouvernement a également adopté l'initiative 3N (« les Nigériens Nourrissent les Nigériens ») en avril 2012. L'objectif global recherché de l'initiative 3N est de : « contribuer à mettre les populations Nigériennes à l'abri de la faim et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus » et l'objectif spécifique : « Renforcer les capacités nationales

⁸ Idem

⁹ Gouvernorat de la Région de Maradi. *Rapport Diagnostique et d'Orientation sur les axes de développement dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) de Maradi 2008-2023*. Mars 2009

de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes ». Elle définit les nouvelles stratégies et politiques nationales en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, par l'accroissement et la diversification des productions agricoles et pastorales et leur commercialisation (axes stratégiques 1 et 2), l'amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, crises et catastrophes (axe 3), et l'amélioration de l'état nutritionnel des nigériens (axe 4). Cette Initiative 3N a tout juste été approuvée et son financement doit maintenant être mobilisé.

17. En janvier 1996, le Niger a créé le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD). Ce conseil, placé sous la tutelle du Cabinet du Premier Ministre, donne les impulsions nécessaires à l'adoption en 2000 du Plan National de l'Environnement pour un Développement durable (PNEDD) et à sa mise en œuvre. Le PNEDD constitue le cadre de référence pour toutes les politiques relatives à l'environnement et au développement durable, y compris les Changements et la Variabilité Climatiques.
18. Les différentes crises alimentaires vécues par le Niger ont mené les autorités nigériennes à l'institution de comités ad hoc, incluant le Système d'Alerte Précoce (SAP), directement placés sous la tutelle du Cabinet du Premier Ministre. Il s'agit d'un support à la décision pour l'action gouvernementale en matière de sécurité alimentaire, ou en cas de catastrophes naturelles, incluant des phénomènes climatiques extrêmes, tels que les inondations, incendies, feux de brousse ou tempêtes de sable et de poussières. Le SAP est une institution transversale appropriée pour la gestion des questions générales telles que l'intégration des changements climatiques. Le SAP a des correspondants aux niveaux décentralisés qui lui fournissent régulièrement des informations et des données chiffrées sur les crises qui surviennent. A l'échelle régionale comme départementale, tous les services déconcentrés de l'Etat siègent dans les comités sous-régionaux liés au SAP. Les services des statistiques agricoles constituent les points focaux. Les activités du SAP se résument à la supervision des actions mises en place par la cellule de crise alimentaire et le point des zones vulnérables (suivi de la campagne agricole) à travers deux rencontres annuelles en octobre-novembre et juin-juillet. La cartographie d'aide à la décision des zones vulnérables est faite à l'attention des partenaires au développement et du gouvernement.
19. Dans les années 1990, le Niger a par ailleurs adopté différentes lois et codes qui contribuent à la protection des ressources naturelles : (i) la Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement en 1998 ; (ii) la Loi fixant le régime de la chasse et de la protection de la faune promulguée en 1998 ; (iii) la loi du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger ; (iv) la loi du 30 juin 2004 portant loi-cadre relative à l'élevage, et son ordonnance du 20 mai 2010 relative au pastoralisme.
20. La Région de Maradi a élaboré en mars 2012 un Plan de Développement Régional 2012-2015 (PDR). Ce plan fournit des informations sur la situation économique, sociale et culturelle de la région et propose des orientations stratégiques et une vision du développement sur la période 2012-2015. Il définit également un cadre d'interventions pluriannuelles de tous les acteurs du développement de la région de Maradi. Il comporte un plan d'actions opérationnel et une stratégie de mobilisation des ressources et de mise en œuvre. Enfin, il définit le dispositif de coordination et de suivi-évaluation. Selon ce PDR, il est attendu de relever les différents défis de développement humain, ce qui se traduira en termes d'effets attendus par : (i) une bonne gouvernance assurée ; (ii) une sécurité alimentaire garantie ; (iii) un accès équitable à des services sociaux de qualité ; (iv) un patrimoine culturel valorisé ; (v) des revenus augmentés, (vi) un environnement restauré et préservé ; (vii) un habitat décent assuré ; et (viii) une sécurisation foncière restaurée.¹⁰
21. Pour répondre à ces défis et effets attendus, le Plan a identifié les 9 domaines prioritaires d'intervention suivants pour la période 2012-2015 :
 - Bonne gouvernance assurée : (i) amélioration de la gouvernance locale notamment la gestion des collectivités territoriales dans le strict respect du code sur les collectivités territoriales ; (ii)

¹⁰ Région de Maradi. *Plan de Développement Régional 2012-2015*. Mars 2012

accroissement des ressources mobilisées et l'utilisation rationnelle des ressources ; (iii) amélioration de la performance des projets et programmes ; et (iv) renforcement de la fonction de planification.

- Sécurité alimentaire garantie et situation nutritionnelle améliorée : (i) programme intense de sensibilisation et d'information des populations ; (ii) augmentation de la production agricole (intensification des cultures pluviales, promotion des cultures de contre saison, mise en valeur des vallées de la région, restauration du capital productif à travers des actions de Conservation des Eaux du Sol et de Défense et Restauration des Sols (CES/DRS), renforcement et mise en place de banques d'intrants zootechniques) ; (iii) renforcement du dispositif de prévention et de gestion des crises (système local d'alerte précoce et mécanismes de prévention des crises alimentaires, banques de céréales, désenclavement des zones vulnérables, renforcement des capacités des centres de récupération nutritionnelle) ; (iv) valorisation de la production agricole ; (v) autonomisation économique des femmes par le renforcement de la pratique des activités génératrices de revenus.
 - Accès équitable aux services sociaux de qualité : (i) Développement de l'éducation ; (ii) Développement de la santé ; (iii) Amélioration de l'accès à l'eau potable ; (iv) Amélioration de l'accès à l'habitat et à l'assainissement
 - Revenus augmentés et emplois décents promus : (i) accroissement et diversification du secteur agro-sylvo-pastoral ; (ii) restauration et préservation de l'environnement et sécurisation foncière ; (iii) adaptation aux changements climatiques ; (iv) relance du secteur industriel ; (v) modernisation du système d'échanges et mise en œuvre d'une stratégie d'exportation cohérente ; (vi) promotion de l'artisanat et du tourisme ; et (vii) développement des autres AGR et création d'emplois.
 - Développement des infrastructures : (i) infrastructures routières ; (ii) transport terrestre ; (iii) transport aérien ; (iv) Communication et Ntic ; (v) Mines et Energie.
 - Régies financières : (i) Douanes ; (ii) Impôts
 - Justice
 - Archives
 - Maitrise de la croissance démographique, promotion des droits des femmes et protection des enfants : (i) Maitrise de la croissance démographique et promotion des droits des femmes ; (ii) Protection des enfants.
22. Ce Plan servira de cadre de référence pour les interventions de ce projet. Les interventions appuyées contribueront notamment à l'atteinte des résultats attendus pour plusieurs de ces domaines prioritaires tels que l'amélioration de la gouvernance locale, l'augmentation et la valorisation de la production agricole, l'autonomisation des femmes, l'accroissement du secteur agro-sylvo-pastoral, la restauration et la préservation de l'environnement et sécurisation foncière et l'adaptation aux changements climatiques.
23. La Région a également adopté un Schéma Régional d'Aménagement du Territoire 2008 – 2023 (SRAT). L'élaboration de ce SRAT s'inscrit dans la loi portant orientation de la politique d'aménagement du territoire dont les instruments de mise en œuvre sont de 4 types : (i) Le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) qui détermine la destination générale des terres situées dans les limites du territoire national, la nature et la localisation des grands équipements d'infrastructures sur l'ensemble du territoire national ; (ii) Le schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT) qui traduit les orientations du schéma national à l'échelle de la région. Il doit être conforme au schéma national ; (iii) Le schéma de zone qui consigne les orientations du schéma régional à l'échelle du département ou à l'échelle intercommunale ; et (iv) Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) qui détermine les orientations fondamentales d'occupation et d'utilisation des terres et les objectifs d'aménagement à l'échelle communale ou de tout autre espace donné. Il doit être conforme au schéma départemental, régional et national d'aménagement du territoire.

24. Dans le cadre de l'élaboration du SRAT, un diagnostic thématique, sectorielle et spatiale détaillé a été réalisé. Il a porté sur le milieu physique, le milieu humain, les activités économiques, les infrastructures et équipements et l'organisation de l'espace.

Programmes et projets de référence

Situation de référence pour la composante 1

Projets co-financiers

25. Le projet GEF s'appuie sur l'Initiative nationale sur le Système d'Alerte Précoce (SAP) du Gouvernement du Niger. Les crises alimentaires récurrentes ont conduit les autorités à l'établissement de comités de gestion ad hoc, y compris le SAP, hébergé au sein du cabinet du Premier Ministre. Dans la Région de Maradi, le SAP réalise plusieurs missions chaque année, qui comprennent ce qui suit : (i) une analyse de la vulnérabilité structurelle ou actuelle ; un suivi de la vulnérabilité conjoncturelle afin de pouvoir mesurer les chocs auxquels les populations sont sujettes directement ; (ii) une synthèse de toute l'information produite par les différents comités d'informations afin d'établir une image complète de la situation alimentaire ; et (iii) la définition des besoins d'appuis d'urgence et parfois la mise en œuvre de mesures d'aide d'urgence telles que de l'aide alimentaire. Depuis la mise en place de la task force sur les crises alimentaires pour gérer les crises, le SAP est plus centré sur la collecte d'information. Par ailleurs, un Comité sous-régional relié au SAP a également été mis en place au niveau de Maradi, ainsi que des Systèmes Communautaires d'Alerte Précoce et de Réponses aux Urgences dans plusieurs communautés. Le cofinancement attendu du SAP est estimé à 500 000 USD (voir la lettre de cofinancement du Cabinet du Premier Ministre). Le SAP possède une bonne expérience en ce qui a trait à l'évaluation, la détection et le suivi des risques de crises alimentaires. Les cadres institutionnels des SCAPRU et du SAP serviront de bases, et pourront même être étendus pour embrasser les problèmes liés aux changements climatiques.
26. Cependant, pour arriver à cela, un certain nombre de tâches doivent être réalisées pour permettre de mettre en place un système effectif de gestion des risques climatiques, à savoir notamment la production et la dissémination d'information climatique. L'information climatique nécessaire pour une planification et une gestion adéquate des risques et des catastrophes naturelles n'est pas disponible pour les décideurs locaux, les communautés de base et les services techniques. Peu d'informations sont disponibles concernant les conditions selon lesquelles les approches communautaires et décentralisées peuvent contribuer à réduire la vulnérabilité face aux changements climatiques, à améliorer les capacités adaptatives et à promouvoir des sources de revenus durables. L'information sur les risques climatiques, les différentes options disponibles et les connaissances sur l'adaptation est insuffisamment diffusée et partagée pour permettre un apprentissage intercommunal global. Le système de collecte et de diffusion des données météorologiques n'est pas adapté (la collecte des données est incomplète, l'analyse et la diffusion sont faibles). Les données climatologiques ne sont pas systématiquement collectées au niveau local et lorsque ces données sont collectées, il y a un important délai de transmission au niveau national. Par conséquent les conseils météorologiques aux communautés locales sont inexistantes.
27. De plus, le système de collecte et de diffusion des données météorologiques est actuellement peu approprié (collecte des données incomplète, faible analyse et diffusion limitée) et doit être renforcé à travers le développement de capacités techniques et matérielles appropriées des collecteurs et analystes des données météorologiques. Il existe 4 types de stations météo au Niger : (i) les stations synoptiques qui permettent l'observation de tous les paramètres à chaque heure. Une de ces stations est implantée à Maradi ; (ii) les postes climatologiques qui mesurent la pluviométrie, la température et l'humidité 3 fois par jour. Il y avait 15 stations au début mais seules 13 sont opérationnelles aujourd'hui par manque de personnel. Dans la Région de Maradi, il y a un poste à Tessaoua ; (iii) les postes pluviométriques qui étaient au nombre de 200 auparavant, mais ne fonctionnent pas tous très bien actuellement pour des raisons financières. Un poste pluviométrique existe à Dakoro ; et (iv) les données décennales collectées pendant la saison agricole. Ce réseau d'observation météorologique doit être renforcé au niveau local, en installant des stations pluviométriques automatiques qui fourniront systématiquement les données sur la pluviométrie au niveau de la DMN

Projets de référence additionnels

28. Le GEF s'appuie également sur des initiatives existantes qui promeuvent des bonnes pratiques d'adaptation pour appuyer les décideurs locaux dans l'intégration des impacts des changements climatiques dans les plans locaux de développement.

- Dans la commune de Roumbou, l'appui du projet PANA-Résilience a permis de renforcer les capacités des autorités communales et des services techniques de comprendre les risques liés aux changements climatiques et de planifier en réponse à ces risques. Les aspects liés aux changements climatiques ont été pris en compte et intégrés dans le PDC de Roumbou. Ce travail n'a cependant pas été dupliqué aux PDC des communes limitrophes ciblées par le projet ABC-Maradi. Par ailleurs, la mise en œuvre du PDC de la Commune de Roumbou doit maintenant être appuyée pour rendre effective les actions d'adaptation qui y ont été identifiées. Les PDC existent dans toutes les communes, mais la majorité d'entre eux ne prend pas en compte les aspects liés au climat et à ses changements. Les conseils municipaux ne disposent pas des informations et des outils nécessaires pour intégrer ces aspects dans les PDC. Le SE/CNEDD a développé en 2012 un guide méthodologique d'intégration de la dimension changements climatiques (IDCC) dans la planification communale. Ce guide vient compléter et indiquer les points d'entrées de la dimension changements climatiques dans le guide national d'élaboration des PDC et pourra être utilisé dans le cadre de ce projet ABC-Maradi pour renforcer la prise en compte des changements climatiques et de l'adaptation dans les PDC des communes ciblées. Des efforts de sensibilisation sur les aspects de changements climatiques et d'adaptation ont également été réalisés à travers le projet PANA-Résilience auprès de quelques communautés rurales de cette Commune. Ces actions de sensibilisation doivent maintenant toucher une masse critique plus large pour promouvoir un changement de comportement effectif. Le projet PANA-Résilience sera officiellement clôturé en mars 2014 et ne peut par conséquent pas être considéré comme potentiel co-financier.
- A Bader Goula, Azagor, Soly-Tagriss et Roumbou dans le Département de Dakoro, le programme ALP de Care a facilité un processus participatif de planification de l'adaptation communautaire. Des Plans d'action pour adaptation communautaire (PAAC) ont été élaborés pour une communauté dans chacune de ces 4 communes, intégrant 7 stratégies d'adaptation bien définies. Une analyse de faisabilité et une analyse genre de ces stratégies ont été effectuées en préalable à cette validation. Cet appui a permis de créer un espace pour renforcer les capacités des communautés rurales ciblées et les OCB pour comprendre les dangers et les risques climatiques locaux et pour identifier des stratégies locales d'adaptation. Cependant, les PDC des 4 communes ciblées n'ont pas encore pris en compte les PACA dans leur révision. Selon l'évaluation à mi-parcours de ALP réalisée au cours de l'année 2012, les communes ont également émis le besoin de disposer de plus de PAAC (avoir une masse critique de PACA au sein de la commune). Cependant, le programme ALP sera officiellement clôturé en décembre 2014 et a des moyens financiers limités et ne peut donc pas seul appuyer l'élaboration de plus de plan d'actions communautaires d'adaptation. Le projet ABC pourra reprendre, adapter et dupliquer cette approche.
- Le Projet d'Action Communautaire pour la Résilience Climatique (PACRC – budget total de 63 000 000 sous financement du *Climate Investment Fund*). Le PACRC est l'un des 4 projets appuyés par le Programme Pilote de la Résilience Climatique (PPRC). Le Niger est l'un des 9 pays bénéficiaires de ce programme qui bénéficie d'appuis de plusieurs Banque Multilatérales de Développement : la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD) et IFC (*International Finance Corporation*). Le Niger a développé sous ce programme son Programme Stratégique pour la Résilience Climatique (PSRC) adopté en novembre 2010 par le Sous-comité du PPRC. Le PACRC est spécifiquement appuyé par la Banque Mondiale. Son objectif est d'améliorer la protection des populations et des systèmes de production contre la modification et la variabilité du climat dans les Communes ciblées. Cet objectif sera atteint par le biais des trois composantes distinctes et complémentaires, à savoir : (i) : Incorporer la résilience climatique dans les stratégies de développement aux niveaux national et local ; (ii) Intégrer des pratiques résilientes au climat dans les systèmes agro-sylvo-pastoraux et les mesures de protection sociale des populations locales ; et (iii)

Assurer la coordination de toutes les activités du projet, y compris les activités de suivi et évaluation, et la coordination stratégique d'ensemble du PSRC. Dans la Région de Maradi, le PACRC sera actif dans les Communes de Bader Goula, Birni Lalle, Kanembakatché et Kornaka. Il est suggéré d'intervenir en complémentarité dans des communes limitrophes à ces 4 communes et par conséquent d'élargir la base géographique du PACRC pour contribuer à régionaliser les approches d'adaptation (voir description des sites de démonstrations ci-dessous). L'équipe de projet du PNUD/GEF travaillera étroitement avec l'équipe de projet du PACRC afin d'assurer une bonne coordination et collaboration. Pour renforcer ces synergies et complémentarités, un représentant de la Banque Mondiale ou du PACRC sera invité en tant qu'observateur au Comité de Pilotage du projet qui se réunira une fois par an.

29. Ces initiatives fourniront de solides bases pour planifier des réponses aux changements climatiques au niveau local et contribueront sensiblement au renforcement de la capacité globale des décideurs locaux et des communautés rurales ciblées de quelques communes pour comprendre les risques liés aux changements climatiques et les impacts associés. Cependant, la grande majorité des institutions et organisations présentes au niveau régional, départemental, communal et communautaire ne disposeront toujours pas des capacités institutionnelles et opérationnelles suffisantes requises pour promouvoir une planification adaptée de l'adaptation et une mise en œuvre effective de mesures et de pratiques résilientes face aux changements climatiques. L'analyse des besoins ressentis par les différents acteurs clés, politiques, administratifs, élus et agents techniques pour le renforcement de leurs compétences a fait ressortir les besoins suivants : (i) formation en plaidoyer et négociations ; (ii) information, éducation et communication en matière d'environnement en général et de changements climatiques en particulier; (iii) formation en gouvernance locale des ressources naturelles; (iv) sensibilisation et formation des responsables politiques, administratifs, coutumiers et techniques en Genre; (v) formation des cadres sur les outils d'évaluation de la vulnérabilité environnementale des communautés aux changements climatiques; (vi) formation des cadres techniques sur l'intégration de la dimension des changements climatiques dans les plans, projets et programmes de développement, notamment le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de Maradi (SRAT). Par ailleurs, les capacités matérielles et logistiques (motos et GPS) des deux services départementaux de l'Élevage et de l'Environnement de Bermo, créés en 2012, partenaires clés du projet pour appuyer les communautés souvent très éloignées les unes des autres dans ce département à vocation essentiellement pastorale, doivent également être renforcées. Les services déconcentrés de la Météo à Maradi et à Dakoro en raison de leur manque de moyens d'une part et de leurs importants rôles dans le dispositif de collecte de l'information agro-météorologique et de l'appui-conseil aux communautés d'autre part, doivent également être renforcés en outils, équipements techniques et en formation à travers la convention entre le projet et la DNM. La Commission Foncière Départementale (COFODEP) apportera un appui-conseil aux Commissions Foncières Communales (COFOCOM) et aux Commissions Foncières de Base (COFOB) dans le cadre de la sécurisation des aires sylvo-pastorales restaurées. La Chambre Départementale d'Agriculture quoique récente contribuera à la mise en réseaux des groupements de producteurs (semences améliorées, maraîchers...) en vue de l'écoulement de leurs productions. Ces deux structures nécessiteront des appuis pour effectivement mener à bien leurs mandats.

Situation de référence pour la composante 2

Projets co-financiers

30. Le système des Nations Unies contribue à la réponse stratégique aux défis imposés par la pauvreté dans la Région de Maradi. Le PCM est élaboré pour mettre en œuvre, à une échelle régionale, des activités qui ont pour objectifs de réduire la pauvreté et atteindre les cibles des OMDs dans la région. Les investissements initiaux du PCM et les investissements futurs considérés comme cofinancement de cette initiative FEM (estimés à 13 Millions USD) ont notamment permis de renforcer l'accès des petits producteurs/productrices aux semences de qualité (cultures pluviales et irriguées ; semences de mil et de niébé), aux engrais, aux intrants zootechniques et aux autres produits et équipements. Cet accès a été amélioré avec le renforcement du système de distribution des intrants à travers les Boutiques d'Intrants (BI) qui proposent une gamme diversifiée de services de proximité à prix compétitifs tels que : la vente

d'intrants agricoles (engrais, semences de qualité, pesticides...) ; la location de matériel agricole (appareils de traitement phytosanitaire, houes, brouettes, charrettes, motopompes, etc.) ; les traitements phytosanitaires en rapport avec des brigadiers formés et agréés par les services techniques de la protection des végétaux. Cet accès a principalement été renforcé dans les Départements de Madarounfa et Aguié. Les producteurs de Dakoro et de Bermo ont un accès toujours assez limité aux intrants agricoles et zootechniques. Seules quelques semences potagères (30 kg au total) ont été distribuées à travers le PCM à certains producteurs du Département de Dakoro en 2012.

Le PCM a également permis de renforcer la maîtrise de l'eau pour le développement de la culture irriguée et la réduction de la dépendance de la production agricole aux aléas climatiques, grâce notamment aux réalisations suivantes : 2 forages équipés en lieu et place des puits maraîchers ; 2 bassins de collecte et de distribution d'eau ; 2 jardins scolaires équipés de matériels solaires pour l'exhaure ; 2 motopompes dont une en réserve fournies et installées sur le site de Tibiri ; les équipements aratoires mobilisés au niveau des 3 sites présentant des facteurs favorables au maraîchage : les sites de Tibiri, Kodrawa et Bakoua. Ces investissements ont donc été réalisés dans les départements de Guidan-Roundji, Aguié et Madarounfa et n'ont pas ciblé les départements de Dakoro et Aguié. Des appuis financiers additionnels sont nécessaires pour renforcer la maîtrise de l'eau dans ces départements et augmenter les superficies agricoles irriguées.

31. Le projet GEF est aussi formulé pour appuyer l'accès à la microfinance des ménages pauvres afin d'assurer une certaine durabilité de leur AGRs. Le Projet d'appui au développement de la micro-finance (PADMIF) qui a commencé en février 2011 et doit se poursuivre pour une durée de 5 ans. Ce projet intervient auprès de 22 Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) dans la région de Maradi à Mayahi, Aguié, Maradi Ville et Dakoro. Il met à disposition entre autres des lignes de crédit et des lignes de garantie aux SFD. Le partenariat entre les SFD et le système bancaire est aussi renforcé et de nouveaux produits financiers adaptés aux ménages plus pauvres sont en cours de développement. Les capacités des SFD sont également renforcées sur l'aspect de la gestion financière transparente. Enfin, le PADMIF met une emphase sur l'information, l'éducation et l'appui aux femmes exclus du système financier traditionnel.

Le niveau d'accès au crédit au niveau local dans la région de Dakoro est faible. Le PADMIF contribuera à améliorer cet accès, notamment à travers les appuis aux SFD locaux. Le projet GEF créera des synergies avec le PADMIF afin de renforcer l'accès au crédit des ménages ciblés pour leur permettre de mettre en place leurs AGRs qui seront développés avec l'appui de cette initiative GEF.

Projets de référence additionnels

32. Le projet PANA-Résilience a appuyé la mise en œuvre d'un ensemble de pratiques et de mesures communautaires d'adaptation à Roubou dans la Région de Maradi. Ces pratiques et mesures, qui ont démontré leur efficacité et qui doivent maintenant être diffusées pour toucher et être adoptées par une plus grande audience, comprennent : le développement, le test et la diffusion de semences améliorées ; la récolte de semences fourragères et l'ensemencement de pâturage, les activités de CES/DRS ; et des AGR résilientes. Le projet ALP/Care a également développé un portefeuille de microprojets ABC et démontré certains modèles et stratégies d'adaptation au niveau local. Au total, 2000 personnes (hommes et femmes) ont bénéficié d'appuis techniques et financiers pour la mise en place et l'adoption des pratiques et activités d'adaptation suivantes : (i) diffusion de variétés hâtives de mil et de niébé adaptées à la modification du régime des pluies et qui raccourcissent la période cruciale de la soudure, source d'endettement inexorable ; (ii) initiation d'un système d'approvisionnement durable de semences améliorées à travers la mise en place d'un réseau de producteurs de semences et de commercialisation, avec le rachat de semences à l'INRAN ; (iii) Adaptation des pratiques culturales tel que le semis plus serré des nouvelles variétés ; (iv) utilisation des données pluviométriques relevées dans les pluviomètres pour déterminer la date optimale de semis ; (v) développement de quelques AGR pour les femmes autour de la caisse d'épargne-crédit (commerce d'essence au détail, cartes pour les téléphones cellulaires, etc.) ; et (vi) appui à la redistribution sociale du cheptel (petit bétail) dans une version adaptée du système traditionnel de « Habbanae », qui favorise une complémentarité agriculture-élevage pour les femmes vulnérables, et la pratique de l'embouche. Au total, dans le cadre des projets PANA-Résilience et ALP-Care, douze multiplicateurs de semences améliorées de mil, sorgho et niébé ont été formés et installés à travers des appuis techniques et financiers. Leur nombre

est actuellement insuffisant produire des quantités de semences suffisantes pour tous les producteurs des communes ciblées. Un appui complémentaire doit par conséquent être apporté pour démultiplier le nombre de producteurs de semence et pour structurer la filière de production de semences. Par ailleurs, aucune activité de recherche/développement n'a été menée sur les semences améliorées de souchet et d'arachide jusqu'à présent.

33. Les initiatives régionales sur l'agriculture, les chaînes de valeur, l'eau et la gestion des terres : Les circuits d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles peuvent être regroupés en quatre types : (i) le circuit de la Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles (CAIMA) subventionnée par l'Etat et les Partenaires techniques et Financiers; (ii) les dispositifs des projets de développement, (iii) le secteur privé ; et (iv) le circuit informel. Au niveau régional, la CAIMA dispose de 23 points de vente dont un à Dakoro et un à Kornaka. Bien que 37 boutiques privées d'intrants soient dénombrées dans le département de Dakoro, seules 16 ont été agréées. Par ailleurs, ces boutiques ne sont pas complètement opérationnelles ni bien approvisionnées. En règle générale, les producteurs et les ménages vulnérables n'ont pas accès aux intrants de ces boutiques dont les prix demeurent très élevés.

La région de Maradi dispose de fortes potentialités en matière d'irrigation liées notamment aux seuils d'épandage et aux barrages qui sont jusqu'à présent peu mises en valeur. Des ressources en eaux à des fins agricoles sont disponibles dans la Vallée de la Tarka dans la partie Nord (Communes de Korahane, Dakoro et Azagor). La pratique de petite irrigation est observée dans les Communes Adjékoria et Korahane. Les systèmes d'irrigation actuels dans le Département de Dakoro utilisent la décrue, les systèmes manuels, les puits maraichers et les moto-pompes. Il existe un fort potentiel de développement et de diffusion de ces systèmes notamment dans les communes précitées ci-dessus.

Bien que des mesures de CES/DRS aient été mises en œuvre depuis un certain nombre d'année, les sols agricoles et forestiers de la zone d'intervention demeurent assez pauvres et soumis à une pression foncière constante. Une dégradation et un appauvrissement de ces sols est notable au cours de la dernière décennie. La diffusion et la promotion des mesures de CES/DRS doivent par conséquent être poursuivies afin de garantir la productivité des terres agricoles sur le long terme.

34. Bien que d'excellents exemples de mesures et de pratiques communautaires adaptatives et résilientes ont été développés et mis en œuvre à travers l'appui récent de différentes initiatives, les capacités techniques, institutionnelles et financières aux niveaux local et départemental pour adopter et mettre à l'échelle ces mesures et ces pratiques demeurent insuffisantes. Les initiatives pilotes ont appuyé des communautés isolées et ont été assez limitées dans l'espace. Elles ont identifié et appuyé de nouvelles pratiques et technologies résilientes, dont la diffusion et la mise à l'échelle nécessitent un appui complémentaire et ciblé pour toucher une audience élargie à l'échelle régionale, assurant qu'un nombre suffisant d'acteurs locaux les adopte et les diffuse.

Cofinancements additionnels fournis en cash et en nature

35. Le Secrétariat Exécutif du CNEDD (SE/CNEDD) fournira une contribution financière en nature estimée à 200 000 USD. Cette contribution inclut le salaire du point focal qui sera basé dans les bureaux du SE/CNEDD et qui assurera la communication entre l'équipe de gestion du projet basée à Dakoro et les institutions de Niamey. Par ailleurs, la contribution du SE/CNEDD couvrira également la gestion des bureaux et les coûts récurrents (électricité, eau, etc.) des bureaux de Dakoro.
36. Le bureau du PNUD cofinancera cette initiative pour un montant estimé à 526 000 USD. La contribution PNUD Trac inclut : (i) l'achat de 2 voitures ; (ii) le recrutement de 7 VNUs, un pour chaque commune d'intervention ; (iii) la contribution aux frais de fonctionnement des VNU ; (iv) transport et équipement ; et (v) ordinateurs et autres équipements informatiques.

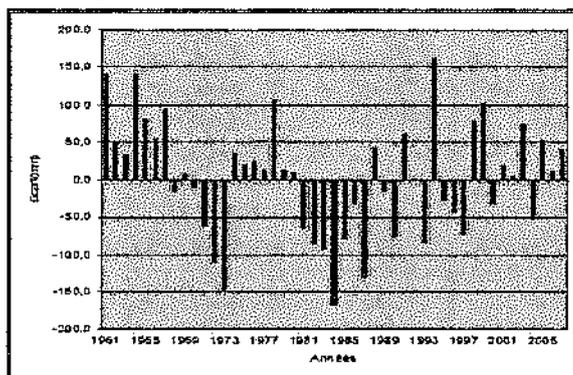
1.2. Menaces et causes du problème

Changements climatiques observés et anticipés

37. Le Niger présente un climat caractérisé par 4 périodes distinctes: (i) une période sèche froide de la mi-décembre à la mi-février, avec des températures moyennes comprises entre 19 et 27°C ; (ii) une période

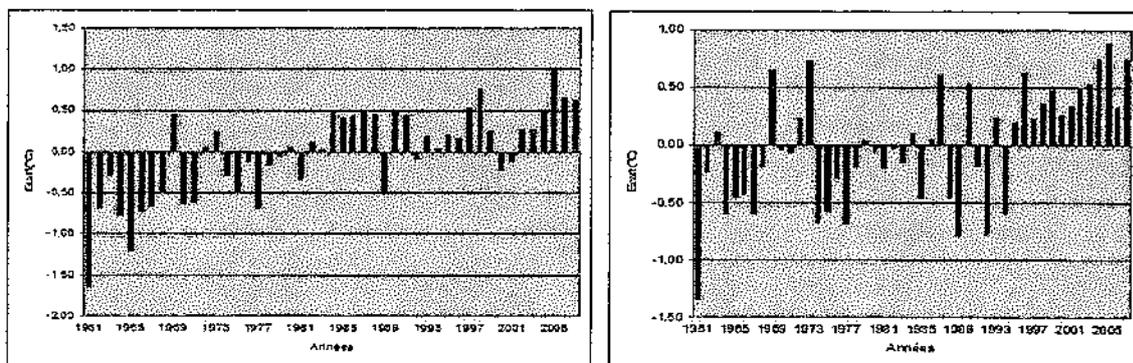
sèche chaude de mars à mai, avec des températures moyennes comprises entre 29 et 33°C ; (iii) une période pluvieuse de juin à septembre avec des températures moyennes comprises entre 28 et 32°C ; et (iv) une période chaude de transition entre octobre et la mi-décembre, avec des températures moyennes supérieures à 35°C.

38. L'analyse des anomalies réduites de la pluviométrie établies sur la base des données pluviométriques de 59 stations de 1961 à 2004, montre une tendance à la baisse des précipitations depuis les trois dernières décennies (voir graphique 1). Il faut rappeler que l'anomalie est définie comme étant le rapport de la différence entre la valeur du paramètre d'une année donnée et sa valeur moyenne et l'écart type sur une période donnée.
39. La pluviométrie est caractérisée par une forte variabilité dans le temps et dans l'espace. L'évolution des différences entre les moyennes pluviométriques annuelles sur la période 1961 – 2007 montre une nette augmentation dans la fréquence des années avec des déficits pluviométriques depuis 1970, avec 7 années de sécheresses majeures et trois épisodes pluriannuels de déficit (1969-1974, 1981-1988 and 1995-1999).¹¹



Graphique 1 – Anomalies annuelles des précipitations entre 1961 et 2007 (Source: Direction de la Météorologie Nationales)

40. L'analyse des anomalies réduites de la température montre une tendance à la hausse des températures maximales et minimales durant les dernières décennies.

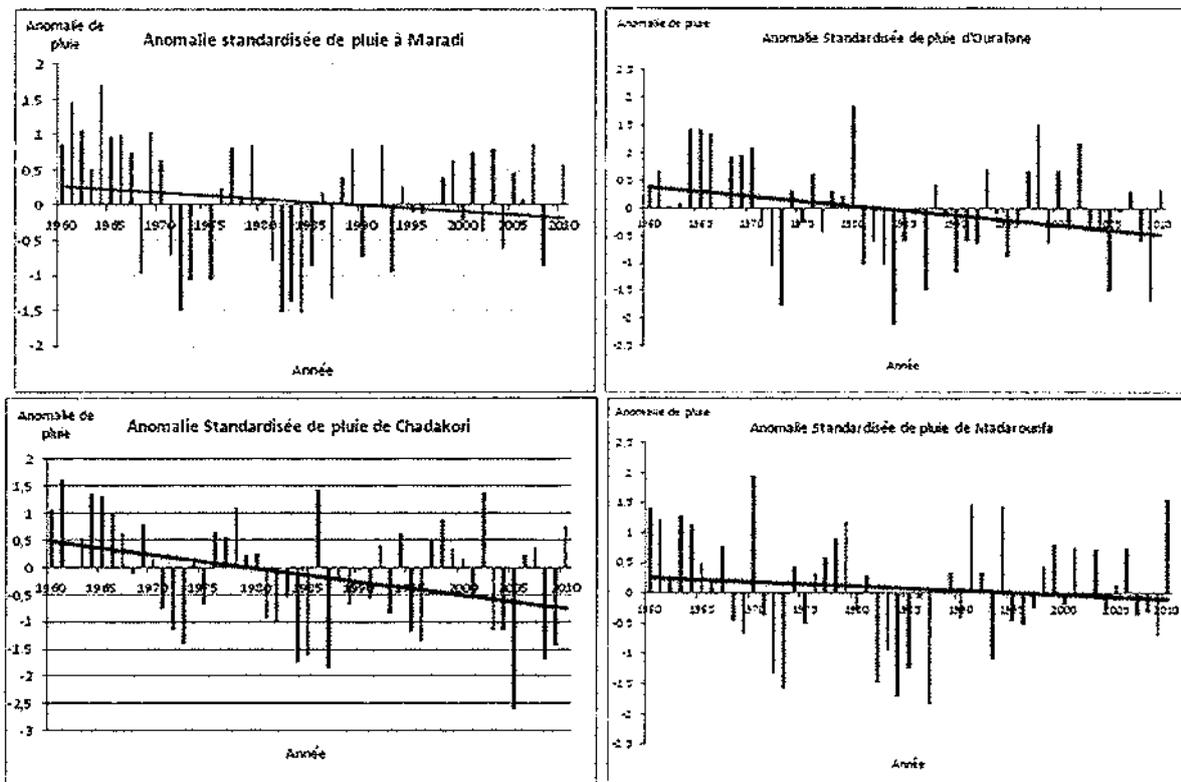


Graphique 2 – Anomalies annuelles des températures moyennes minimales (graphique de gauche) et maximales (graphique de droite) sur la période 1961 – 2007 (Source: Direction de la Météorologie Nationale)

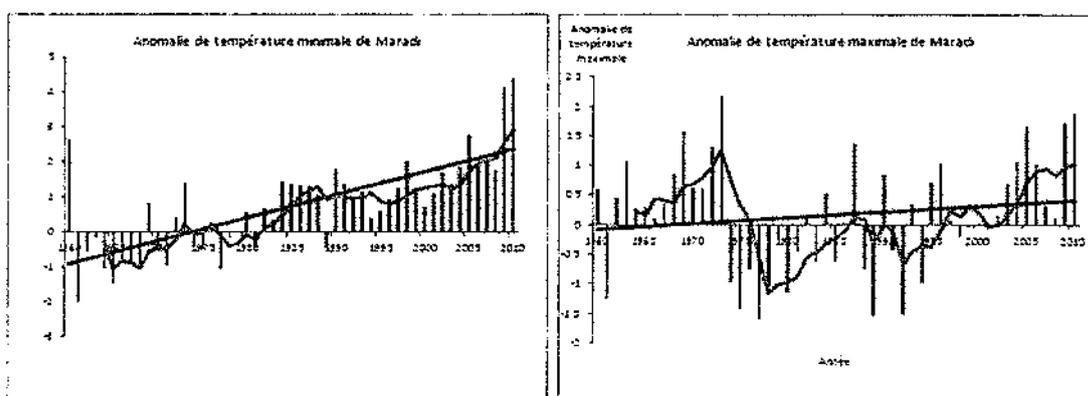
41. L'étude sur les risques climatiques réalisée dans le cadre du processus de formulation de ce projet a analysé les données pluviométriques disponibles depuis 1960 au niveau de 9 stations réparties sur la Région de Maradi et des données de température disponibles à la station synoptique de Maradi. Cette étude a démontré une variabilité interannuelle entre les périodes 1961-1990 et 1981-2010 qui démontre clairement : (i) une diminution de la pluviométrie moyenne annuelle au cours de cette période et une persistance de l'alternance entre années sèches et années humides sur toutes les stations rendant difficile la

¹¹ Niger Strategic Program for Climate Resilience

gestion des risques climatiques ; et (ii) une augmentation des températures moyennes au cours de cette période, telles qu'illustrées pour un échantillon de stations aux graphiques 3 et 4 ci-dessous.

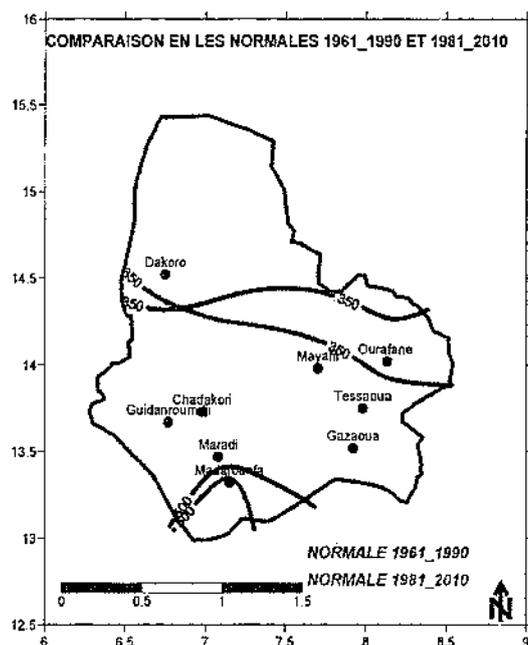


Graphique 3 – Anomalie standardisée de pluie entre 1961-2010 pour un échantillon de stations de la Région de Maradi



Graphique 4 – Anomalie des températures moyennes minimales et maximales de 1961-2010 pour la station synoptique de Maradi

42. Ceci est également illustré par la descente des isohyètes 350mm et 600mm du Nord au Sud de la Région entre la période de référence 1961-1990 et la période 1981-2000, telle qu'illustrée sur la carte ci-dessous.



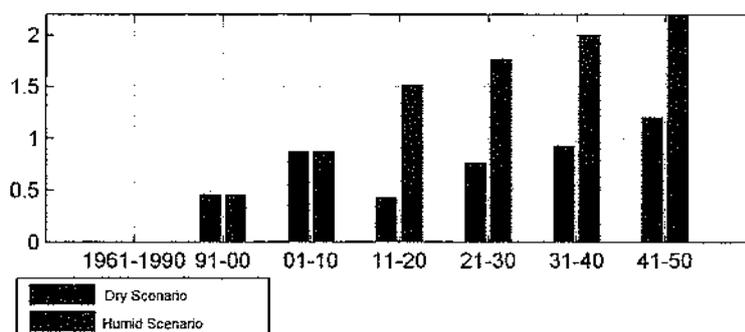
Carte 4 – Superposition des isohyètes 350mm et 600mm pour les périodes 1961-1990 et 1981-2010

43. Des récentes projections climatiques ont été réalisées au niveau national dans le cadre de l'élaboration du PANA et de la Seconde communication nationale (SCN)¹², montrent une légère baisse de précipitation à la station de Maradi. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Composante Niger du Programme Africain pour l'Adaptation au Niger, des scénarios climatiques ont été développés à une échelle régionale les 8 stations synoptiques suivantes : Agadez, Birni N'Konni, Maradi, Niamey, Tahoua, Tillabery et Zinder. Pour la Région de Maradi, le scénario sec montre une diminution de 6% et de 9% des précipitations en 2050 par rapport aux périodes de référence respectives 1961-1990 et 1991-2010.
44. Il convient cependant de noter que les modèles mettent en évidence que les variations prévues des précipitations sont marquées d'incertitudes qui se traduisent par le désaccord desdits modèles quant aux signes du changement prévu pour le Niger et la zone de Maradi en particulier : augmentation de la pluviométrie pour certains modèles (tels que les modèles UCLM PROMES et DMI-HIRHAM5 utilisés dans le cadre du AAP Niger) et diminution pour d'autres (tel que le modèle GKSS-CCLM4.8). Ces incertitudes ont d'ailleurs été reportées par le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) dans son quatrième rapport d'évaluation paru en 2007. Il nous semble qu'au Niger, le scénario sec qui rapporte une diminution de la pluviométrie au Niger et qui traduit la tendance de ce qui est observé actuellement (bien que l'évolution de la pluviométrie ne soit pas linéaire), parait le plus plausible. Les stratégies d'adaptation mises en place prendront donc pour référence les projections de diminution de la pluviométrie dans le temps. Un travail de suivi lié à la collecte constante des données climatiques (et par conséquent au renforcement du réseau d'observation climatique dans la Région de Maradi) et à l'actualisation de la modélisation des projections climatiques devra également être réalisé périodiquement.
45. Des récentes projections climatiques réalisées au niveau national dans le cadre de l'élaboration du PANA et de la Seconde communication nationale (SCN)¹³, montrent que, malgré une importante variabilité, tous les modèles utilisés prévoient une augmentation moyenne des températures maximum de 2,5°C à 3,3°C dans la région de Maradi à l'horizon 2020-2049. Plus récemment, les projections réalisées lors de la mise en œuvre de la Composante Niger du Programme Africain pour l'Adaptation au Niger montrent une

¹² SNC

¹³ SNC

augmentation des températures de +1,2°C à +2°C en 2050 par rapport à la période de référence 1961-1990 (voir graphique 5).



Graphique 5: Projections des variations de température (°C) pour Maradi par rapport à la période 1961-2050

Risques climatiques observés et anticipés :

46. Le PANA et la SCN ont identifié les quatre (04) types de risques liés aux changements climatiques suivants pour le Niger : l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses, les pluies diluviennes/Inondations/Vents violents, les tempêtes de sable et/ou de poussière, les hautes températures. Ces quatre (04) types de risques ont été confirmés dans le cadre de l'étude sur les risques climatiques réalisée lors du processus de formulation de ce projet. Ils sont décrits comme suit :

- **Augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses :** Ce type de risque se caractérise par une augmentation progressive des températures, une diminution de la pluviométrie, une diminution du nombre de jours de pluie et une diminution du ratio pluviométrie/perte potentielle en eau. Les sécheresses rendent critiques certaines étapes de la croissance des cultures (demande en eau accrue) et engendrent des rendements réduits et la diminution des produits des récoltes. Très souvent, elles entraînent la perte du capital et exacerbent la pauvreté des populations.
- **Pluies diluviennes/Inondations/Vents violents :** Les pluies diluviennes accompagnées souvent de vents violents entraînent l'érosion des terres productives et l'ensablement des cours d'eau. Les inondations locales dans les zones riveraines des points d'eau occasionnant : des pertes de jeunes plantations, des dommages aux bâtiments et aux infrastructures, des effets sur la santé, la perte de production agricole et des stocks, des dommages sur les infrastructures, etc.
- **Tempêtes de sable et/ou de poussière :** Les vents violents provoquent l'érosion des sols sablonneux. Cela a pour conséquences de graves dommages sur les infrastructures et sur les jeunes plants avec pour effet la réduction de la production agricole. Les tempêtes de poussières ont souvent des effets sur la santé avec des infections respiratoires.
- **Hautes températures :** Elles engendrent de graves problèmes de santé publique (épidémie de méningite, rougeole, aggravation des maladies cardio-vasculaires chez les personnes âgées, etc.), consommation accrue d'énergie et d'eau.

Impacts des changements climatiques sur les secteurs économiques clés

47. Les secteurs économiques les plus affectés au Niger et dans la Région de Maradi, et pour lesquels des mesures d'adaptation urgentes doivent être entreprises, incluent l'agriculture, l'élevage, la foresterie, la santé et les ressources en eau. Les principaux impacts potentiels anticipés de la variabilité et des changements climatiques à l'horizon 2025 sur ces secteurs socio-économiques sont les suivants :

- **Agriculture :** La sécurité alimentaire sera difficile à assurer dans un futur proche entraînant un risque accru de famine, en raison notamment de l'augmentation des températures et la diminution de la pluviométrie prévues et qui, de manière conjuguées sont corollaires à une diminution de la longueur saison des pluies, à l'augmentation de l'évaporation et de l'assèchement des sols déjà relativement pauvres et la perturbation des calendriers culturels. Les impacts spécifiques sur le secteur agricole

incluent : (i) une réduction du cycle de croissance du mil de 2 à 3 jours à l'horizon 2020 et de 4 à 5 jours à l'horizon 2050 ; (ii) une baisse des rendements des principales cultures céréalières (mil, sorgho et niébé) allant de 4,6 % à 25 % ; (iii) une dégradation physique et chimique des sols entraînant une diminution de la productivité agricole et des ressources végétales de pâture pour les animaux ; (iv) l'arrêt de la culture de certaines céréales telles que le blé et le souchet ; (v) l'exacerbation des conflits fonciers très souvent meurtriers et ; (vi) l'exode rural entraînant la création en milieu urbain des communautés exposées à la délinquance, à la mendicité, au vol et au banditisme.

- **Élevage** : L'élevage est une source de revenus pour un nombre significatif de personnes en milieu rural, et plus particulièrement dans le Nord de la Région de Maradi (Départements de Dakoro et Bermo) à vocation pastorale. Cette activité pourrait être affectée par les changements dans les régimes pluviométriques et l'augmentation des températures avec la diminution prévue fourrage et l'assèchement des mares. Cela pourrait entraîner la migration des hommes et leurs animaux vers des zones plus productives, exacerbant ainsi les conflits entre les exploitants agricoles et les éleveurs. Les risques portant sur le cheptel pourraient : conduire à des profondes modifications de la composition des troupeaux à travers un remplacement progressif des bovins par de petits ruminants et des camelins et ; amener ainsi les éleveurs à se reconverter à d'autres types d'activités entraînant des bouleversements au niveau des habitudes et coutumes et même réduire les espaces cultivables en cas de leur sédentarisation. Ainsi, au plan macroéconomique, le secteur de l'élevage qui constitue la seconde mamelle de l'économie nationale pourrait ne plus contribuer significativement comme par le passé au produit intérieur brut et à la balance commerciale du pays.
- **Secteur forestier** : La réduction observée de la couverture forestière depuis 1970 en raison de facteurs anthropiques et des effets de la variabilité et des changements climatiques devrait se poursuivre. Tel qu'indiqué dans la SCN, si les tendances d'évolution des superficies forestières en fonction des facteurs anthropiques et des effets liés aux changements climatiques constatées de 1970 à 2000 se maintiennent, la projection jusqu'en 2025 sur la base des paramètres calculés pour l'an 2000, montre que la dynamique de dégradation des superficies forestières va s'accroître. Ainsi, des espèces qui jadis, étaient moins préférées pour le bois de chauffe seront utilisées par les populations rurales les plus démunies dans les contrées où les parcs agro forestiers auraient disparu. Plus grave encore, les changements climatiques auront des impacts importants sur la biodiversité des forêts nationales : des plantes médicinales utilisées pour la pharmacopée traditionnelle pourraient disparaître avec pour conséquence directe la reconversion des guérisseurs traditionnels à d'autres types d'activités entraînant des bouleversements socio-culturels.
- **Les ressources en eau** : Les variations des précipitations et des températures prévues dans la région de Maradi pourraient entraîner une modification du ruissellement, une diminution des écoulements, une augmentation de l'érosion hydrique, la diminution de la disponibilité de l'eau dans les barrages et les réservoirs ainsi que la diminution de la recharge des nappes phréatiques et alluviales, en raison de l'augmentation de l'évaporation pouvant entraîner un assèchement rapide des mares. Beaucoup de communautés rurales au Niger prélèvent leur eau dans des mares naturelles et des lacs. Une augmentation de la fréquence des sécheresses prévue pour s'intensifier à cause des changements climatiques aura pour effet d'assécher les coins d'eau. Tout cela devrait avoir une incidence négative l'approvisionnement en eau. L'intensité et la fréquence des inondations qui devrait augmenter dans la bande sud du pays, incluant la Région de Maradi, ne sera pas sans conséquence sur la qualité de l'eau
- **Santé** : Les augmentations des températures moyennes durant la saison des pluies pourraient créer des conditions thermiques plus favorables au cycle de transmission et de survie des vecteurs de certaines maladies notamment la malaria, la méningite, la rougeole et les maladies cardio-respiratoires et occasionner une transmission assez élevée de ces maladies. Les inondations pourraient provoquer des déplacements de populations tout en détruisant des infrastructures et en réduisant la disponibilité en eau potable. La diminution prévue de la pluviométrie à Maradi pourrait occasionner un élargissement de la période propice au développement de la rougeole dans la région. Plus généralement, il est attendu que la qualité de vie soit négativement impactée.

48. La majorité des activités socio-économiques est d'ores et déjà affectée par les impacts observés des changements climatiques. Il est à prévoir que ces impacts soient exacerbés dans le futur. Des exemples des impacts potentiels actuels et futurs associés aux changements et variabilité climatiques sont présentés dans le rapport du Groupe de Travail 2 du GIEC (2007)¹⁴, qui mentionne en particulier pour l'Afrique de l'Ouest des impacts liés à l'augmentation de la température et à la baisse de la pluviométrie sur les cultures, provoquant des pertes potentielles au niveau du PIB agricole. Ce rapport ajoute que certains risques existants pourraient être exacerbés par les changements climatiques, y compris une plus grande érosion des sols et des rendements pour l'agriculture pluviale faibles, les petits agriculteurs seraient les plus fortement touchés. Ces impacts causeront entre autres : des pertes de revenu, une diminution de la qualité de vie, le déplacement des populations et la diminution de la production agricole.
49. Le tableau 2 ci-dessous présente les principaux impacts anticipés des changements climatiques, suivant les projections de diminution de la pluviométrie et d'augmentation des températures, pour les deux principaux secteurs économiques de la région de Maradi, l'agriculture et l'élevage.

	Sécheresses	Inondations
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la disponibilité en eau et diminution des régimes hydrologiques • Perte de culture et diminution de la production et des rendements • Feux de brousse • Perturbations et modifications des calendriers culturaux et du cycle de développement des cultures • Assèchement des sols 	<ul style="list-style-type: none"> • Submersion des terres arables et productives • Fort taux d'humidité dans l'air et le sol • Développement des pathogènes des cultures • Perturbations et modifications des calendriers culturaux et du cycle de développement des cultures • Déplacement des cultures sur des zones moins productives
Élevage	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la disponibilité en eau • Manque de pâturage et de fourrage • Pertes de cheptel et diminution de la production • Concurrence accrue entre l'alimentation humaine et l'alimentation animale • Déshydratation des animaux • Développement de maladies respiratoires • Augmentation du taux de mortalité dans les cheptels 	<ul style="list-style-type: none"> • Submersion des zones de pâturage et de production de fourrage • Développement de maladies liées à l'eau • Concurrence accrue entre l'alimentation humaine et l'alimentation animale • Fort taux d'humidité dans l'air

Tableau 2 – Impacts anticipés des changements climatiques pour les secteurs agricoles et élevage

50. La vulnérabilité des femmes, ainsi que des ménages avec une femme pour chef de ménage, devrait augmenter avec les impacts négatifs des changements climatiques. Tel que démontré lors de l'étude sur le genre réalisée dans le cadre du processus de formulation de ce projet, les femmes sont souvent victimes d'inégalités en droits, en ressources et en parole, ainsi que dans les responsabilités au sein du ménage, qui sont reliées au genre. Les femmes assument l'essentiel des activités, peu ou pas rémunérées et faiblement reconnues socialement, de reproduction sociale, de production de biens et de services à petite échelle ou pour de faibles revenus, et à l'échelle collective, les « activités communautaires de base », liées à leur rôle stratégique dans la gestion de la « vie quotidienne ». Le cumul de ces trois rôles représente une contribution considérable des femmes à la vie sociale, et paradoxalement, souvent un frein à leur liberté et à leur indépendance. Elles risquent par conséquent de souffrir d'avantage des dommages créés par les risques climatiques et auront des capacités plus limitées pour s'adapter.

¹⁴ Parry M. et al, Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, 2007

51. Les impacts des changements climatiques mentionnés ci-dessus sur les populations sont sévères surtout sur les groupes vulnérables que sont les femmes, les jeunes et les personnes âgées. En se référant au gradient agro-écologique :
- Dans la zone agricole, l'impact sur les populations concerne surtout l'exode massif des hommes et des jeunes et aussi quelques cas de divorces, ce qui entraîne un changement dans la disposition sociale : toutes les femmes deviennent automatiquement des cheffes de ménage avec tout ce que cela peut engendrer d'efforts pour la prise en charge des besoins du ménage.
 - Dans la zone agropastorale, les conséquences sont pratiquement identiques à celles de la zone agricole.
 - Par contre, dans la zone pastorale, on observe une situation inverse, l'exode concerne surtout les femmes qui se rendent dans les grandes villes de la sous région en laissant troupeaux, vieillards et enfants à la charge du mari. Ceci entraîne une détérioration du tissu social.
52. Les femmes et les enfants sont par ailleurs majoritairement responsables de la collecte de l'eau et du bois, ainsi que d'autres ressources naturelles pour l'utilisation par le ménage. Dans un contexte tel qu'au Niger, où juste la moitié de la population a accès à de l'eau potable, un impact additionnel de l'augmentation des sécheresses sera que les femmes devront parcourir de plus grandes distances pour accéder à de l'eau potable, limitant ainsi leur implication dans des activités plus productives.
53. Tel qu'indiqué dans l'évaluation à mi-parcours du programme ALP de Care, bien qu'analphabètes à plus de 95% dans les communautés, les femmes ont fort bien saisi la dimension du changement climatique dans leurs systèmes de vie et leurs comportements, la question fondamentale du long terme et de l'irréversibilité du phénomène. Les femmes restent encore minoritaires dans les Systèmes communautaire d'alerte précoce et de réponses aux urgences (SCAP/RU) mis en place récemment dans le cadre du SAP, les organisations de la société civile, et dans les gouvernements locaux : il s'agit là de chantiers à long terme, à échelle de génération. Les bouleversements liés aux changements climatiques peuvent aider à agir sur les dynamiques de genre, compte tenu du rôle des femmes dans l'adaptation à base communautaire.

1.3. Situation attendue et barrières à surmonter

54. Malgré différentes stratégies, politiques et mesures, la situation socio-économique actuelle au Niger et plus particulièrement dans la Région de Maradi est caractérisée par une faible résilience aux changements et à la variabilité climatiques. Comme cela est décrit ci-dessus, les sources de revenus des communautés, principalement basées sur l'agriculture et l'élevage, seront de plus en plus touchées par les effets des changements climatiques prévus. Ces derniers auront des impacts négatifs sur la productivité agropastorale, causant des situations socio-économiques difficiles dans les villages, et contribuant à accroître la pauvreté et à saper les efforts de développement national.
55. La situation de long-terme serait de promouvoir l'adoption durable de systèmes et de pratiques agropastorales locaux et intégrés qui soient résilients face aux facteurs climatiques et qui permettent d'améliorer la productivité agricole et de gérer durablement les paysages agricoles, les terres pastorales et les ressources en eau. La suite du projet PANA-Résilience est de démarrer un processus de mise à l'échelle et de diffusion aux niveaux sous-nationaux/régionaux des pratiques d'adaptation qui ont démontré de bons résultats, afin de catalyser un développement résilient face aux facteurs climatiques dans les secteurs les plus vulnérables (agriculture, eau et élevage). Avec l'appui de cette seconde initiative, une masse critique de communautés rurales à l'échelle intercommunale deviendra résiliente aux stress imposés par les changements climatiques, y compris la variabilité, à travers la mise à l'échelle et la diffusion de mesures ABC, générant des synergies entre les communautés en termes de connaissance, de capital social et d'économies sous régionales, et créant des bénéfices en termes de résilience au niveau régional. Cette seconde phase permettra d'intégrer les aspects climatiques dans les plans et stratégies de développement aux niveaux locaux et régionaux, tout en créant les capacités nécessaires pour adopter et mettre en œuvre des systèmes et des mesures agricoles et de développement rural qui bénéficient de conseils techniques agricole et climatique suffisants, et en promouvant un développement économique plus résilient.

56. Cependant, la mise à l'échelle et la diffusion de mesures ABC, dans un contexte de décentralisation peu opérationnelle, pose des défis qui peuvent limiter le développement d'une gouvernance locale adaptée au climat. Un certain nombre de barrières à surmonter pour arriver à cette situation attendue et accroître la résilience des régions nigériennes face aux changements climatiques a été identifié. Ces barrières sont relatives à l'environnement biophysique, à la disponibilité en ressources financières et à la capacité institutionnelle. Une liste de barrières à surmonter aux niveaux local, régional et national est présentée ci-dessous.

Barrières à surmonter

57. Capacités insuffisantes des communautés locales, des services techniques et des administrations décentralisés pour mettre à l'échelle et diffuser les pratiques d'adaptation, pour mettre en œuvre de nouvelles mesures (y compris des activités et des pratiques résilientes face au climat) et pour utiliser de nouvelles technologies

Bien que d'excellents exemples de mesures et de pratiques adaptées et résilientes aient été développés et mis en œuvre au niveau local à travers l'appui de différentes initiatives (telles que le PANA-Résilience appuyé par le Fonds PMA, Care ALP, le PAC 2 et le PACRC), pour l'instant les capacités techniques, institutionnelles et financières sont insuffisantes aux niveaux local et régional pour permettre de mettre à l'échelle et de diffuser ces mesures et pratiques. Ces initiatives ont permis un apprentissage significatif, ainsi que le développement d'un processus national pour développer l'Adaptation à base communautaire (ABC) au Niger. Cependant, ces initiatives ont montré les contraintes et limitations suivantes à la régionalisation de l'ABC au Niger et dans la région de Maradi :

- (i) **Une gestion locale des changements climatiques encore limitée** : Les autorités locales demeurent un maillon clé pour le développement local et la réduction de la pauvreté au Niger. Elles ont démontré un avantage comparatif significatif, et peuvent promouvoir des efforts collectifs au niveau local pour permettre de renforcer la résilience des populations face aux désastres naturels. Cependant, les forces sociales et les ressources disponibles au niveau local ne sont pas mobilisées et organisées autour des questions de l'adaptation aux changements climatiques par les leaders communaux. Peu d'analyse systémique a été réalisée pour identifier quels sont les facteurs qui permettent effectivement de renforcer la résilience climatique, quels sont les rôles des différentes institutions locales, quelles en sont les caractéristiques principales et quels appuis doivent-elles recevoir pour renforcer leur rôle dans la promotion d'activités d'adaptation. Par ailleurs, la disponibilité et la mise en œuvre des outils de gestion locale des changements climatiques sont encore insuffisantes. Par exemple, mise à part pour la commune de Roumbou qui a été appuyée par le premier projet PANA-Résilience, aucun des Plans de développement communal (PDC) des Communes de la Région de Maradi n'intègre des stratégies, des activités et des options qui permettront de faire face aux futurs changements climatiques. Lorsqu'ils les développent, les conseils municipaux ne disposent pas de l'information et des outils nécessaires pour intégrer ces aspects dans ces plans. Un appui est donc nécessaire pour intégrer les problématiques liées aux changements climatiques dans les PDC.
- (ii) **Des capacités et une prise de conscience insuffisante des gouvernements locaux** : Les gouvernements locaux ne disposent pas des capacités et d'une prise de conscience suffisante pour gérer les effets de la variabilité et des changements climatiques. Le niveau de mise en œuvre des PDC est faible et il est nécessaire de concentrer les ressources disponibles sur des activités et des investissements résilients, en intégrant notamment les questions de risques climatiques dans les budgets communaux. A cet égard, les connaissances générales sur les changements climatiques et leur prise en considération dans les stratégies et les programmes de développement sont généralement faibles au niveau des Préfectures et des Communes. Un travail de renforcement des capacités est donc nécessaire. Ceci s'applique également au niveau régional, où le PDR et le SRAT se doivent d'intégrer une dimension changements climatiques. Renforcer les capacités des leaders communaux et des services techniques décentralisés au sein des communes les plus vulnérables du Niger pour leur permettre de diffuser et de régionaliser l'ABC est par conséquent indispensable.

Les femmes au Niger ne sont pas toujours suffisamment impliquées dans les processus de prise de décisions locaux. Mobiliser les groupes de femmes est essentiel pour améliorer la résilience des communautés rurales. De plus, des exemples concrets démontrent l'importance de stratégies d'adaptation spécifiques menées par des organisations de femme, qui peuvent être des agents puissants de changement.

(iii) Une emprise géographique et des ressources financières limitées des initiatives d'adaptation passées et en cours : Toutes les initiatives actuelles liées à l'ABC sont limitées au niveau géographique et manquent de ressources suffisantes pour financer plus largement des activités et des mesures d'adaptation. Elles ont appuyé des communautés isolées. Elles ne touchent pas un nombre suffisant de communes et ne génèrent donc pas la masse critique de producteurs résilients face au climat nécessaire pour inspirer et promouvoir par la suite un changement et une évolution au sein des communautés et du terroir. Elles ont identifié et appuyé de nouvelles pratiques et technologies résilientes face aux changements climatiques, dont la diffusion et la mise à l'échelle nécessitent un appui additionnel et ciblé pour permettre d'atteindre une audience élargie. Il est nécessaire d'appuyer et de mettre en œuvre des activités et des technologies résilientes à une échelle régionale, tout en s'assurant qu'un nombre suffisant de parties prenantes au niveau local les adoptent et les diffusent. Dans ce contexte, la réplique et la diffusion des efforts d'adaptation dans les communes vulnérables du Niger ont été inadéquats jusqu'à présent pour permettre d'atteindre une résilience climatique à une échelle plus grande de la Région. Ceci sera atteint en appuyant un nombre suffisant de communes voisines, générant une masse critique de producteurs résilients face aux stress climatiques et capables de promouvoir et d'effectuer un changement et une évolution au sein des communautés et au sein de la Région.

(iv) Des capacités insuffisantes des communautés locales pour régionaliser l'ABC : Les communautés ont pour l'instant des capacités insuffisantes pour permettre de mettre en œuvre les activités et les pratiques résilientes à une échelle plus large du paysage, des zones agro-climatiques et des communes voisines. Il est nécessaire de documenter et d'identifier les meilleures pratiques et mesures d'adaptation, et de fournir un appui technique et financier additionnel aux communautés locales pour les adopter et les mettre en œuvre.

(v) Des capacités techniques, financières et matérielles limitées des services techniques : Les services techniques au niveau des préfectures sont responsables de fournir un appui technique aux communautés locales pour la mise en œuvre de leurs initiatives de développement, ainsi que pour renforcer leurs capacités. Cependant, les agents techniques disposent de ressources techniques, financières et matérielles limitées pour assurer ces responsabilités. En règle générale, les services publics aux niveaux national et local souffrent d'une couverture insuffisante. Les services déconcentrés de l'agriculture ainsi que les services d'appuis météorologiques sont par conséquent inefficaces. La conséquence de cette situation est une faible capacité institutionnelle des administrations décentralisées, les appuis apportés par les services techniques déconcentrés et les organisations de recherche au niveau local demeurent faibles, en raison en partie des capacités financières et techniques limitées du Gouvernement pour appuyer le développement local et agricole. Par ailleurs, il existe un manque de techniques issues de la recherche pour améliorer la résilience des communautés et des pratiques agricoles, à travers par exemple des semences améliorées, des techniques agricoles résilientes face aux sécheresses et aux inondations, etc. Toute nouvelle mesure ou pratique doit être adaptée aux conditions locales. De plus, pour toute nouvelle mesure, les villageois, les communautés et les services techniques déconcentrés nécessitent de nouvelles connaissances et de nouvelles compétences. Par conséquent, les services techniques déconcentrés doivent être renforcés et les agriculteurs doivent bénéficier d'informations complémentaires et de démonstrations d'options d'adaptation résilientes.

58. *Faibles capacités techniques et financières des producteurs de la Région de Maradi*

L'agriculture dans la Région de Maradi est caractérisée par (i) une faible productivité ; (ii) des ressources naturelles fragiles ; (iii) une faible utilisation d'intrants agricoles (inexistence d'un système efficace de distribution des intrants agricoles dans les zones rurales) ; (iv) une forte dépendance vis-à-vis de la

pluviométrie ; (v) une non utilisation de matériel agricole, l'agriculture étant principalement manuelle. Cette région était l'épicentre des crises alimentaires qui ont suivies les sécheresses importantes de 2005 et 2010. De plus, la forte croissance démographique (sur la base des données présentées dans le PDR Maradi, il est attendu que la population de la Région atteigne 5 millions de personnes en 2023) cause une intensification inappropriée de la production agricole (l'accès aux intrants étant vraiment limité). La période de jachère est inexistante dans les zones agricoles et très courtes dans les zones agro-pastorales. Par conséquent, les rendements sont très bas et la majorité des populations rurales vivent dans une pauvreté élevée.

En raison des faibles niveaux de revenus agricoles (dus entre autres à une faible productivité et à de mauvaises infrastructures de stockage, de transport et de commercialisation) et d'un accès limité aux crédits, les agriculteurs ne disposent pas des ressources financières nécessaires à l'acquisition de semences de bonne qualité et pour entreprendre les investissements requis pour permettre l'amélioration de la production agricole (matériels, intrants, équipements pour l'irrigation).

Par ailleurs, les activités pastorales sont principalement extensives et la production de fourrage est pour l'instant très limitée. Les éleveurs ont un accès limité à des ressources financières et peuvent difficilement acquérir des vaccins et des médicaments, des suppléments minéraux et d'autres investissements nécessaires pour améliorer la production animale.

Enfin, la coexistence entre les agriculteurs et les éleveurs a diminué au cours des années passées, en raison notamment de la mauvaise gestion des ressources naturelles et des services fournis par les écosystèmes, causant des conflits liés à la compétition pour l'accès à des ressources en eau et en terre qui s'amenuisent. La forte croissance démographique cause le déplacement de la production agricole dans le Nord de la Région de Maradi, où les terres sont traditionnellement utilisées par les éleveurs pour le pâturage et la production de fourrage, créant ainsi des conflits pour l'accès aux terres arables. Les changements climatiques risquent d'exacerber dans le temps ces conflits entre agriculteurs et éleveurs.

59. *Insuffisance d'information, notamment vis-à-vis du climat, de la météorologie et des changements climatiques*

Peu d'informations sont disponibles concernant les conditions selon lesquelles les approches communautaires et décentralisées peuvent contribuer à réduire la vulnérabilité face aux changements climatiques, à améliorer les capacités adaptatives et à promouvoir des sources de revenus durables. L'information sur les risques climatiques, les différentes options disponibles et les connaissances sur l'adaptation est insuffisamment diffusée et partagée pour permettre un apprentissage intercommunal global. Les différents efforts réalisés pour codifier et diffuser les bonnes pratiques d'ABC sont insuffisants et le partage des connaissances entre communautés vulnérables sur les solutions pour résister aux changements climatiques est faible. Un nombre limité seulement d'efforts organisés pour s'assurer d'un apprentissage intercommunautaire est actuellement en œuvre au sein des communautés vulnérables du Niger.

De plus, le système de collecte et de diffusion des données météorologiques est actuellement peu approprié (collecte des données incomplète, faible analyse et diffusion limitée) et doit être renforcé à travers le développement de capacités techniques et matérielles appropriées des collecteurs et analystes des données météorologiques. Il existe 4 types de stations météo au Niger : (i) les stations synoptiques qui permettent l'observation de tous les paramètres à chaque heure. Une de ces stations est implantée à Maradi ; (ii) les postes climatologiques qui mesurent la pluviométrie, la température et l'humidité 3 fois par jour. Il y avait 15 stations au début mais seules 13 sont opérationnelles aujourd'hui par manque de personnel. Dans la Région de Maradi, il y a un poste à Tessaoua ; (iii) les postes pluviométriques qui étaient au nombre de 200 auparavant, mais ne fonctionnent pas tous très bien actuellement pour des raisons financières. Un poste pluviométrique existe à Dakoro ; et (iv) les données décennales collectées pendant la saison agricole. Ce réseau d'observation météorologique doit être renforcé au niveau local, en installant des stations pluviométriques automatiques qui fourniront systématiquement les données sur la pluviométrie au niveau de la DMN.

Au niveau central, l'équipement de la DMN a été renforcé à travers un appui du projet PANA-Résilience, pour lui permettre d'assurer la coordination, l'analyse et le traitement des informations collectées.

Cependant, les données ne sont pas systématiquement collectées au niveau local, et si elles le sont, il peut y avoir des délais assez longs pour transmettre l'information jusqu'au niveau central. Cette situation fait qu'un nombre très limité de bulletins météorologiques sont diffusés. Au niveau local, les producteurs n'ont pas accès à des prévisions météorologiques pertinentes. Bien qu'il existe plusieurs façons empiriques de prévoir le climat, les producteurs ne peuvent pas planifier leurs travaux agricoles sur la base de prévisions scientifiques adaptées à leurs besoins. Par exemple, des prévisions saisonnières seraient très utiles lors de la planification agricole. Des projections décennales au niveau local seraient également très utiles pour les différentes activités agricoles tout au long du cycle de production.

Les conseils météorologiques fournis aux communautés locales sont donc inexistantes et un système de diffusion de conseils agro-hydro-météorologiques doit être mis en place pour permettre d'analyser les informations et prévisions météorologiques de la DMN, en évaluer les conséquences sur les secteurs agropastoraux et diffuser l'information aux producteurs. Programmer des mesures d'adaptation est beaucoup plus difficile pour les populations lorsqu'elles ne disposent pas d'informations à jour. Ceci constitue donc une barrière clé à l'adaptation.

60. *Faibles capacités financières et techniques de la plupart des ménages*

Tel que mentionné plus haut, la Région de Maradi est considérée comme étant la plus pauvre du Niger. Cette situation affecte la capacité d'adaptation des communautés locales. Elles ont un accès limité à des moyens et à des ressources financières et manquent de capacités financières pour mettre en œuvre des pratiques agricoles et des Activités génératrices de revenus (AGR) résilientes. Comme les évaluations de plusieurs initiatives existantes le montrent (y compris Care ALP et PANA Résilience), les AGR ont mené à des résultats significatifs lorsqu'elles ont été appuyées et ont été inscrites dans la durabilité à travers un engagement et une appropriation des communautés et des autorités locales. Elles ont joué un rôle significatif dans la réduction de la vulnérabilité des communautés en leur fournissant des sources de revenu alternatives résilientes aux changements climatiques. Cependant, ces évaluations démontrent qu'un appui complémentaire est nécessaire pour renforcer les capacités des communautés locales, et plus spécialement en ce qui a trait à la transformation et à la vente des produits, afin d'assurer une génération de revenu plus élevée et une durabilité sur le long terme. Un accès au crédit contribue également à ce que les communautés développent leurs AGR de leur choix et qui correspondent le mieux à leur environnement. Un accès à un crédit abordable est difficile en zone rurale en raison de multiples facteurs. Par conséquent, les options d'adaptation à faible coût doivent être démontrées et disséminées, et l'accès à des systèmes de micro-financement facilité pour permettre d'adopter des AGR résilientes et de mettre en œuvre des pratiques agricoles plus résilientes.

61. Pour conclure, la mise à l'échelle et la diffusion de pratiques et de mesures communautaires résilientes face aux changements climatiques font face à un ensemble de barrières, y compris : (i) des appuis techniques et financiers insuffisants pour permettre d'identifier et de diffuser les pratiques et les technologies résilientes existantes et de générer un nombre suffisant de parties prenantes résilientes au sein de communes voisines capables de promouvoir et d'effectuer un changement et une évolution à une échelle régionale ; (ii) des insuffisances en termes de capacités et de qualité au sein de la chaîne de diffusion de l'information climatique qui provoque une sous-performance des systèmes d'information météorologiques et de système d'alerte ; (iii) des instruments stratégiques, institutionnels et politiques aux niveaux régional et communal qui ne prennent pas en compte les risques imposés par les changements climatiques et qui ne fournissent pas d'incitatifs suffisants pour que les parties prenantes adoptent des stratégies et des pratiques agricoles résilientes ; et (iv) des capacités insuffisantes des producteurs et des éleveurs et de leurs leaders pour identifier, adopter et mettre en œuvre des mesures adaptatives.

1.4. Analyse des Parties Prenantes

Les parties prenantes au niveau national

62. Les institutions gouvernementales clés qui seront impliquées dans la mise en œuvre de cette initiative incluent :

- Le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) qui placé sous la tutelle du Cabinet du Premier Ministre, est chargé d'assurer la coordination et le suivi de la politique nationale en matière d'environnement et de développement durable. Le CNEDD s'est doté d'une structure permanente, le Secrétariat Exécutif du CNEDD (SE/CNEDD) qui prépare et exécute ses décisions. Le SE/CNEDD comprend des Unités Techniques de Suivi (UTS), chargées de suivre et de coordonner la mise en œuvre des programmes du PNEDD. De plus, la Commission Technique Nationale pour les Changements et la Variabilité Climatique (CTNCVC) est en charge du Programme changements et variabilité climatiques. Elle est composée de 29 membres, représentants des structures de l'état, les institutions privées et les organisations de la société civile. Cinq groupes thématiques ont été établis pour travailler sur des aspects prioritaires tels que l'agriculture, l'élevage, l'eau et les infrastructures.

Le CNEDD a établi des structures déconcentrées aux niveaux régional, départemental et communal : Les Centres Régionaux de l'Environnement pour un Développement Durable (CREDD), les Centres Départementaux de l'Environnement pour un Développement Durable (CDEDD) et les Centres Communaux de l'Environnement pour un Développement Durable (CCEDD). Cependant, ces structures déconcentrées ne sont jusqu'à présent pas fonctionnelles.

Au niveau des changements climatiques, le SE/CNEDD élabore les Communications Nationales, qui incluent des projections climatiques, la Stratégie et le Plan d'Action pour la Variabilité Climatique et le Changement, le PANA et ses études annexes sur la vulnérabilité actuelle et future.

- Le Haut-Commissariat à l'Initiative "I3N" pour la sécurité alimentaire et le développement agricole durable « les Nigériens Nourrissent les Nigériens », en charge de la coordination générale et de la mise en œuvre de l'I3N qui définit les cadre politique national pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. Le Haut-Commissariat est rattaché à la Présidence de la République. Il assurera la Présidence du Comité de Pilotage du Projet (CPP).

63. D'autres institutions environnementales et météorologiques, localisées à Niamey, constituent un pool d'expertise sur les aspects climatiques et environnementaux :

- Le Centre Africain des Applications de la Météorologie pour le Développement (ACMAD)
- L'Autorité du Bassin du Niger (ABN)
- Le Centre Régional AGHRYMET
- L'Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile (EAMAC) de l'ASECNA
- Le Centre Régional d'Enseignement Spécialisé en Agriculture (CRESA)
- Le Centre Sahélien de l'ICRISAT

Les parties prenantes au niveau régional :

64. Les institutions qui seront étroitement impliquées dans la mise en œuvre de ce projet au niveau régional sont présentées dans le tableau ci-dessous, y compris leurs forces et faiblesses.

	Acteurs	Forces	Faiblesses	Rôles dans le projet
1	Gouvernorat	<ul style="list-style-type: none"> • Garant de la conformité des actions de développement aux orientations de l'Etat • Présidence du cadre régional de concertation • Impulsion du développement régional 	<ul style="list-style-type: none"> • Faibles moyens matériels et humains • Faible capacité en matière d'adaptation aux CC 	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du CPP • Supervision des activités • Animation du cadre régional de concertation
2	Conseil Régional	<ul style="list-style-type: none"> • Organe élu démocratiquement • Garant de la participation des élus locaux au développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Installation récente • Ressources humaines et matérielles limitées • Faible capacité en matière d'adaptation aux CC 	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du CPP • Mobilisation des élus locaux autour du projet • Plaidoyer auprès des PTF
3	Direction	<ul style="list-style-type: none"> • Expériences dans la coordination des actions de 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des cadres de

Document de Projet PNUD – Régionalisation de l'Adaptation à Base Communautaire (ABC) au Niger

	Acteurs	Forces	Faiblesses	Rôles dans le projet
	Régionale du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire	<p>développement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation et suivi des cadres de concertation • Représentation dans les départements de Dakoro et Bermo • Elaboration du Schéma d'aménagement régional 	<p>et matérielles insuffisantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible capacité institutionnelle en matière d'adaptation aux CC • Faible représentation dans les communes 	<p>concertation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Supervision des activités de recherche de synergie et de complémentarité entre les partenaires
4	Direction Régionale de l'Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • 140 agents dont 21 femmes • Représentation dans les départements de Dakoro et Bermo • Supervision de plusieurs projets agricoles (PAC2, Aguié...) • Grande expérience en matière de vulgarisation de semences améliorées, de cultures maraichères, warrantage... • Participation au processus PANA • Suivi des activités de la plateforme paysanne • Point focal régional du système d'alerte précoce • Participation au cadre de concertation régional 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible capacité de déplacement • Faible représentation dans les communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui-conseil et supervision des activités et pratiques agricoles résilientes • Impliqué dans la diffusion des semences améliorées, • Appui aux groupements de producteurs ruraux
5	Direction Régionale de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification	<ul style="list-style-type: none"> • 79 agents dont 11 femmes • Représentation dans les départements de Dakoro et Bermo • Représentation dans certaines communes du projet à savoir Bermo et Gadabégi • Grande expériences dans la conduite des activités résiliences d'adaptation aux CC • Point focal du cadre de concertation de la plateforme Gestion Durable des Terres (GDT) • Participation active au processus PANA et à la mise en œuvre du projet PANA-résilience de Rombou 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de matériels (motos, ordinateurs et logiciels cartographiques...) • Faible représentation dans les communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui et supervision des activités résilientes relatives à la protection des bases productives • Activement impliqué dans les activités de CPS/DRS (Conservation des eaux et des sols/Défense et restauration des sols).
6	Direction Régionale de l'Elevage et des Industries Animales	<ul style="list-style-type: none"> • 91 agents • Représentée dans certaines communes du projet à savoir Bermo et Gadabégi • Grande Expériences dans la conduite des activités d'amélioration des systèmes pastoraux (banques fourragères...) • Participation au processus PANA et à la mise en œuvre du projet PANA-résilience de Rombou • Participation aux cadres de concertation 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de ressources humaines et matérielles 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui-conseil et supervision des activités d'amélioration des systèmes pastoraux (banques fourragères...)
7	La Direction Régionale de l'Hydraulique	<ul style="list-style-type: none"> • 20 agents dont 6 auxiliaires • Point focal de la commission régionale de l'eau et de Passainissement • Dispose d'une unité de cartographie (modélisation et suivi des nappes...) • Représentation à Dakoro • Participation aux cadres de concertation régionaux • Supervision des programmes d'hydraulique village 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de représentation dans les communes • Ressources humaines insuffisantes • Manque de participation au PANA-Résilience 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui-conseil et supervision des activités d'irrigation du projet
8	Météo Maradi	<ul style="list-style-type: none"> • 5 agents dont 3 observateurs • Grande expérience dans la gestion des données pluviométriques de la station synoptique de Maradi 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de ressources humaines et matérielles (dont moyens de transport) Non participation aux cadres de concertation régionaux, aux activités de PANA-Résilience et au processus PANA 	<ul style="list-style-type: none"> • Implication par la DMN dans les activités relatives à l'information agrométéorologique en direction des producteurs ruraux

Acteurs	Forces	Faiblesses	Rôles dans le projet
9 Université de Maradi	<ul style="list-style-type: none"> • Grande expérience en matière de résilience des populations sahéliennes aux CC (modules de formation, projets, thèses, mémoires...), • Proximité des acteurs locaux • Dispose d'un département de Géographie & Géologie travaillant spécifiquement sur l'adaptation aux CC • Dispose de ressources matérielles et humaines • Possibilité d'appui des populations et des communes par des étudiants 	<ul style="list-style-type: none"> • Création récente 	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise technique dans la mise en œuvre du projet • Formation et Etudes (de référence, thématiques, cartographie...)
10 L'INRAN (Centre Régional de Maradi)	<ul style="list-style-type: none"> • Longue expérience dans la sélection des semences améliorées : mil, sorgho, niébé • Existence de 5 sélectionneurs spécialisés en mil, sorgho, niébé • Existence de 2 spécialistes en protection des végétaux/ennemis des cultures • Proximité des acteurs locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens matériels insuffisants 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable de la coordination et de la mise en œuvre des activités résilientes relatives aux semences améliorées (appui en semences, formation...) • Expertise technique
11 ONG et Associations de Développement	<ul style="list-style-type: none"> • 82 recensés dont : <ul style="list-style-type: none"> - AREN : Association pour la Redynamisation de l'Élevage - AGIR : Actions pour le Gestion Intégrée des Ressources - ALAD : Association pour l'Autosuffisance et le Développement - CDR : Convention pour le Développement Rural • Bonne couverture géographique et représentation dans les communes d'intervention du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités financières, techniques et institutionnelles inégales 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux communautés pour la mise en œuvre des activités résilientes • Synergie/ complémentarité • Partage d'expériences
13 Institutions de micro-finance	<ul style="list-style-type: none"> • 16 recensées dans la Région dont KOKARI, ASUSU SA, MMD, TAIMAKO • Systèmes financiers décentralisés à Dakoro, à savoir KOKARI et MMD (Mata Masu Dubara) appuyés par le PADMIF 	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité à leurs produits financiers limitée 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation et appui aux groupements d'AGR • Contractualisation pour fourniture de services de micro-financement aux communautés et aux producteurs, en particulier à travers l'appui fourni par le PADMIF
14 Chambre Régionale d'Agriculture			<ul style="list-style-type: none"> • Mise en réseaux des groupements
15 Projets et programmes	<ul style="list-style-type: none"> • 52 inventoriés au niveau régional dont PCM, PAC - RC, PUSADIER, Grande Muraille Verte, Fauna Corridor... 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination limitée 	<ul style="list-style-type: none"> • Complémentarité/ synergie • Partage d'expériences • Cofinancements

Tableau 3 – Parties prenantes au niveau régional

Les parties prenantes au niveau communal et local :

65. La commune est retenue comme la porte d'entrée du projet vers les communautés. Les Communes voisines d'intervention au niveau local seront au centre de la mise en œuvre, plus particulièrement pour les activités de renforcement des capacités et les activités d'adaptation. La sélection des communes d'intervention et les critères qui ont mené à cette sélection sont présentés plus bas.
66. Le conseil communal, les services techniques, les organisations communautaires de base et la population ont la plus grande responsabilité quant à la réussite des actions de développement arrêtées d'un commun accord. En particulier, c'est le conseil communal, qui a la responsabilité globale pour le bon déroulement des activités de développement.

67. Les différents groupes socio-économiques (bénéficiaires directs) et communautés locales, dont les agriculteurs, les femmes et les jeunes, les leaders communautaires et les leaders des organisations de la société civile seront les bénéficiaires directs du projet et joueront par conséquent un rôle primordial dans la mise en œuvre de toutes les activités planifiées.
68. Les commissions foncières aux niveaux départemental (COFODEP), communal (COFOCOM) et local (COFOB) joueront un rôle clé dans la résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs.
69. Il existe plusieurs groupements et associations au niveau local mis en place le plus souvent dans le cadre de projets de développement. Ces groupements sont peu fonctionnels pour la plupart. Le projet renforcera les capacités de certaines et s'appuiera sur elles pour ses activités dans les communautés.
70. La radio communautaire Muryan, basée à Dakoro, sera un canal important par lequel l'information climatique sera diffusée depuis le niveau central jusqu'aux producteurs. Elle émet dans un rayon de 74 kms autour de Dakoro et couvre 6 communes sur les 7 communes sélectionnées. Ses programmes sont diffusés en 4 langues : Haoussa, Peulh, Tamasheq et français.
71. Au niveau des communes, seuls quelques services déconcentrés de l'Etat y sont présents, tel que présenté dans le tableau ci-dessous. Les conseils communaux sont installés et fonctionnels dans toutes les communes. Quatre communes sur les 7 concernées par le projet ne disposent pas d'agents de l'Etat. Pour Dakoro, seule 1 commune sur les 5 disposent d'agents. Les activités des services sont supervisées directement par des missions en provenance de Dakoro. Plusieurs projets interviennent dans toutes les communes, mais aucun n'y ait basé. Les groupements de producteurs sont présents dans toutes les communautés visitées, mais manquent de capacités organisationnelles, financières et matérielles. :

Département	Communes	Principaux acteurs communaux							
		Conseils Com	Agriculture	Elevage	Environnement	Hydraulique	Projets	Associations/Groupes	COFOCOM
Dakoro	1. Korahane	1	0	0	0	0	5	x	1
	2. Rombou	1	0	0	0	0	7	x	1
	3. Azagor	1	0	0	0	0	7	x	1
	4. Ajékoria	1	0	0	0	0	8	x	1
	5. Dakoro	1	1	1	1	1	9	x	1
Bermo	6. Bermo	1	0	2	2	0	6	x	1
	7. Gadabéji	1	0	1	2	0	7	x	1

Tableau 4 – Principaux acteurs communaux présents dans chaque commune d'intervention

72. Le tableau ci-dessous présente les forces, faiblesses ainsi que les rôles des principaux acteurs communaux et locaux dans le projet.

Acteurs	Forces	Faiblesses	Rôles dans le projet
Conseils communaux	<ul style="list-style-type: none"> • Organes fonctionnels • PDC élaborés 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres de concertation non fonctionnels • 6 PDC sur 7 n'ont pas intégré les CC • Personnel insuffisant • Faible mobilisation de ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • Membres (Maires) du CP • Approbation des micro-projets des communautés • Présidence cadres de concertation communaux • Cofinancements
OSC (ONG locales, Associations)	<ul style="list-style-type: none"> • Grande connaissance et expérience locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne résident pas dans les communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui conseil aux communautés • Mise en œuvre des activités du projet sur une base contractuelle
Services techniques décentralisés	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise technique avérée 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible présence dans les communes (3/7) • Faible capacité en CC • Manque d'infrastructures et de matériel 	<ul style="list-style-type: none"> • Supervision des activités et appui conseil des communautés
Projets	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation de ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de concertation • Approches souvent 	<ul style="list-style-type: none"> • Complémentarité • Cofinancements

		contradictoires	
Communautés locales/Groupements	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du milieu et des priorités des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • Faibles capacités organisationnelles, financières et matérielles 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des activités • Auto-évaluations

Tableau 5 - Forces, Faiblesses et rôles des acteurs locaux dans le projet

1.5. Introduction aux Communes de mise en œuvre sélectionnées

73. La mise en œuvre du projet porte sur la Région de Maradi. Le choix de cette région, la plus pauvre du Niger, se justifie par le paradoxe qui fait de cette vieille capitale économique, l'une où les indicateurs de développement humain sont faibles, tels que cela est décrit dans la première partie de ce document de projet (croissance démographique de 3,7%, indice de fertilité de 8 enfants par femme, incidence de la pauvreté de 73,4% contre une moyenne nationale de 59,5%). La région présente une situation socio-économique et environnementale qui cause une forte vulnérabilité face aux changements climatiques et a été identifiée lors du PANA comme l'une des régions au Niger les plus vulnérables face aux changements climatiques. Lors du processus PANA, les départements de Dakoro et Bermo ont été identifiés comme étant les plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. Le projet se concentrera par conséquent sur ces deux départements.

74. Les critères suivants ont été appliqués afin de sélectionner les communes qui bénéficieront de ce projet :

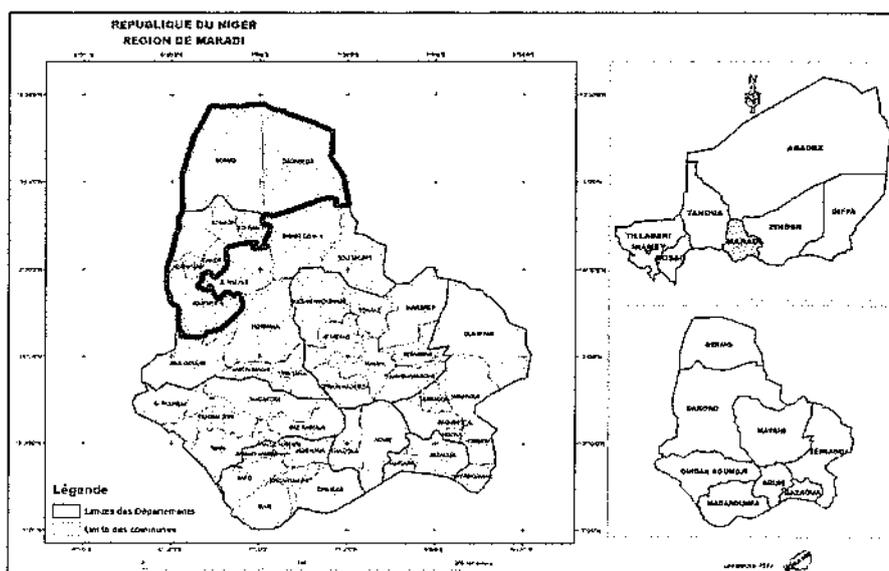
- Complémentarité et additionnalité de cette intervention ABC avec les initiatives d'adaptation en cours. Le projet PANA-Résilience intervient dans la commune de Roumbou, au niveau de 22 villages. Il a notamment appuyé la diffusion et la production de semences améliorées, la récolte de semences fourragères, l'intégration de la dimension changement climatique dans le PDC, l'appui au développement de la culture. Il est proposé dans le cadre de ce projet ABC-Maradi d'intervenir à Roumbou dans des villages qui n'ont pas encore été visés par le PANA-Résilience afin d'amplifier et de diffuser les activités d'adaptation effectives qui ont été initiées et d'obtenir une masse critique plus importante de population, mais également de techniciens, disposant de connaissances et de capacités suffisantes pour adapter les activités et les secteurs socio-économiques aux effets des changements climatiques. Il est également proposé d'élargir ces appuis aux communes limitrophes de Roumbou afin de diffuser par une approche de « tache d'huile » les bonnes pratiques et les activités en termes d'adaptation. L'objectif est de concentrer les efforts dans une zone spécifique et des communes rurales limitrophes, afin d'éviter le saupoudrage et l'éparpillement, et de développer les capacités, les moyens et les compétences des services techniques, des producteurs et des femmes pour faire face aux impacts des changements climatiques au sein d'une zone intercommunale qui puisse par la suite servir de modèles pour la réplique à d'autres communes.

Le projet ALP appuyé par Care International intervient dans les 3 CR suivantes : Roumbou, Bader Goula et Azagor. Ils appuient des activités similaires au projet PANA-Résilience. Suivant la même approche que décrit ci-dessus, il est proposé d'intervenir dans ces 3 CR, par des appuis à des villages non appuyés par ALP, afin de diffuser les pratiques et de développer une masse critique de techniciens et producteurs ayant des capacités, des moyens et des compétences pour faire face aux changements climatiques.

Le PACRC financé par le Fonds d'investissement climat sera actif dans les années qui viennent au sein des Communes de Bader Goula, Birni Lalle, Kanembakatché et Kornaka. Au sein de ces communes, ce programme appuiera l'intégration de la dimension changements climatiques dans les PDCs. Il fournira également des appuis techniques et en renforcement des capacités aux communautés rurales de ces 4 communes sur les questions d'adaptation et de résilience. Le PACRC disposant de moyens financiers conséquents, il est suggéré d'intervenir en complémentarité dans des communes limitrophes à ces 4 communes et par conséquent d'élargir la base géographique du PACRC pour contribuer à régionaliser les approches d'adaptation.

- Importance des secteurs agricoles et pastoraux dans l'économie locale. Il est proposé de concentrer les appuis dans la zone pastorale et la zone intermédiaire, afin d'axer les activités dans les secteurs agriculture, élevage et gestion hydrique.
 - Appui à l'opérationnalisation des services déconcentrés dans le département de Bermo qui vient d'être créé : agriculture, élevage, environnement et hydraulique.
 - Organisation des Communes Rurales. Il est proposé d'intervenir dans des communes qui disposent d'un conseil communal, d'un PDC élaboré et d'une commission foncière communale.
75. Sur cette base et l'application de ces critères, il est proposé de concentrer les interventions de ce projet sur les 7 communes suivantes. La carte suivante montre la délimitation de la zone d'intervention proposée.
- Département de Dakoro: Roumbou, Azagor, Korahane, Adjékoria et zones rurales de la Commune Urbaine de Dakoro
 - Département de Bermo: Gadabedji et Bermo.

Pour donner au projet plus de chances de succès, il sera fait un plaidoyer lors de la phase de démarrage du projet pour que ces communes soient considérées comme « Communes de convergence » et qu'elles bénéficient à ce titre des interventions des autres Agences des Nations Unies ainsi que celles d'autres partenaires.



Carte 5 – Localisation des communes sélectionnées pour la mise en oeuvre des activités du projet

76. Le Tableau suivant fournit des informations socio-économiques pour les 7 communes sélectionnées.

Communes rurales	Principales caractéristiques
Zone Pastorale	
Gadabéji	D'une superficie de 3 768,4 km ² , la Commune rurale de Gadabédji a une population estimée en 2010 à 18.842 habitants, soit une densité de 5 habitants/km ² Les principales activités économiques sont : l'élevage, l'agriculture et l'artisanat pour cette population répartie dans 16 tribus et villages administratifs.
Bermo	Située en plein zone pastorale, la Commune rurale de Bermo couvre

Communes rurales	Principales caractéristiques
	<p>une superficie de 8 563 km², avec une population estimée en 2010 à 25 689 habitants, constituée de Touareg, Haoussa et Peulh, occupant 313 tribus et villages administratifs répartis en 12 grappes ou sites. La densité est faible : 3 habitants//km².</p> <p>Du point de vue des activités socio-économiques, 98% de la population pratiquent exclusivement l'élevage.</p>
Zone Agro-pastorale	
Roumbou	<p>Estimée à 9820 habitants en 2010, la population de la Commune, composée de Haoussa, de Touareg et de Peulh, repartis sur 409,16 km², soit une densité de 24 habitants/km²</p> <p>L'agriculture et l'élevage constituent les principales activités socio-économiques des populations vivant dans 22 villages administratifs.</p>
Azagor	<p>La Commune rurale d'Azagor couvre une superficie de 440,5 km² et dispose d'une population estimée, en 2010 à 14 125 habitants, constituée de Touareg (majoritaire), Haoussa, Peulh et Béribéri, dont les principales activités économiques sont : l'élevage, l'agriculture, l'artisanat et le commerce.</p> <p>La population est localisée dans 55 villages et tribus repartis dans 5 centres de regroupement : Azagor 1 et 2, Dan Mata, Guidan Zada et Bammo, avec une faible densité de 32 habitants/km²</p>
Korahane	<p>La superficie de cette commune, est de 1 561 Km², pour une population estimée en 2010 à 10 927 habitants, soit une densité de 7 habitants/Km². La population, composée de haoussa, de Peulhs et de Touaregs habitent 40 localités (villages administratifs, tribus et hameaux). Les principales activités sont : l'agriculture, l'élevage et l'artisanat.</p>
Adjékoria	<p>La commune couvre une superficie de 15 678 km². Sa population, répartie dans 84 villages administratifs et tribus, est estimée à 41 287 habitants. Elle est constituée de Haoussas, de Touaregs et de Peulhs, qui exercent principalement l'agriculture et l'élevage.</p> <p>Les terres de cultures sont insuffisantes, au regard de l'effectif de chaque ménage qui y travaille. Cette situation crée une surexploitation des terres au point où la pratique de la jachère est impossible. L'élevage souffre de l'insuffisance des aliments à bétail.</p>
Dakoro	<p>Le Projet ABC touchera la partie de la commune, présentant les mêmes caractéristiques que les Communes rurales avoisinantes et exerçant comme principales activités : l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, le commerce et activités génératrices de revenus.</p>

II. Stratégie du Projet

II.1. Principe du surcoût associé à ce projet

77. Bien qu'un certain nombre d'initiatives aient été récemment entreprises au niveau local pour démontrer et développer des mesures et des pratiques adaptatives et résilientes, les capacités techniques, institutionnelles et financières sont à ce jour insuffisantes aux niveaux local et régional pour adopter, mettre à l'échelle et diffuser ces pratiques d'adaptation communautaires et pour renforcer la résilience des activités socio-économiques locales, y compris les activités agricoles et l'élevage, pour faire face aux risques associés aux changements climatiques.
78. Ces initiatives pilotes ont été limitées dans l'espace et ont appuyé uniquement des communautés isolées. Dans une zone spécifique ou au sein d'une commune, elles n'ont pas été en mesure de cibler un nombre suffisant d'acteurs ruraux qui aurait permis une adoption et une diffusion plus large des techniques promues à un niveau intercommunal et régional. De plus, les gouvernements locaux n'ont pas les capacités et la prise de conscience minimales pour répondre aux risques associés à la variabilité et aux changements climatiques. Les ressources financières et techniques disponibles au niveau local ne sont pour l'instant pas mobilisées et organisées autour des questions liées aux changements climatiques et à l'adaptation.
79. Le Gouvernement du Niger requière du Fonds PMA qu'il finance les coûts additionnels ou surcoûts associés à l'amélioration de la résilience des communautés rurales dans l'une des régions les plus vulnérables du Niger, à travers la mise à l'échelle des pratiques et des mesures communautaires résilientes qui ont été démontrées comme efficaces et efficaces par les initiatives pilotes. Ces aspects seront mis en œuvre dans un contexte et suivant une approche de développement local intégré.
80. L'objectif de cette initiative est de renforcer la capacité de réaction et d'adaptation des services administratifs/ techniques de soutien aux communes pour générer une masse critique de communautés résilientes face au climat à une échelle intercommunale et de renforcer la résilience des principaux secteurs socio-économiques de la Région de Maradi. Cet objectif sera atteint à travers : (i) le renforcement des capacités de réponse et d'adaptation des services techniques et administratifs déconcentrés et décentralisés au niveau communal ; et (ii) la promotion et la diffusion de pratiques, technologies et mesures résilientes au niveau local au sein des communes adjacentes sélectionnées. Le projet se concentrera à l'échelle intercommunale, en considérant les communautés comme le point d'entrée principal et comme le vecteur clé du changement, et en promouvant un développement territorial dans un contexte de changements climatiques et de vulnérabilités associées.
81. Afin de surmonter les barrières identifiées, un appui au sein des communes et des actions de renforcement des capacités à travers des formations sur les aspects liés aux changements climatiques, leurs impacts et les options d'adaptation possibles sont nécessaires. Des formations et des activités de sensibilisation sur les opportunités et les menaces associées aux changements climatiques de longs termes seront réalisées au profit des membres des conseils communaux, des techniciens des services techniques départementaux et communaux (services de l'agriculture, de l'environnement et de l'élevage), des Organisations communautaires de base (OCB) et des Organisations non-gouvernementales (ONG). Ces formations seront réalisées selon une approche qui permette aux acteurs locaux et départementaux ciblés de disposer des capacités suffisantes pour intégrer par la suite la dimension climatique dans leur programmation, y compris les PDC.
82. Tout en prenant en considération les connaissances locales, les coutumes et les stratégies locales de réduction des risques, le projet démontrera comment les stratégies et les pratiques communautaires résilientes, préalablement identifiées comme efficaces et efficaces et essentiellement relatives à l'agriculture et à l'élevage, peuvent être mises à l'échelle, diffusées et adoptées par une audience plus large et peuvent contribuer à améliorer durablement les conditions de vie. Le projet appuiera des pratiques et des technologies agricoles et d'élevage résilientes (telles que la production et la diffusion de semences améliorées, la promotion des techniques de micro-irrigation et des mesures de gestion durable des ressources en eau et des aires de pâturage), et des AGR résilientes au sein des 7 communes priorisées. Ces mesures seront mises en œuvre à travers une collaboration étroite avec les autorités locales et les

partenaires techniques tels que les organisations de la société civile, les organisations de producteurs, et les institutions de recherche comme l'INRAN, qui promouvra entre autres l'utilisation de techniques agricoles et d'élevage améliorées et diffusera au sein de la Région les résultats issus de la recherche. Ces partenaires techniques seront des vecteurs clés pour la mise à l'échelle et la diffusion plus large des options résilientes face aux stress climatiques et des bonnes pratiques.

83. Les AGR seront techniquement appuyées par les partenaires du projet et les bénéficiaires seront appuyés pour faciliter leur accès à des produits financiers proposés par les SFD. Des liens seront créés avec le projet en cours PADMIF afin de faciliter cet accès à des produits financiers adaptés aux besoins des bénéficiaires. Des appuis pour le développement des petits commerces, le traitement, le stockage et la commercialisation des produits seront également fournis aux producteurs ruraux, et plus particulièrement aux femmes. Les groupements féminins, qui ont été démontrés comme étant très vulnérables par rapport aux impacts projetés des changements et de la variabilité climatique, seront spécifiquement ciblés comme étant les principaux bénéficiaires de ces appuis.
84. Le projet s'appuiera sur les leçons apprises et les bonnes pratiques tirées de ces initiatives passées et actuelles, plus spécifiquement en ce qui a trait aux moyens d'améliorer l'impact et la réplique des AGR. Ce projet n'étendra pas seulement la couverture géographique et le nombre de communautés appuyées, il se focalisera également sur la réplique des activités à travers un focus sur la transformation et la vente des produits. Durant la phase de formulation de ce projet, les barrières critiques ont été identifiées et décrites plus haut, telles que des capacités entrepreneuriales limitées et un accès limité aux marchés et aux crédits. Par conséquent, les extrants et les activités proposés répondent à ces barrières en se focalisant sur le renforcement des capacités des producteurs à travers des formations sur les chaînes de valeur, et avec le secteur agro-forestier identifié comme le secteur clé, et en facilitant les contacts entre les producteurs et les institutions de micro-crédit et d'intrants pour en améliorer l'accès et ce qui permettra in fine aux producteurs de développer leurs activités existantes, plutôt que d'essayer d'en créer de nouvelles. L'engagement continu des autorités locales et des services techniques déconcentrés, central à ce projet, garantira la durabilité des AGR en assurant le contrôle de qualité et le développement structurel.
85. Afin d'appuyer, promouvoir et mettre en œuvre des pratiques et des techniques agro-pastorales résilientes, des conseils agro et hydrométéorologiques seront fournis aux acteurs ruraux. Les capacités et les moyens nécessaires pour observer, collecter et traiter les informations climatiques aux niveaux local, régional et national seront développés. Les capacités nationales de formulation et de diffusion de conseils agro et hydrométéorologiques en vue d'appuyer les décisions prises par les producteurs, les villageois et les communautés seront renforcées.
86. Enfin, les meilleures pratiques ABC (y compris à travers une différenciation des aspects genre) issues de la mise en œuvre et de la mise à l'échelle des pratiques communautaires et des AGR résilientes seront capturées et diffusées à une large échelle pour en assurer la réplique (avec des ajustements appropriés) à d'autres zones vulnérables, paysages et régions. Un apprentissage cross-communautaire sur l'adaptation au sein du Niger dans son ensemble sera promu.

II.2. Alignement du Projet

87. Le Gouvernement du Niger demande un appui au Fonds PMA pour appuyer la mise en œuvre d'un *Full-Sized Project (FSP)* pour mettre en œuvre la priorité 6 du PANA : promouvoir des activités génératrices de revenu et développer des bénéfices mutuels.
88. Cette initiative est basée distinctement sur des actions opérationnelles et est pilotée par le Gouvernement du Niger depuis le démarrage du processus de formulation. De plus, elle définit des priorités claires relatives à des activités d'adaptation urgentes et immédiates telles que définies par le CNEDD/Gouvernement du Niger, les acteurs régionaux, départementaux et locaux.
89. La formulation de cette initiative a été guidée par un processus participatif complet qui a impliqué les différents groupes d'acteurs, y compris les communautés locales, une approche multidisciplinaire (des experts avec des profils sectoriels variés y ont été impliqués) et une approche complémentaire qui s'est

basée sur les plans et les programmes existants, y compris les politiques sectorielles et les plans d'actions nationaux, régionaux et communaux.

90. La période de mise en œuvre de ce projet s'aligne très bien avec la mise en œuvre du PDES qui constitue le cadre de référence stratégique pour les années qui viennent pour toutes les politiques nationales et pour les appuis des partenaires internationaux. Elle s'aligne également avec l'IGN qui définit les politiques nationales en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire. Cette initiative appuiera également la mise en œuvre du PDR de la Région de Maradi.
91. Ce projet répond aux besoins en termes d'adaptation aux changements climatiques urgents et immédiats et bénéficie de cofinancements bilatéraux et multilatéraux. Le projet est piloté au niveau national, présente un bon rapport coût-efficacité, et intègre des considérations climatiques dans les plans de gestion des terres, dans les pratiques agricoles et d'élevage, et dans la gestion de l'eau, qui correspondent à des secteurs identifiés comme prioritaires dans les lignes directrices du Fonds PMA.

Conformité avec le Fonds PMA

92. Ce projet a été préparé en accord avec les lignes directrices définies par le Fonds PMA. Il est par ailleurs aligné avec les lignes directrices définies dans le « *Programming Paper for Funding the Implementation of NAPAs under the LDC Trust Fund* »¹⁵ et sa formulation a suivi les lignes directrices définies dans le PNUD/FEM « *Adaptation Policy Framework for Climate Change* ». ¹⁶ Le Niger est Partie de la CCNUCC et a élaboré son PANA en 2005. En ligne avec les recommandations du FEM/FPMA (2006)¹⁷, ce projet a été identifié et conçu selon le processus participatif PANA au Niger.
93. Le projet est conforme avec les critères d'éligibilité du Fonds PMA, à savoir de : (i) suivre une approche participative pilotée par le pays ; (ii) mettre en œuvre les priorités du PANA ; (iii) appuyer une approche de l'apprentissage par la pratique ; (iv) suivre une approche multidisciplinaire ; (v) promouvoir une équité genre ; et (v) suivre une approche complémentaire :
- *Suivre une approche participative pilotée par le pays* : La formulation du projet a été guidée par une série de consultations avec les différents acteurs. Une stratégie initiale provisoire du projet a été présentée à un grand nombre d'acteurs (des niveaux national, régional et communal) lors d'un atelier national qui s'est tenu en février 2013 à Niamey. Les observations et les commentaires issus de cet atelier ont été intégrés et pris en compte dans le Document de Projet. De plus, deux missions successives ont été réalisées dans la Région de Maradi et les Communes priorisées pour analyser le niveau de vulnérabilité de ces communes par rapports aux effets des changements climatiques, définir les priorités et les stratégies locales d'adaptation et discuter des arrangements institutionnels.
 - *Mettre en œuvre les priorités du PANA* : Cette initiative est issue du processus PANA et a été préparée avec l'implication de tous les acteurs pertinents. Ce projet correspond en fait à plusieurs priorités identifiées dans le PANA, à savoir :
 - Priorité 1 : Introduction des espèces fourragères en milieu pastoral ;
 - Priorité 6 : Promouvoir des activités génératrices de revenu et développer des bénéfices mutuels ;
 - Priorité 7 : Mobilisation des eaux de surface et exploitation des eaux souterraines ;
 - Priorité 11 : Développement des actions CES/DRS à des fins agricoles, forestières et pastorales ;
et
 - Priorité 14 : Renforcement des capacités matérielles, techniques et organisationnelles des producteurs ruraux
 - *Appuyer une approche de l'apprentissage par la pratique* : Cette initiative appuiera des activités au niveau local qui sont basées sur des pratiques et des mesures communautaires existantes identifiées comme effectives et efficaces. Le projet appuiera la mise à l'échelle et la diffusion de pratiques et d'AGR résilientes qui ont été testées dans le cadre d'activités pilotes et démonstratives issues de l'expérience

¹⁵ GEF/LDCF, 2006

¹⁶ UNDP/GEF 2005

¹⁷ GEF/LDCF, 2006, Article: 8.1 (b)

du projet PANA-Résilience et d'autres initiatives telles que Care ALP. Les mesures résilientes promues seront adaptées aux besoins exprimés localement par les différentes communautés appuyées. Des analyses coûts-efficacités seront réalisées dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des activités au niveau local, afin d'appuyer les aspects stratégiques et de planification.

- *Suivre une approche multidisciplinaire* : Ce projet s'attachera à renforcer les capacités adaptatives aux niveaux communal et départemental à travers différents angles : planification foncière, intégration des aspects climatiques dans les stratégies et les plans de développement, production et utilisation de l'information météorologiques, gestion durable des terres, techniques agricoles, AGR, protection des ressources naturelles et de l'écosystème. Ces approches renforceront le capital financier, naturel, physique et social des communautés locales et nécessitera l'implication d'experts issus d'une variété de disciplines, tel qu'illustré par le nombre d'acteurs qui seront impliqués dans la mise en œuvre du projet décrit à la section I.4.
- *Promouvoir une équité genre* : Les aspects genres ont été pris en compte durant tout le processus de formulation. Une experte genre du bureau pays du PNUD a participé activement à la mission de collecte des données de référence dans la Région de Maradi, s'assurant entre autres que les consultations réalisées au niveau local présentaient un équilibre genre et que les femmes étaient impliquées dans tout le processus de formulation. De plus, les extrants et les effets attendus du projet contribueront à comprendre comment les réponses d'adaptation peuvent permettre de renforcer l'équité genre. Les indicateurs du projet seront renseignés à travers des données désagrégées par genre. Le projet est formulé pour que les mesures d'adaptation soient mises en œuvre selon une approche participative avec une implication réelle et opérationnelle des femmes.
- *Suivre une approche complémentaire* : Cette initiative s'inscrit en complément des autres programmes et projets actifs dans la même région sans les dupliquer. La section I.1. *Contexte/Programmes et projets nationaux* fournit une liste de projets et programmes pertinents avec ce projet FPMA, impliquant un grand nombre de partenaires et d'organisations internationales, dont le PNUD, l'UNCDF, la Banque mondiale, le FIDA, Care, le PAM, etc. Le projet s'appuiera sur ces initiatives, prenant en compte les leçons apprises et les outils développés, et travaillant étroitement avec les équipes et partenaires locaux expérimentés. Ce projet générera des données et des informations sur les coûts/efficacités des approches d'adaptation dans la Région de Maradi, qui pourront s'inscrire et informer les processus et les stratégies coordonnées par le SE/CNEDD.

Conformité générale FEM

94. Ce projet a été formulé pour répondre aux conditions générales du FEM en termes de mise en œuvre et de formulation. A titre d'exemple, les conditions suivantes seront couvertes :
- *Durabilité* : Le projet a été formulé pour avoir un impact durable, aux niveaux communautaire, régional et national. Des détails sont fournis à la section Durabilité.
 - *Suivi et Evaluation (S&E)* : Le projet sera mis en œuvre avec l'utilisation d'un cadre effectif de S&E (voir section S&E plus loin). Les leçons apprises seront collectées au cours du processus de mise en œuvre, pour leur permettre d'être référencées par de futures initiatives similaires.
 - *Réplication* : Le projet se focalise sur la démonstration et la mise à l'échelle d'activités au sein des sept communes prioritaires. Cette approche devrait faciliter la réplication de petits investissements dans d'autres parties de la Région et du Pays.
 - *Implication des acteurs* : Le projet favorisera la coordination entre différents acteurs à tous les niveaux et secteurs y compris la planification environnemental et du développement.

II.3. Appropriation Nationale et éligibilité

95. Le Niger a ratifié la CCNUCC en 1995 et le Protocole de Kyoto en 2004. Il a également adhéré à l'outil FEM. Le Niger est donc éligible à un appui du Fonds PMA administré par le FEM.

96. En tant que PMA, le Niger est éligible aux fonds issus du FPMA. L'activité initiale appuyée par le FPMA est la préparation du PANA. Le Niger a complété son PANA et l'a soumis à la CCNUCC en juillet 2006. Le Niger est donc éligible pour l'appui du FPMA pour mettre en œuvre son PANA.
97. Ce projet constitue une réponse aux besoins urgents et immédiats en termes d'adaptation. Il est formulé pour répondre aux coûts additionnels des mesures prioritaires d'adaptation identifiées dans le PANA et il renforcera les capacités nécessaires pour poursuivre des efforts une fois que sa mise en œuvre sera complétée. Le ratio des fonds issus du FPMA avec les cofinancements est cohérent avec « l'échelle mobile¹⁸¹⁹ ».
98. Ce projet a été élaboré à travers un processus participatif, et tous les acteurs ont été impliqués et informés. Le SE/CNEDD a guidé la formulation du projet. Un premier atelier national de lancement a été organisé à Niamey le 25 septembre 2012, impliquant les consultants nationaux, pour permettre de rencontrer les acteurs locaux tels que les bénéficiaires, les communautés, la société civile, les élus locaux, les services techniques, les décideurs régionaux, les agents gouvernementaux et les partenaires. La stratégie du projet, le cadre logique, le dispositif institutionnel et le budget ont été présentés et validés par les partenaires nationaux et locaux lors d'un atelier qui a été organisé en février 2013. Enfin, le projet de document préliminaire a été finalisé et validé par le PNUD en mai 2013.
99. Le projet est également en conformité avec une variété d'initiatives qui ont pour objectif d'appuyer le développement du Niger et de la région de Maradi, y compris le PDES, l'I3N et le PDR de Maradi. Il est formulé pour faire partie intégrale et pour appuyer le processus de développement du Niger²⁰. Il a été développé avec les acteurs clés et est cohérent avec les plans et les politiques de développement existants. Il est également en accord avec le processus de développement et de mise à jour des PDC au Niger. Le pilotage du CNEDD assure par ailleurs la conformité avec les processus nationaux de développement.
100. En termes de bénéficiaires, le projet, à travers la mise en œuvre des activités résilientes, renforcera le capital financier, naturel, physique et social des communautés prioritaires. En relation avec les investissements communautaires, le projet bénéficiera directement à 3 300 ménages et 20 000 personnes au sein des 7 communes. Des bénéficiaires indirects bénéficieront également de ce projet comme les activités ciblent la valorisation de ressources partagées telles que les Koris, la réalisation de pare-feux, etc.

II.4. Avantages Comparatifs du PNUD

101. L'avantage comparatif du PNUD pour la mise en œuvre de ce projet est défini dans le Document de Programme National pour le cycle actuel (2009-2013), dans lequel un accent particulier est apporté au renforcement des capacités nationales et locales pour la mise en œuvre de la SDRP. Depuis 2008, le PNUD a appuyé, au niveau local, la mise en œuvre d'outils de planification, financiers, et de suivi-évaluation des services communautaires. Ces outils sont aujourd'hui une référence pour l'opérationnalisation du processus de décentralisation au Niger. De plus, des appuis ciblés ont contribué à renforcer la participation de la société civile au sein du dialogue politique national. En terme de développement durable et d'environnement, l'appui du PNUD se concentre sur : (i) l'amélioration de l'accès des groupes vulnérables à un emploi et à un crédit, et la promotion d'AGR ; (ii) le renforcement des capacités des institutions et des communautés pour la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. Ces effets sont les principaux secteurs d'intervention du PNUD au sein du PCM. A travers la 1^{ère} composante du PCM, le PNUD finance des activités relatives à la création d'emplois pour les femmes et les jeunes et au renforcement des capacités des communautés pour une gestion durable des ressources naturelles. A travers la 3^{ème} composante du PCM, le PNUD appui la création et l'organisation de structures de planification et de coordination et l'intégration des communautés et des organisations issues de la société civile dans les processus décisionnels.

¹⁸ <http://www.thegef.org/gef/node/2551>

¹⁹ GEF/LDCF, 2006, Articles 18 and 19

²⁰ GEF/LDCF, 2006, Articles 13 and 14

102. L'avantage comparatif du PNUD pour la mise en œuvre de ce projet réside dans sa longue expérience de travail avec différentes entités gouvernementales pour promouvoir l'adaptation. Le PNUD appuie 31 pays africains au niveau de leur programmation dans le secteur de l'adaptation, avec plus de 175 000 000 USD de subventions mobilisées. Ces ressources ont été complétées par des cofinancements à hauteur de 260 000 000 USD pour répondre aux besoins de base de développement. Au Niger, le PNUD est l'agence d'exécution du projet PANA-résilience. Par ailleurs, à travers une subvention de 92 000 000 USD du Gouvernement japonais, le PNUD appuie 21 pays africains pour développer une approche intégrée relative à l'adaptation aux changements climatiques. Au Niger, le programme AAP a appuyé l'intégration de la dimension climatique dans les secteurs clés nationaux et des processus de développement. À travers son initiative « *Boots on the Ground* », le PNUD a positionné des agents nationaux dans 24 bureaux pays pour fournir un appui aux pays sur les aspects de politique climatique. Il est attendu que ces pays renforcent leur politique de développement face aux effets des changements climatiques.
103. En 2005, le PNUD a créé le programme Adaptation à base communautaire, l'un des premiers qui a été approuvé pour financement par la fenêtre de financement du SPA. Plus de 60 projets ABC sont actuellement mis en œuvre, alors que d'autres sont actuellement en cours de formulation par des organisations de la société civile dans 10 pays dont le Niger. Ces efforts ont permis de sensibiliser les communautés sur les défis posés par les changements climatiques. Un certain nombre d'outils innovants ont été utilisés pour ce faire et ont touché une audience assez large. Les activités ABC au Niger ciblent les ressources en eau, l'agriculture, l'élevage, la foresterie, la faune sauvage et la gestion des écosystèmes, la pêche, et la santé.
104. Ce projet contribuera à l'effet n°1 de l'UNDAF 2014-2018 : « D'ici à 2018, les ménages vulnérables et les communautés ciblées augmentent leur résilience en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'environnement, de catastrophes et d'inclusion socio-économique », et l'effet 2 : « D'ici à 2018, les institutions nationales, régionales et locales appuyées utilisent des systèmes et mécanismes adaptés pour la prévention/gestion des risques/catastrophes, la gestion durable de l'environnement et de la sécurité alimentaire ».
105. Les initiatives ci-dessus appuyées par le PNUD sont une indication solide des capacités humaines du Bureau Pays de Niamey pour appuyer la mise en œuvre du projet proposé. Le personnel du PNUD est déjà engagé dans un certain nombre d'activités pertinentes avec celles prévues dans ce projet. Par ailleurs, les opérations du bureau pays sont appuyées par des capacités d'appui technique régionales localisées dans le Centre Régional du PNUD à Pretoria. Le PNUD dispose d'un Conseiller Technique Régional qui se concentre sur l'appui aux programmations et à la mise en œuvre de l'adaptation dans une variété de secteurs pertinents avec les secteurs d'activités de ce projet, y compris la gestion des désastres, les infrastructures de développement, l'adaptation à base éco-systémique, les capacités de développement, et la réforme de la gouvernance locale.

II.5. But, objectifs et extrants/activités du Projet

But global du projet

106. Le projet « *Régionalisation de l'Adaptation à Base Communautaire au Niger* », a pour but de renforcer la résilience des communautés rurales face aux effets néfastes des changements climatiques et de développer des économies locales plus résilientes.
107. Son objectif est de « renforcer la capacité de réaction et d'adaptation des services administratifs/ techniques de soutien aux communes pour permettre la génération d'une masse critique de résilience communautaire aux changements climatiques et de parvenir à une économie plus résiliente au climat dans la région de Maradi ».
108. Pour atteindre cet objectif, les effets attendus du projet sont les suivants :
- **Effet 1 :** L'information nécessaire et les outils de gestion des risques climatiques pertinents sont mis à disposition et adoptés par les autorités communales, les services techniques et les organisations communautaires (OCB et ONG) au sein des 7 communes prioritaires de la Région de Maradi ;

- **Effet 2 :** Des mesures communautaires et des sources de revenus résilientes sont mises à l'échelle, diffusées et mises en œuvre au sein des 7 communes prioritaires dans la Région de Maradi.

109. Le premier effet renforce les capacités et les moyens clés relatifs à la gestion des risques climatiques et fournit l'information nécessaire sur ces risques aux niveaux départemental, communal et local. Il construit un environnement institutionnel favorable pour la mise à l'échelle et la diffusion d'activités et de pratiques communautaires résilientes, et pour obtenir des économies locales et des sources de revenus plus résilientes au sein des 7 communes d'intervention de la Région de Maradi. Le second effet appuie directement la mise en œuvre et l'adoption de ces activités et pratiques communautaires résilientes. Ces deux effets, et leurs extrants respectifs, sont par conséquent reliés les uns aux autres. Un programme détaillé de mise en œuvre des activités sous chaque extrant sera élaboré au démarrage du projet afin de s'assurer que les extrants s'alimenteront ensemble selon une approche coordonnée et efficiente.

Composante 1: Les autorités communales, les services techniques et les communautés ciblées sont techniquement renforcées pour promouvoir un développement local résilient

Effet 1: L'information nécessaire et les outils de gestion des risques climatiques pertinents sont mis à disposition et adoptés par les autorités communales, les services techniques et les organisations communautaires (OCB et ONG) au sein des 7 communes prioritaires de la Région de Maradi

Situation de Référence

110. Le PCM a été formulé dans l'objectif de renforcer les capacités des décideurs locaux, des organisations communautaires et des services techniques, de programmation des activités de développement et de coordination entre les différentes institutions, mais également de participation des communautés, et plus particulièrement les femmes et les jeunes, dans les processus décisionnels de développement local. Il est actif sur le terrain depuis le début 2012. Durant l'année 2012, ce programme a notamment permis de renforcer les capacités des services d'encadrement technique et de professionnaliser le réseau des paysans multiplicateurs actif à Aguié, Chadakori, Tchadoua et Jiratawa dans la Région de Maradi. Des séances de formation ont été conduites au profit des producteurs à travers la vulgarisation agricole et la promotion de certains produits et à travers des démonstrations pratiques et des Champs École Paysans (CEP) à Aguié. Les sites féminins de cultures irriguées ont également été réhabilités à Gazaoua. Des démonstrations pratiques de multiplication d'intrants, de certification et de vente de semences améliorées/sélectionnées ont également été réalisées dans la zone d'Aguié, Chadakori, Tchadoua et Jiratawa. Ce programme a par conséquent initié le renforcement des capacités des services techniques actifs dans les Départements de Aguié et de Madarounfa, ainsi que des capacités de production et de résilience des producteurs de quelques communes de ces deux départements. Cependant, ces actions n'ont pas touché les zones de Dakoro et de Bermo, plus isolées et au sein desquelles les services techniques disposent de capacités d'encadrement technique très limitées et où les communautés rurales sont extrêmement vulnérables face aux changements climatiques.

111. Par ailleurs, ce programme ne propose pas jusqu'à présent de mécanisme qui permette d'intégrer les dimensions changements climatiques dans sa programmation et qui appuierait des options et des mesures adaptatives et des investissements plus résilients. Les appuis du PCM et ses résultats attendus risquent de ne pas être effectifs sur le court à moyen termes sans considérer les aspects liés au climat et à ses changements dans les stratégies de développement local.

112. Dans la commune de Roumbou, l'appui du projet PANA-Résilience a permis de renforcer les capacités des autorités communales et des services techniques de comprendre les risques liés aux changements climatiques et de planifier en réponse à ces risques. Les aspects liés aux changements climatiques ont été pris en compte et intégrés dans le PDC de Roumbou. Ce travail n'a cependant pas été dupliqué aux PDC des communes limitrophes ciblées par le projet ABC-Maradi. Par ailleurs, la mise en œuvre du PDC de la Commune de Roumbou doit maintenant être appuyée pour rendre effective les actions d'adaptation qui y ont été identifiées. Les PDC existent dans toutes les communes, mais la majorité d'entre eux ne prend pas en compte les aspects liés au climat et à ses changements. Les conseils municipaux ne disposent pas des informations et des outils nécessaires pour intégrer ces aspects dans les PDC. Le SE/CNEDD a développé en 2012 un guide méthodologique d'Intégration de la dimension changements climatiques

(IDCC) dans la planification communale. Ce guide vient compléter et indiquer les points d'entrées de la dimension changements climatiques dans le guide national d'élaboration des PDC et pourra être utilisé dans le cadre de ce projet ABC-Maradi pour renforcer la prise en compte des changements climatiques et de l'adaptation dans les PDC des communes ciblées.

113. Des efforts de sensibilisation sur les aspects de changements climatiques et d'adaptation ont également été réalisés à travers le projet PANA-Résilience auprès de quelques communautés rurales de cette Commune. Ces actions de sensibilisation doivent maintenant toucher une masse critique plus large pour promouvoir un changement de comportement effectif.
114. A Bader Goula, Azagor, Soly-Tagriss et Roumbou dans le Département de Dakoro, le programme ALP de Care a facilité un processus participatif de planification de l'adaptation communautaire. Des Plans d'action pour adaptation communautaire (PAAC) ont été élaborés pour une communauté dans chacune de ces 4 communes, intégrant 7 stratégies d'adaptation bien définies. Une analyse de faisabilité et une analyse genre de ces stratégies ont été effectuées en préalable à cette validation. Cet appui a permis de créer un espace pour renforcer les capacités des communautés rurales ciblées et les OCB pour comprendre les dangers et les risques climatiques locaux et pour identifier des stratégies locales d'adaptation. Cependant, les PDC des 4 communes ciblées n'ont pas encore pris en compte les PACA dans leur révision. Selon l'évaluation à mi-parcours de ALP réalisée au cours de l'année 2012, les communes ont également émis le besoin de disposer de plus de PAAC (avoir une masse critique de PACA au sein de la commune). Cependant, le programme ALP a des moyens financiers limités et ne peut donc pas seul appuyer l'élaboration de plus de plan d'actions communautaires d'adaptation. Le projet ABC pourra reprendre, adapter et dupliquer cette approche.
115. Ces initiatives fourniront de solides bases pour planifier des réponses aux changements climatiques au niveau local et contribueront sensiblement au renforcement de la capacité globale des décideurs locaux et des communautés rurales ciblées de quelques communes pour comprendre les risques liés aux changements climatiques et les impacts associés. Cependant, la grande majorité des institutions et organisations présentes au niveau régional, départemental, communal et communautaire ne disposeront toujours pas des capacités institutionnelles et opérationnelles suffisantes requises pour promouvoir une planification adaptée de l'adaptation et une mise en œuvre effective de mesures et de pratiques résilientes face aux changements climatiques. L'analyse des besoins ressentis par les différents acteurs clés, politiques, administratifs, élus et agents techniques pour le renforcement de leurs compétences a fait ressortir les besoins suivants : (i) formation en plaidoyer et négociations ; (ii) information, éducation et communication en matière d'environnement en général et de changements climatiques en particulier; (iii) formation en gouvernance locale des ressources naturelles; (iv) sensibilisation et formation des responsables politiques, administratifs, coutumiers et techniques en Genre; (v) formation des cadres sur les outils d'évaluation de la vulnérabilité environnementale des communautés aux changements climatiques; (vi) formation des cadres techniques sur l'intégration de la dimension des changements climatiques dans les plans, projets et programmes de développement, notamment le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de Maradi (SRAT). Par ailleurs, les capacités matérielles et logistiques (motos et GPS) des deux services départementaux de l'Élevage et de l'Environnement de Bermo, créés en 2012, partenaires clés du projet pour appuyer les communautés souvent très éloignées les unes des autres dans ce département à vocation essentiellement pastorale, doivent également être renforcées. Les services déconcentrés de la Météo à Maradi et à Dakoro en raison de leur manque de moyens d'une part et de leurs importants rôles dans le dispositif de collecte de l'information agro-météorologique et de l'appui-conseil aux communautés d'autre part, doivent également être renforcés en outils, équipements techniques et en formation à travers la convention entre le projet et la DNM. La Commission Foncière Départementale (COFODEP) apportera un appui-conseil aux Commissions Foncières Communales (COFOCOM) et aux Commissions Foncières de Base (COFOB) dans le cadre de la sécurisation des aires sylvo-pastorales restaurées. La Chambre Départementale d'Agriculture quoique récente contribuera à la mise en réseaux des groupements de producteurs (semences améliorées, maraîchers...) en vue de l'écoulement de leurs productions. Ces deux structures nécessiteront des appuis pour effectivement mener à bien leurs mandats.

116. Au niveau communal, les services déconcentrés de l'Etat sont généralement absents, les cadres de concertation des acteurs de développement peu fonctionnels, et les maires manquent cruellement de ressources humaines, financières et matérielles.
117. Au niveau régional, un comité sous régional lié au Système d'Alerte Précoce (SAP) a été mis en place, ainsi qu'au sein de certaines communautés des Systèmes communautaires d'alerte précoce des réponses aux urgences (SCAPRU). Au niveau global, le SAP rencontre des problèmes majeurs de plusieurs ordres, dont : (i) le retard dans la communication des informations du niveau communal au niveau central ; (ii) la lenteur des réactions des autorités ; (iii) l'insuffisance des équipements. Ces obstacles pourraient notamment être levés par la mise en place d'un Secrétariat Permanent Régional, la redynamisation des comités sous régionaux par la création et l'opérationnalisation d'un nombre plus important de SCAPRU, et l'équipement en matériel informatique et électronique pour une diffusion plus rapide des informations.
118. Par ailleurs, l'évaluation à mi-parcours du programme ALP de Care a relevé les limites suivantes concernant les SCAPRU qui ont été mis en place : (i) la question du bénévolat (coûts d'opportunité) face aux contraintes des membres (déplacements, réunions) et à certains coûts (téléphone...) qui pourrait à terme les démobiliser ; (ii) l'absence de réponses de l'état aux problèmes signalés : pénurie alimentaire, invasions acridiennes, ravageurs, comme l'invasion de chenilles à l'hivernage 2012... qui décourage les initiatives... ; (iii) la circulation de l'information à sens unique : pas de retour de l'Etat au niveau communautaire des informations nationales nécessaires ; et (iv) le manque d'accès des communautés aux prévisions saisonnières ou annuelles, et dans un langage accessible. Les informations climatiques nécessaires à la bonne planification et à la gestion durable des risques de catastrophes naturelles ne sont donc pas disponibles pour les décideurs locaux, les communautés à la base et les services techniques. Les informations sur les conditions selon lesquelles les communautés à la base et les approches de développement décentralisées peuvent contribuer à réduire la vulnérabilité associée au climat, améliorer les capacités adaptatives et promouvoir des sources de revenus durables, ne sont jusqu'à présent pas disponibles. L'information et les connaissances sur les risques climatiques et les options d'adaptation ne sont pas partagées et diffusées largement afin de permettre un apprentissage intercommunautaire.
119. Par ailleurs, le système de collecte et de diffusion des données météorologiques n'est pour l'instant pas approprié (la collecte des données est incomplète, l'analyse et la diffusion est faible). Il est constitué de 4 types de stations météo dans la Région de Maradi : (i) la station synoptique de Maradi qui permet l'observation de tous les paramètres météorologiques à chaque heure ; (ii) le poste climatologique de Tessaoua qui mesure la pluviométrie, la température et l'humidité 3 fois par jour ; (iii) le poste pluviométrique de Dakoro ; et (iv) les données décennales collectées pendant la saison agricole. Des pluviomètres manuels ont également été installés dans le cadre du projet PANA-Résilience et du programme ALP de Care. Le releveur du pluviomètre est généralement membre du SCAPRU. Cependant, malgré la mise en place de ces pluviomètres au niveau communautaire, les données climatiques ne sont pas systématiquement collectées au niveau local, et dans le cas où elles le sont, il existe un délai de transmission de ses informations au niveau central. Les données collectées ne sont pas analysées et prises en compte dans la prise de décision au niveau local. Par ailleurs, les prévisions saisonnières ne sont pas transmises aux communautés. Le réseau d'observation météorologique doit par conséquent être renforcé au niveau local, en installant des stations pluviométriques automatiques qui fourniront systématiquement les données sur la pluviométrie au niveau de la DMN et à travers le développement de capacités techniques et matérielles appropriées des collecteurs et analystes des données météorologiques.

Alternative

120. Par conséquent, afin d'appuyer un développement local résilient dans la Région de Maradi et dans les 7 communes ciblées, les risques liés aux changements climatiques doivent être pris en compte et intégrés dans le processus de planification communale. Ceci permettra entre autres de planifier des initiatives et des stratégies au sein des PDC de ces communes qui permettront d'améliorer la résilience des activités agro-pastorales et des AGR et de renforcer les capacités des communautés rurales ciblées.
121. Sans cette intervention, les capacités demeureront insuffisantes et l'adaptation aux impacts des changements climatiques ne sera pas intégrée dans les PDC des communes ciblées, dans les processus de développement locaux et dans les économies rurales. Des appuis pour intégrer la dimension climatique

dans les PDC et les investissements au niveau local seront apportés. Des analyses de vulnérabilités spécifiques dans chaque communauté appuyée seront réalisées et des plans d'adaptation communautaires seront développés. Ces plans seront pris en compte et intégrés dans la révision des PDC, en s'appuyant sur le guide IDCC développé par le SE/CNEDD.

122. Des activités de sensibilisation sur les aspects climatiques et des formations sur le suivi des risques climatiques, sur les outils d'évaluation de la vulnérabilité environnementale des communautés aux changements climatiques, sur l'intégration des risques dans les PDC, et sur les bénéfices en termes d'adaptation et de résilience seront menées auprès des autorités communales, départementales et régionales, et des services techniques. Les capacités matérielles et logistiques des deux services départementaux de l'Élevage et de l'Environnement de Bermo seront développées. Des appuis techniques seront également apportés aux commissions foncières locales, communales et départementales, ainsi qu'à la Chambre d'Agriculture. Des efforts constants seront réalisés pour responsabiliser et impliquer les communautés des sept communes d'intervention dans les processus d'intégration des aspects climatiques dans la planification. Les décideurs communaux et les services techniques décentralisés seront formés pour comprendre les opportunités et les menaces associées aux changements climatiques et pour utiliser ces nouvelles connaissances dans les activités de programmation.
123. Sans cette intervention, l'information climatique et météorologique demeurera non disponible aux niveaux communal et local, et aucun conseil agro et hydrométéorologique ne sera formulé aux communautés rurales et aux producteurs. Des appuis seront fournis pour établir des systèmes de communication durables et effectifs entre la DMN, les services techniques déconcentrés et décentralisés, les décideurs politiques locaux et les communautés rurales, pour permettre à ces acteurs d'accéder à des informations climatiques et des conseils agro-hydrométéorologiques pertinents. Des SCAPRU seront créés ou redynamisés si existants au sein des communautés appuyées. Des stations pluviométriques automatiques qui fourniront systématiquement les données sur la pluviométrie au niveau de la DMN seront mises en place et les capacités techniques et matérielles des collecteurs et des analystes des données météorologiques seront renforcées au niveau local, départemental et régional. Des liens étroits seront également créés entre les institutions météorologiques localisées à Niamey, notamment l'ACMAD, AGHRYMET et l'EAMAC. Leur expertise sera mobilisée pour mettre en place ce système de communication de conseils météorologiques et ces organisations fourniront également des appuis pour collecter et analyser les données météorologiques.
124. Dans la situation de référence, les efforts actuels pour identifier, codifier et disséminer les bonnes pratiques et les leçons apprises sur l'ABC sont limités et insuffisants, et le partage des connaissances entre les communautés vulnérables est faible. Seul un nombre limité d'efforts organisés pour assurer cet apprentissage intercommunautaire est actuellement en œuvre au sein des communautés vulnérables du Niger. Des appuis seront apportés pour identifier et diffuser largement les bonnes pratiques ABC (y compris à travers une différenciation genre). Un processus d'apprentissage intercommunautaire sur l'adaptation dans la Région de Maradi et au Niger sera promu pour permettre la réplique des résultats de ce projet à d'autres communautés vulnérables.

Coût de la Composante 1:

Montant des cofinancements mobilisés pour la composante 1: 500,000 USD

Fonds FEM/PMA demandés: US\$ 1 906 000

Se référer à la section IV pour plus de détails

Extrants

125. Quatre extrants principaux contribueront à l'atteinte de cet effet. Ils consistent en :

Extrant 1.1: Les membres & agents techniques des conseils régional/ communaux, les services techniques déconcentrés et décentralisés (agriculture, environnement et eau, et élevage) et les

OCBs et des ONGs actifs dans les 7 communes d'intervention disposent des outils d'intégration des changements climatiques dans les plans de développement (PLD, SRAT, PNAT) et dans la gestion et la planification des activités socio-économiques.

Activité 1.1.1 : Former 150 agents techniques et membres des conseils communaux, régionaux de la Région de Maradi en planification des changements climatiques.

Dans le cadre du Projet AAP, le SE/CNEDD a développé en 2012 un guide méthodologique d'Intégration de la dimension changements climatiques (IDCC) dans la planification communale. Le programme ALP de Care a aussi facilité un processus participatif de planification de l'adaptation communautaire permettant l'élaboration de Plans d'action pour adaptation communautaire (PAAC). Il s'agira de former les membres des conseils communaux et agents techniques et ceux de la Région de Maradi à l'utilisation de tels outils. L'intérêt de couvrir une audience aussi large est de créer cette masse critique de responsables communaux et régionaux ayant les compétences de conduire un tel exercice. Un partage d'expérience pourra être envisagé lors de cette formation avec les maires ayant déjà réalisé un tel exercice. Les activités spécifiques prévues concernent :

- L'identification des besoins et développement des modules de formation ;
- L'organisation de 3 sessions de formation, en s'assurant de la participation des femmes ;
- Le suivi – évaluation de la formation pour s'assurer de son application.

Deux consultants nationaux experts en planification locale et changements climatiques seront recrutés pour faciliter le développement des outils et l'organisation des ateliers de formation. Ils aideront à développer les outils de suivi évaluation en partenariat avec les agents chargés de la planification dans les maïries et la Région.

Activité 1.1.2 : Former 45 techniciens des services techniques déconcentrés et décentralisés (agriculture, environnement et eau, et élevage) à l'intégration des risques climatiques dans la gestion et la planification des activités socio-économiques.

Il s'agira d'organiser des sessions de formation au profit des 6 agents du Ministère de l'Agriculture, 6 agents du Ministère de l'Hydraulique, 19 agents du Ministère de l'Élevage et 14 agents du Ministère de l'Environnement basés dans les départements de Dakoro et de Bermo sur les thèmes suivants : (i) information et sensibilisation sur les risques climatiques ; (ii) outils d'évaluation de la vulnérabilité socio-économique sectorielle ; (iii) gestion de ces risques climatiques et élaboration de stratégies d'adaptation dans leur secteur d'intervention (agriculture, etc.). Les compétences relatives à l'utilisation/mise en place des outils de gestion des risques climatiques (cartes, information climatiques, système d'alerte, etc.) seront améliorées pour les aider à faire face aux incidences que les changements climatiques risquent d'avoir sur la gestion et la planification des activités socio-économiques. Les activités spécifiques concernent :

- L'identification des besoins et la préparation des outils de formation ;
- Le développement d'un programme de formation sur l'utilisation des outils de gestion des risques climatiques dans la planification et la gestion des activités socio-économiques à l'échelle régionale/locale ;
- L'organisation d'au moins 4 formations thématiques en s'assurant de la participation des femmes ;
- Le suivi – évaluation de la formation pour s'assurer de son application dans la gestion et la planification des activités socio-économiques.

Des consultants nationaux vont développer les outils et accompagneront les bénéficiaires dans l'application des formations.

Activité 1.1.3 : Formation de 60 membres d'OCB et d'ONG par commune d'intervention sur les risques liés aux changements climatiques et les options d'adaptation;

En 2006, le Niger avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers dont le PNUD et le FEM, a élaboré de manière participative à travers le SE/CNEDD son PANA. Les principaux phénomènes climatiques extrêmes au Niger sont notamment: les sécheresses ; les inondations ; les tempêtes de sable et/ou de poussière ; les températures extrêmes ; et les vents violents. Le processus a permis également de retenir plusieurs options d'adaptation (14 au total) en fonction des différentes zones du pays. Les acteurs locaux recevront donc des informations de base sur les paramètres météorologiques essentiels (température, pluviométrie, vent, évaporation, changements dans le début et la fin des saisons des pluies, etc.) et des notions sur les tendances climatiques dans la zone d'intervention du projet. Ils recevront également une assistance adéquate pour évaluer la pertinence et l'efficacité des mesures et stratégies d'adaptation actuelles. Les activités spécifiques concernent :

- L'identification des acteurs et des besoins en formation et la préparation des outils de formation ;
- L'élaboration des programmes de formation sur les risques climatiques et les mesures/options d'adaptation pour les communes ciblées ;
- L'organisation d'au moins deux formations thématiques en s'assurant de la participation des femmes ;
- Le suivi – évaluation des formations pour identifier les options et mesures d'adaptation envisagées au niveau local.

Des consultants nationaux et/ou les services techniques départementaux vont développer les programmes de formation et accompagneront les bénéficiaires dans l'application des formations.

Extrait 1.2. : Un système de communication effectif et durable est mis en place afin de fournir l'information climatique pertinente, des conseils agro-hydrométéorologiques, ainsi que d'autres outils de gestion des risques climatiques aux membres des conseils communaux, aux services techniques et aux organisations communautaires (OCBs et ONGs)

Un système de collecte, d'analyse et de diffusion de l'information climatique aux communautés rurales, aux services techniques et aux décideurs politiques sera mis en place. La chaîne complète de production et de diffusion de l'information météorologique depuis la collecte et l'analyse des données jusqu'à la diffusion des conseils et des bulletins météorologiques sera renforcée. Ce système impliquera la DMN, la Direction régionale de l'Agriculture, ainsi que la radio rurale Muryan Dakoro. De l'équipement et des moyens pour mettre en place ce système seront fournis.

La diffusion des informations météorologiques et agro météorologiques se fait à travers la Direction de la Météorologie Nationale (DMN) qui a signé une Convention de partenariat avec le SE/CNEDD (2010). Sous financement FEM, deux cent vingt-cinq (225) pluviomètres SPIEA à lecture directe dont 20 à Roubou, un serveur et des matériels informatiques ont été achetés et fournis à la DMN pour renforcer le dispositif de collecte et de traitement des données dans les communes d'intervention du premier projet PANA (2011). De l'équipement et des moyens seront fournis pour assurer une diffusion régulière des informations climatiques et agro-météorologiques. Par ailleurs, les Systèmes communautaires d'alerte précoce des réponses aux urgences (SCAPRU) seront redynamisés à travers la diffusion d'informations sur les risques d'inondation. Les partenaires internationaux basés au Niger, tels que l'ACMAD, AGRHYMET et l'EAMAC seront impliqués dans la collecte et l'analyse des données climatiques, ainsi que dans la mise en place du système de diffusion des conseils climatiques. Pour ce faire, les activités indicatives suivantes sont programmées :

Activité 1.2.1 : Equiper les sept communes de stations météorologiques automatiques et de pluviomètres (environ 500 SPIEA) pour renforcer le dispositif de collecte et de traitement des données dans les communes d'intervention

Environ 07 stations météorologiques automatiques équipées seront installées pour collecter les données pluviométriques, température, hygrométrie et vent. Des pluviomètres seront aussi distribués à des paysans observateurs (dont 50% de femmes)

pour compléter le dispositif. Il sera aussi organisé des formations en collecte, diffusion et interprétation des données pluviométriques en langues locales pour les paysans observateurs qui collectent les informations au niveau des pluviomètres établis dans les champs. Les stations et pluviomètres fourniront les données météorologiques qui seront analysées par la DMN pour produire des bulletins agro-hydrométéorologiques adaptés aux besoins des utilisateurs finaux, à savoir les producteurs et les décideurs locaux. Ces stations seront gérées par les services déconcentrés de la DMN basés à Maradi et à Dakoro. Ces services bénéficieront d'un appui logistique pour gérer adéquatement et maintenir ces stations. La réalisation de cette activité se fera à travers les étapes suivantes :

- Cartographie du dispositif météorologique de la région/des communes et identification des besoins additionnels pour une couverture optimale ;
- Achat et installations des équipements (stations automatiques et pluviomètre) ;
- Organisation d'une formation du personnel de la météo en analyse et traitement des données ; et
- Organisation de formations en collecte, diffusion et interprétation des données pluviométriques en langues locales dans chaque commune pour les paysans observateurs.

Activité 1.2.2 : Diffuser des conseils agro-météorologiques aux producteurs et l'information climatique aux décideurs locaux

La diffusion des données agro-météorologiques et informations climatique sera assurée par les services déconcentrés de la DMN à Maradi et à Dakoro, appuyés par les services de la Direction Régionale de l'Agriculture et par la radio rurale Muryan Dakoro. Des conventions de partenariats avec la DMN et la Direction Régionale de l'Agriculture existent déjà dans ce domaine. Ces conventions détaillent explicitement les rôles et les responsabilités de chaque institution dans la collecte, la compilation et l'analyse des données, et dans la production et l'élaboration des conseils agro-hydrométéorologiques. Il s'agira de les mettre à jour pour prendre en charge les besoins spécifiques du projet. Par ailleurs, la radio rurale Muryan Dakoro diffuse déjà à travers des émissions radiophoniques les bulletins agro-hydrométéorologiques, ainsi que toute autre information climatique pertinente (y compris les options d'adaptation potentielles) depuis le niveau central jusqu'aux producteurs. Elle va bénéficier du soutien du financement canadien pour améliorer ses équipements technologiques (ex. émetteurs, récepteurs, kit solaire, etc.). Elle continuera à appuyer le projet dans la zone de Dakoro. Pour Bermo, il sera identifié une radio rurale qui sera appuyée par le projet en termes d'équipements technologiques et de formation pour couvrir les deux communes du projet. Les activités spécifiques concernent :

- Définition et identification des besoins spécifiques des acteurs locaux en termes de conseils agro-hydrométéorologiques et information climatique ;
- Mise à jour des protocoles de partenariat avec les services techniques de l'Agriculture et de la Météorologie ;
- Développement et production de l'information climatique et agro-météorologique par la DNM et dispatching auprès des diffuseurs d'information ;
- Equipement et formation de la radio rurale de Bermo et signature d'un contrat permettant de s'assurer de la livraison de données appropriées ;
- Diffusion des informations à travers les canaux de la DNM, Agriculture et Radio rurale en langues locales ; et
- Evaluation et capitalisation des expériences pour un potentiel de mise à l'échelle.

Activité 1.2.3 : Diffuser les informations sur les risques d'inondation à travers les Systèmes communautaires d'alerte précoce des réponses aux urgences (SCAPRU)

La Direction des Ressources en eau et l'Université de Maradi vont réaliser une cartographie des zones à risque d'inondations dues aux pluies diluviennes et produire des

plans villageois de risques d'inondations pour les sites les plus exposés. Les activités principales sont :

- Collecte et analyse des rapports du Comité Interministériel de Veille des Inondations auprès du Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales et au niveau de la Protection Civile Nationale afin de compléter le cadre de référence préliminaire des inondations établi durant la formulation ;
- Numérisation, sur fichier EXCEL, des données des inondations répertoriées en suivant le modèle agréé développé par la Direction des ressources en eau ;
- Localisation des sites inondables des communes cibles, caractérisation des types d'inondation et de les géo référencier ;
- Elaboration d'au moins 3 plans villageois de risque d'inondations ; et
- Mise en place et application au sein des Mairies/ Systèmes communautaires d'alerte précoce des réponses aux urgences (SCAPRU) d'un système d'information dynamique de prévention des risques d'inondation.

Cette activité sera réalisée dans le cadre d'un partenariat avec la DMN ou AGHRYMET qui apportera l'expertise nécessaire.

Extrant 1.3 : Les plans de développement communaux et les budgets annuels de six communes prioritaires seront revus et mis à jour pour y intégrer la gestion effective des risques climatiques, financer des investissements résilients

Sur la base des compétences acquises dans le cadre des formations dispensées à travers l'extrait 1.1., de l'information climatique fournie à l'extrait 1.2. et la méthodologie d'Intégration de la dimension changements climatiques (IDCC) dans la planification communale développée par le SE/CNEDD, les PDC et les budgets annuels de 6 des 7 communes d'intervention seront revus et mis à jour pour y intégrer les risques et les opportunités associées aux changements climatiques de long terme, et pour rendre les investissements communaux plus résilients. Le PDC de Roubou ne sera pas revu dans la mesure où il a déjà été mis à jour dans le cadre du projet PANA-Résilience. Les scénarios climatiques et les stratégies d'adaptation seront graduellement intégrés dans les processus de décision et de planification. La révision des PDC suivra les 7 phases définies dans le guide IDCC :

Activité 1.3.1 : Phase préparatoire du processus. Cette phase consiste en : (i) une concertation entre les acteurs décisionnaires et l'équipe de prestation de service mandatée pour revoir le PDC ; et (ii) le partage des outils qui serviront à la collecte de données sur les changements climatiques avec le comité chargé de « l'intégration des changements climatiques » identifié au niveau de la commune ;

Activité 1.3.2 : Phase diagnostic et d'analyse. La phase diagnostic/analyse permettra d'identifier les signes des changements climatiques réels ou potentiels et leurs impacts ainsi que les différents modes d'adaptation. Les différentes étapes suivantes seront conduites : (i) travaux de cartographie diachronique ; (ii) collecte, traitement et analyse des données climatiques ; (iii) collecte, traitement et analyse des données sur les perceptions communautaires et les solutions d'adaptation envisagées. Des analyses de vulnérabilités spécifiques dans chaque communauté appuyée seront réalisées et des plans d'adaptation communautaires seront développés, sur le modèle des PAAC développés dans le cadre du programme ALP de Care ; (iv) Analyse des impacts des changements climatiques sur les différents domaines, secteurs et axes du PDC ; (v) Hiérarchisation des options d'adaptation/atténuation ; (v) Restitution et validation de l'analyse/diagnostic

Activité 1.3.3 : Phase de formulation. Les résultats de la phase analyse-diagnostic seront restitués et les actions à conduire seront planifiées conformément aux étapes de la phase formulation. Les différentes étapes correspondants à cette phase seront les suivantes : (i) Élaboration d'un plan d'actions prioritaires ; et (ii) Consensus entre les principaux acteurs.

Activité 1.3.4 : Phase d'élaboration du PDC. C'est la phase de rédaction/révision du document par l'équipe restreinte issue du comité de pilotage du PDC. Il s'agit à cet effet de présenter le document comme indiqué par le guide national des PDC.

Activité 1.3.5 : Phase d'adoption. Le document élaboré/révisé sera adopté conformément aux procédures prescrites par le guide d'élaboration du PDC.

Activité 1.3.6 : Phase de contrôle de conformité du PDC. Le document adopté par le conseil communal sera soumis au contrôle de conformité selon les procédures prescrites dans le guide d'élaboration du PDC.

Activité 1.3.7 : Phase de diffusion du PDC.

Le projet appuiera l'organisation d'ateliers de partage avec les différents partenaires de la Mairie pour un financement des actions d'adaptation identifiées. Les VNU du projet assisteront les communes à l'élaboration de projets bancables.

La mise en œuvre de l'activité sera du ressort des mairies qui seront assistées par des experts nationaux en planification locale, changements climatiques, économie de l'environnement, etc. Durant la phase d'élaboration du PDC révisés, l'Université de Maradi appuiera les études d'évaluation de la vulnérabilité et mettra à la disponibilité des Mairies tous les outils nécessaires à la prise de décision (cartes, données, etc.).

Extrant 1.4 : Les meilleures pratiques ABC (y compris des aspects désagrégés par genre) sont identifiées et diffusées largement, et un apprentissage intercommunautaire sur les aspects d'adaptation est mis en place dans la région de Maradi et dans le pays dans son ensemble pour appuyer la réplication des résultats à d'autres communautés vulnérables

Une partie importante de la mise à l'échelle des pratiques et des mesures ABC et de la durabilité des résultats du projet est d'identifier, d'analyser et de disséminer les meilleures pratiques et les leçons apprises, afin de promouvoir un apprentissage intercommunautaire au Niger et dans la Région de Maradi et la réplication des résultats à d'autres communautés vulnérables. Par conséquent cet extrant est dédié à la compilation et la documentation des leçons apprises au cours de la mise en œuvre des différentes activités, et à la diffusion effective des pratiques ABC. Les leçons apprises alimenteront les processus local, régional, national et global d'apprentissage sur les aspects d'adaptation piloté par le SE/CNEDD et auquel le projet PANA-Résilience, le PAA et ALP/Care ont d'ores et déjà contribué. Pour ce faire, les activités indicatives suivantes sont programmées :

Activité 1.4.1 : Elaborer un Plan de communication du projet;

Le projet élaborera et mettra en œuvre un plan de communication axé sur une gestion efficace des connaissances sur les CC et l'adaptation, l'organisation de campagnes d'information et de sensibilisation générale, de mobilisation sociale, des sessions de formation spécialisées à l'intention de différentes parties prenantes. Le triptyque sensibilisation – information – formation vise à accroître la prise de conscience sur le climat et ses enjeux, les options d'adaptation, la nécessité d'un changement des mentalités en vue d'une bonne mise en œuvre des activités du projet.

L'éducation environnementale sera promue dans les écoles. Les actions d'information d'éducation et communication seront mises en œuvre à travers des canaux et outils appropriés en particulier les radios communautaires. Les activités spécifiques concernent :

- Identification des besoins en communication en fonction des groupes cibles ;
- Elaboration d'un plan de communication basé sur les CC et l'adaptation élaborée par le SE/CNEDD à travers AAP ;
- Préparation des produits et choix moyens/voies de communication ;
- Planification de la communication en fonction de l'état d'avancement des activités du projet et des besoins ; et
- Mise en place d'un système de suivi et évaluation de l'impact de la communication.

Des consultants nationaux seront recrutés pour l'élaboration du plan de communication qui sera mis en œuvre par l'expert en communication du projet.

Activité 1.4.2 : Organiser des échanges entre les sites du projet et entre les producteurs afin de diffuser les techniques et les leçons apprises ;

L'activité s'inscrit dans le cadre de la facilitation des échanges et du partage d'expériences entre les différents bénéficiaires sur le savoir et le savoir-faire en matière de techniques de production, des techniques de récolte, aux méthodes de stockage et de commercialisation de certains produits issus des interventions du projet ainsi que l'organisation de la filière. La mise en œuvre de cette activité passe par les étapes suivantes :

- Identification des sites à visiter ;
- Organisation des voyages locaux d'échanges et des assemblées villageoises etc. afin de partager les leçons apprises dans le pays ;
- Organisation de forums de partage des leçons apprises et expériences du projet pour une réplique dans les autres communes non couvertes ; et
- Utilisation en fonction des groupes d'acteurs, des outils appropriés de communication (ex. foires aux connaissances, expositions dans les marchés hebdomadaires, etc.).

L'approche méthodologique à utiliser pour la réalisation de cette activité est l'organisation des voyages d'échange qui sera basée sur la démonstration suivie d'échanges et de débats. Il s'agit d'une approche qui cherche à travers les échanges entre les producteurs à analyser la faisabilité et à analyser les contraintes et les opportunités de la thématique traitée. L'Unité de Gestion du Projet, les communes et les services techniques concernés appuieront l'organisation technique et matérielle de ces voyages.

Activité 1.4.3 : Diffuser les leçons apprises et expériences du projet aux niveaux nationaux et internationaux.

La capitalisation et la diffusion des leçons apprises et des bonnes pratiques constituent d'une part un facteur clef de pertinence, d'efficacité et d'impact des interventions menées pour l'adaptation aux changements climatiques et le développement local et de l'autre elle aidera tous les acteurs dans la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

En somme, il s'agit d'identifier les voies et moyens par lesquels des nombreux résultats importants et pertinents qui seront obtenus lors de la mise en œuvre du projet vont être diffusés de façon durable et pérenne pour que les populations puissent s'en approprier.

La réalisation de cette activité se fera à travers les étapes suivantes :

- Elaboration d'une étude de capitalisation sur les bonnes pratiques d'adaptation et leçons apprises d'intervention du projet ;
- Préparation des bulletins d'information, des papiers techniques, divers produits de communication, etc. ;
- Traduction des produits de communication dans les langues locales ;
- Formatage du paquet d'information traduit en formats appropriés pour permettre sa transmission à travers les radios communautaires ou les canaux de la télévision émettant en langue nationale ;
- Dissémination des produits dans les zones d'intervention et dans les médias locaux et nationaux ; et
- Contribution sur une base régulière à www.cnedd.ne, ALM et WikiAdapt.

L'activité se fera sous forme de prestation de service en appui à l'expert en communication à travers laquelle des consultants, des prestataires en communication, en graphisme, en réalisation de film et en reproduction des documents seront sélectionnés pour assurer le travail.

Composante 2 : Mettre à l'échelle et mettre en œuvre les mesures pour renforcer les capacités d'adaptation des communautés rurales

Effet 2 : Des mesures communautaires et des sources de revenus résilientes sont mises à l'échelle, diffusées et mises en œuvre au sein des 7 communes prioritaires dans la Région de Maradi

Situation de Référence

126. Le système des Nations Unies contribue à la réponse stratégique aux défis imposés par la pauvreté dans la Région de Maradi. Le PCM est élaboré pour mettre en œuvre, à une échelle régionale, des activités qui ont pour objectifs de réduire la pauvreté et atteindre les cibles des OMDs dans la région. Durant l'année 2012, ce programme a notamment permis de renforcer l'accès des petits producteurs/productrices aux semences de qualité (cultures pluviales et irriguées ; semences de mil et de niébé), aux engrais, aux intrants zootechniques et aux autres produits et équipements. Cet accès a été amélioré avec le renforcement du système de distribution des intrants à travers les Boutiques d'Intrants (BI) qui proposent une gamme diversifiée de services de proximité à prix compétitifs tels que : la vente d'intrants agricoles (engrais, semences de qualité, pesticides...) ; la location de matériel agricole (appareils de traitement phytosanitaire, houes, brouettes, charrettes, motopompes, etc.) ; les traitements phytosanitaires en rapport avec des brigadiers formés et agréés par les services techniques de la protection des végétaux. Cet accès a principalement été renforcé dans les Départements de Madarounfa et Aguié. Les producteurs de Dakoro et de Bermo ont un accès toujours assez limité aux intrants agricoles et zootechniques. Seules quelques semences potagères (30 kg au total) ont été distribuées à travers le PCM à certains producteurs du Département de Dakoro en 2012.

127. Le PCM a également permis de renforcer la maîtrise de l'eau pour le développement de la culture irriguée et la réduction de la dépendance de la production agricole aux aléas climatiques, grâce notamment aux réalisations suivantes : 2 forages équipés en lieu et place des puits maraîchers ; 2 bassins de collecte et de distribution d'eau ; 2 jardins scolaires équipés de matériels solaires pour l'exhaure ; 2 motopompes dont une en réserve fournies et installées sur le site de Tibiri ; les équipements aratoires mobilisés au niveau des 3 sites présentant des facteurs favorables au maraîchage : les sites de Tibiri, Kodrawa et Bakaoua. Ces investissements ont donc été réalisés dans les départements de Guidan-Roundji, Aguié et Madarounfa et n'ont pas ciblé les départements de Dakoro et Aguié. Des appuis financiers additionnels sont nécessaires pour renforcer la maîtrise de l'eau dans ces départements et augmenter les superficies agricoles irriguées.

128. Le projet PANA-Résilience a appuyé la mise en œuvre d'un ensemble de pratiques et de mesures communautaires d'adaptation à Roubou dans la Région de Maradi. Ces pratiques et mesures, qui ont démontré leur efficacité et qui doivent maintenant être diffusées pour toucher et être adoptées par une plus grande audience, comprennent : le développement, le test et la diffusion de semences améliorées ; la récolte de semences fourragères et l'ensemencement de pâturage, les activités de CES/DRS ; et des AGR résilientes.

129. Le projet ALP/Care a également développé un portefeuille de microprojets ABC et démontré certains modèles et stratégies d'adaptation au niveau local. Au total, 2000 personnes (hommes et femmes) ont bénéficié d'appuis techniques et financiers pour la mise en place et l'adoption des pratiques et activités d'adaptation suivantes : (i) diffusion de variétés hâtives de mil et de niébé adaptées à la modification du régime des pluies et qui raccourcissent la période cruciale de la soudure, source d'endettement inexorable ; (ii) initiation d'un système d'approvisionnement durable de semences améliorées à travers la mise en place d'un réseau de producteurs de semences et de commercialisation, avec le rachat de semences à l'INRAN ; (iii) Adaptation des pratiques culturelles tel que le semis plus serré des nouvelles variétés ; (iv) utilisation des données pluviométriques relevées dans les pluviomètres pour déterminer la date optimale de semis ; (v) développement de quelques AGR pour les femmes autour de la caisse d'épargne-crédit (commerce d'essence au détail, cartes pour les téléphones cellulaires, etc.) ; et (vi) appui à la redistribution sociale du cheptel (petit bétail) dans une version adaptée du système traditionnel de « Habbanae », qui favorise une complémentarité agriculture-élevage pour les femmes vulnérables, et la pratique de l'embouche.

130. Au total, dans le cadre des projets PANA-Résilience et ALP-Care, douze multiplicateurs de semences améliorées de mil, sorgho et niébé ont été formés et installés à travers des appuis techniques et financiers.

Leur nombre est actuellement insuffisant produire des quantités de semences suffisantes pour tous les producteurs des communes ciblées. Un appui complémentaire doit par conséquent être apporté pour démultiplier le nombre de producteurs de semence et pour structurer la filière de production de semences. Par ailleurs, aucune activité de recherche/développement n'a été menée sur les semences améliorées de souchet et d'arachide jusqu'à présent.

131. Les circuits d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles peuvent être regroupés en quatre types : (i) le circuit de la Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles (CAIMA) subventionnée par l'Etat et les Partenaires techniques et Financiers; (ii) les dispositifs des projets de développement, (iii) le secteur privé ; et (iv) le circuit informel. Au niveau régional, la CAIMA dispose de 23 points de vente dont un à Dakoro et un à Kornaka. Bien que 37 boutiques privées d'intrants soient dénombrées dans le département de Dakoro, seules 16 ont été agréées. Par ailleurs, ces boutiques ne sont pas complètement opérationnelles ni bien approvisionnées. En règle générale, les producteurs et les ménages vulnérables n'ont pas accès aux intrants de ces boutiques dont les prix demeurent très élevés.
132. La région de Maradi dispose de fortes potentialités en matière d'irrigation liées notamment aux seuils d'épandage et aux barrages qui sont jusqu'à présent peu mises en valeur. Des ressources en eaux à des fins agricoles sont disponibles dans la Vallée de la Tarka dans la partie Nord (Communes de Korahane, Dakoro et Azagor). La pratique de petite irrigation est observée dans les Communes Adjékoria et Korahane. Les systèmes d'irrigation actuels dans le Département de Dakoro utilisent la décrue, les systèmes manuels, les puits maraichers et les moto-pompes. Il existe un fort potentiel de développement et de diffusion de ces systèmes notamment dans les communes précitées ci-dessus.
133. Bien que des mesures de CES/DRS aient été mises en œuvre depuis un certains nombres d'année, les sols agricoles et forestiers de la zone d'intervention demeurent assez pauvres et soumis à une pression foncière constante. Une dégradation et un appauvrissement de ces sols est notable au cours de la dernière décennie. La diffusion et la promotion des mesures de CES/DRS doivent par conséquent être poursuivies afin de garantir la productivité des terres agricoles sur le long terme.
134. Bien que d'excellents exemples de mesures et de pratiques communautaires adaptatives et résilientes ont été développés et mis en œuvre à travers l'appui récent de différentes initiatives, les capacités techniques, institutionnelles et financières aux niveaux local et départemental pour adopter et mettre à l'échelle ces mesures et ces pratiques demeurent insuffisantes. Les initiatives pilotes ont appuyé des communautés isolées et ont été assez limitées dans l'espace. Elles ont identifié et appuyé de nouvelles pratiques et technologies résilientes, dont la diffusion et la mise à l'échelle nécessitent un appui complémentaire et ciblé pour toucher une audience élargie à l'échelle régionale, assurant qu'un nombre suffisant d'acteurs locaux les adopte et les diffuse.

Alternative

135. Répondre à la haute vulnérabilité des ménages ruraux et des communautés dans la Région de Maradi face aux facteurs écologiques, économiques et climatiques, requiert une approche concertée et concentrée qui appuierait la mise en œuvre et l'adoption de sources de revenus, d'investissements et d'AGR résilients.
136. Sans cette intervention, les pratiques résilientes développées avec l'appui d'autres initiatives demeureront des mesures pilotes et ne seront pas diffusées et adoptées par une audience plus large. Cette intervention appuiera la diffusion et l'adaptation aux spécificités locales de ces mesures résilientes et la dissémination des pratiques traditionnelles au sein des sept communes d'intervention. Ces mesures permettront d'accroître les capacités adaptatives et mèneront à un développement socio-économique durable au sein des communes et de la Région. Les producteurs ruraux, et plus particulièrement les femmes, seront impliqués dans des activités économiques plus résilientes. Cette initiative prendra en compte les bonnes pratiques et les leçons apprises des initiatives mises en œuvre à travers les projets PANA-Résilience et ALP.
137. En l'absence de cette initiative, les capacités de production agricole et d'élevage dans les communes ciblées demeureront faibles, en raison de la fragilité de leurs ressources naturelles, la faible utilisation et la faible disponibilité en intrants agricoles, la forte dépendance par rapport aux pluies, et le sous-

- développement de la production de fourrage. Les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs seront exacerbés en raison notamment de la compétition accrue pour l'accès à des ressources qui s'amenuisent. Cette initiative va contribuer à renforcer les capacités de production agricole dans les sept communes vulnérables ciblées. Elle appuiera la production et la diffusion de semences améliorées de mil, de sorgho, de niébé, de souchet et d'arachide résistantes à la variabilité pluviométrique et à la sécheresse, entre autres, pour contribuer à l'augmentation des rendements.
- 138.Des appuis seront apportés pour le développement, l'approvisionnement et la gestion des boutiques d'intrants agricoles afin d'améliorer la disponibilité et l'utilisation d'intrants agricoles et zootechniques (engrais, pesticides, matériels, etc.).
- 139.Les techniques de micro-irrigation seront promues et diffusées au sein des 3 communes démontrant les plus grands potentiels d'irrigation. Des appuis techniques à la gestion durable des ressources en eau seront également apportés aux producteurs. Enfin, les mesures de CES/DRS seront promues pour améliorer la disponibilité et la qualité des terres arables et productives.
- 140.En l'absence d'un tel projet, les capacités des communautés locales pour adopter des pratiques et des techniques résilientes, pour développer leurs entreprises locales, pour accéder à des sources de financement, et pour transformer, stocker et commercialiser leurs produits dans un contexte de changements climatiques demeureront faibles. Des appuis techniques seront fournis aux producteurs ruraux, y compris les femmes, dans les 7 communes vulnérables priorisées, pour développer leurs petites entreprises, pour faciliter l'accès à des sources de financement, et pour transformer, stocker et commercialiser leurs produits. L'accès à des systèmes de micro-financement sera facilité afin de financer entre autres la mise en œuvre d'AGR et de pratiques agricoles résilientes. L'expertise de l'UNCDF sur la finance intégrée acquise notamment à travers le projet PADMIF sera mise à contribution pour appuyer les bénéficiaires de ce projet à accéder aux services financiers existants dans la région de Maradi.
- 141.Les partenaires de recherche nationaux et internationaux (tels que l'INRAN et l'ICRISAT), les services techniques régionaux et départementaux des ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement, les ONGs locales et nationales (telles que AREN, AGIR, ALD, CDR, etc.) et les organisations de producteurs seront étroitement impliqués dans la mise en œuvre de ces AGR résilientes et de ces techniques et mesures d'adaptation.
- 142.Globalement, cette approche impliquera des investissements plus larges et plus sophistiqués dans des technologies et des pratiques qui seront résilientes à des menaces climatiques plus fréquentes et plus intenses. Ces investissements démontreront non seulement des approches de gestion des risques climatiques appropriées, mais apporteront des solutions directes aux communautés les plus vulnérables de la Région de Maradi. Au sein de chaque communauté, une approche participative sera adoptée, basée sur une analyse en profondeur et une compréhension des vulnérabilités et des besoins en adaptation de chaque communauté.

Coût de la Composante 2:

Montant des cofinancements mobilisés pour la composante 1: 14 400 000 US\$

Fonds FEM/PMA demandés: US\$ 1 694 000

Se référer à la section IV pour plus de détails

Outputs

- 143.Six extraits contribueront à l'atteinte de cet effet. Ils consistent en :

***Extrait 2.1:** Au moins 3300 chefs de ménage - producteurs ruraux, issus des 7 communes priorisées, dont 80% de femmes, sont impliqués dans la mise en œuvre d'AGRs résilientes et porteuses*

Au moins 3300 producteurs ruraux, dont 2000 femmes, bénéficieront d'appuis techniques et financiers pour mettre en œuvre des AGRs résilientes et porteuses. Il ressort clairement de l'analyse réalisée dans le cadre du processus de formulation de ce projet que la situation et le contexte varient beaucoup en fonction des communautés, en termes de contexte biophysique, de montage institutionnel et social et de visions locales du développement. Il est par conséquent important que les interventions soient développées selon une approche participative avec les producteurs locaux. Des AGRs et des filières spécifiques et porteuses seront priorisées et sélectionnées selon les caractéristiques locales. Les appuis prendront également en compte les expériences en termes d'AGR résilientes de Roumbou et de Bader Goula mises en œuvre par le projet PANA-Résilience et ALP/Care. Un travail consultatif avec les experts qui travaillent ou ont travaillé au sein de ces deux initiatives sera réalisé, afin d'assurer les synergies. Les services techniques déconcentrés joueront également un rôle clé pour assurer l'encadrement des bénéficiaires, le suivi-évaluation de la mise en œuvre de ces AGR et la réplication des bonnes pratiques et des leçons apprises issues de la mise en œuvre de ces deux initiatives. Pour ce faire, les activités indicatives suivantes sont programmées :

Activité 2.1.1: Analyser la rentabilité socio-économique des AGR proposées et des filières résilientes, économiquement viables et les plus prometteuses en termes de débouchés et de commercialisation

Les activités génératrices de revenus régulièrement citées, principalement par les femmes (à l'exception des femmes de la Communauté de Bermo), sont : le petit commerce, la petite restauration, l'embouche, le petit élevage et la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux. Les femmes marquent un intérêt particulier à la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux, notamment : l'extraction d'huile d'arachide ; la fabrication de fromage ; la valorisation des espèces forestières locales destinées à de multiples usages dont la diversification de l'alimentation humaine (feuilles, fruits et jus) ; la santé ; l'alimentation du bétail et la disponibilité d'objets d'art et utilitaires. Les travaux effectués par les hommes portent essentiellement sur : le bois de service (construction, fabrication de manches des outils, de mortier, de pilon ; les ustensiles traditionnels, la cordonnerie.

Les expériences du Projet PANA résilience ont montré la limite de certaines AGR promues notamment en termes de durabilité et d'impacts sur les revenus des ménages. Durant la phase de démarrage du projet ABC, une analyse minutieuse des AGR sera réalisée pour évaluer leur viabilité économique et sociale et identifier les mesures d'accompagnement à prendre en compte dans la réalisation des activités.

Des experts agro et socio économistes seront recrutés pour identifier les contraintes à la réalisation des AGR ainsi qu'à la transformation et à la commercialisation des produits générés par les AGRs sélectionnées, y compris : accès aux marchés et normes de qualités pour ces produits ; évaluation du circuit vers les clients potentiels y compris le réseautage des organisations ; analyse des principales contraintes à la commercialisation de ces produits et proposition de solutions. Ces études devront aboutir à : (i) une caractérisation optimale des AGR et un plan de renforcement des capacités des producteurs.

Activité 2.1.2: Appui la transformation des produits agro-sylvo pastoraux et à la valorisation des espèces locales forestières.

Les femmes constituent un des groupes les plus vulnérables face aux effets des changements climatiques identifiés au Niger en général et particulièrement dans ces zones agropastorales. Les appuis aux AGR notamment la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux contribueront à augmenter leurs revenus et à améliorer leurs capacités à faire face aux déficits de production. L'appui du FEM contribuera à renforcer leur capacités notamment dans : l'extraction d'huile d'arachide ; la fabrication de fromage ; la valorisation des espèces forestières locales destinées à de multiples usages dont la diversification de l'alimentation humaine (feuilles, fruits et jus), la santé, l'alimentation du bétail et la disponibilité d'objets d'art et utilitaires. Les principales activités à conduire sont :

- L'identification des différents sites et produits transformables ;
- La mise en place des comités de gestion ;
- La formation des bénéficiaires dans les domaines spécifiques à l'activité ;
- La mise à disposition des bénéficiaires des matériels et équipement nécessaires ; et
- Le suivi et l'évaluation de l'activité.

Pour la réalisation de ces activités, il sera fait appel à des prestataires de services. Les services techniques déconcentrés assureront chacun dans son domaine de compétences le suivi des activités.

Activité 2.1.3 : Appui au petit élevage et à l'embouche

L'activité s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des conditions sociales et de la vie surtout des femmes vulnérables afin de les rendre autonomes, actives et pleines d'espoir pour contribuer ainsi au développement de leurs conditions de vie sociale et de leurs communautés spécifiques.

Les espèces élevées en zones agropastorales sont par ordre d'importance les petits ruminants (caprins et ovins) et les gros ruminants notamment les bovins. On trouve aussi des équidés (ânes et chevaux) et des camélins (chameaux). Il s'agit à travers cette activité d'appuyer l'élevage de proximité ou domestique, pratiqué surtout par les femmes et qui concerne les petits ruminants, et la volaille. Il existe une expérience avérée de cette activité dans la zone d'intervention du projet à travers l'intervention de certains projets et ONG (SARL, PANA-Résilience CARE-Niger, AREN, ADL, ALAD, EIP-Niger etc.) sur lesquelles devraient s'appuyer les interventions du projet. La mise en œuvre de cette activité passera par les étapes suivantes.

- Information et sensibilisation des bénéficiaires ;
- Acquisition et distribution des têtes des bétails pour embouche ;
- La mise en place des comités de gestion ;
- Organisation et formation des groupements des femmes en techniques d'embouche ovine et en gestion ; et
- Supervision et suivi de la mise en œuvre.

La mise en œuvre de toutes les activités du projet sera faite de manière participative à travers les sélections des prestataires (ONG-locales), la mise en place des différents Comités de Gestion (CDG) qui assureront le suivi rapproché des animaux chez les bénéficiaires et les services techniques déconcentrés de l'élevage qui assureront le suivi et l'évaluation des activités. De plus, les autorités communales et coutumières seront pleinement impliquées dans la mise en place, le suivi et la supervision de l'opération.

Activité 2.1.4 : Appui aux activités artisanales et de commerce

Les activités artisanales consistent essentiellement aux travaux des bucherons, des vanniers et des cordonniers utilisant les produits agro-sylvo-pastoraux comme matières premières. Ces activités ont pour comme objectifs la création d'emplois et l'accroissement des revenus.

Le petit commerce porte sur la vente des céréales, des condiments et les produits manufacturés.

Les activités spécifiques liées à l'artisanat sont menées par les hommes et portent essentiellement sur : (i) l'utilisation du bois de service pour la construction, (ii) la fabrication de manches des outils, de mortier, de pilon ; (iii) la fabrication des ustensiles traditionnels et la cordonnerie.

Les femmes sont plus nombreuses dans la tannerie pour la fabrication des objets d'arts (sacs en cuirs, portes monnaies, les coussins en cuirs etc.

Pour la réalisation de ces activités artisanales et de commerce, il convient de :

- Organiser des séances de formation technique, des échanges d'expérience;
- Apporter des appuis matériels et/ou financiers pour les fonds de roulement.

Extrant 2.2. : Les producteurs disposent de capacités en entrepreneuriat et gestion des filières porteuses pour renforcer la viabilité et la durabilité des actions de résilience

Les capacités des bénéficiaires à mettre en œuvre les AGRs et les filières porteuses sélectionnées et appuyées dans le cadre de l'extrait 2.1. seront développées, afin notamment de renforcer leurs capacités entrepreneuriales pour la commercialisation des produits générés, la gestion des filières, l'accès aux marchés, et enfin l'accès à des appuis financiers et à du crédit. Pour ce faire, les activités indicatives suivantes sont programmées :

Activité 2.2.1 : Organiser des sessions de formation sur les différents maillons des filières choisies.

Les ressources FEM serviront à renforcer les capacités de gestion des producteurs (ices) engagés dans les AGR à travers l'organisation de diverses formations : transformation et traitement, gestion de la qualité, gestion commerciale, accès à un crédit financier et montage de dossier de financement, warrantage, etc. Les formations seront réalisées par les professionnels du secteur et un partenariat sera développé avec le secteur privé pour accompagner les femmes après la formation. Les activités principales comprendront :

- L'évaluation des besoins et le développement des programmes de formation ;
- L'organisation de 4 formations destinées aux producteurs et groupements de femmes/jeunes tout en s'assurant de leur application ;
- L'évaluation de l'impact des formations sur la performance des AGRs ; et
- La capitalisation et le partage des expériences.

Activité 2.2.2 : Faciliter l'accès au crédit de 3300 producteurs pour le développement des filières choisies.

Il sera développé une collaboration étroite avec les structures appuyées par le projet PADMIF en ce qui concerne l'accès à des produits financiers et la mise en relation des producteurs et de leurs organisations avec des agences de microcrédit (telles que KOKARI et MMD à Dakoro). Les VNU aideront les différents groupements de producteurs et de femmes à monter les dossiers suite la formation réalisée en 2.2.1. Un partenariat sera développé avec KOKARI et MMD à Dakoro pour encadrer les organisations depuis la conception jusqu'à la maîtrise complète des systèmes de finance rurale. Les principales activités sont :

- Identification des besoins ;
- Développement des partenariats avec les institutions de micro-finance ;
- Montage des dossiers de micro-finance ;
- Octroi des financements ;
- Suivi évaluation ;
- Partage des expériences.

Extrant 2.3 : Une chaîne opérationnelle pour la production, la conservation et la distribution de semences résistantes à la sécheresse et à cycle court pour le mil, le sorgho, le niébé, l'arachide et le souchet est mise en place

Des semences améliorées de mil, de sorgho et de niébé ont été développées et diffusées dans le cadre du projet PANA-Résilience et ALP/Care. Douze producteurs multiplicateurs de ces semences ont été formés et installés. Sur la base des leçons apprises et des bonnes pratiques issues de ces premières expériences, il sera renforcé le nombre et les capacités des multiplicateurs de semences existants. Une chaîne opérationnelle pour la production et la diffusion de semences résistantes à la sécheresse et à cycles courts pour les principales productions végétales de la région sera mise en place. Ces espèces comprendront le mil, le sorgho, le niébé, l'arachide et le souchet.

Pour ce faire, les activités indicatives suivantes sont programmées :

Activité 2.3.1 : Développer et tester en milieu paysan de nouvelles semences de sésame et d'arachide par le centre régional de recherche de l'INRAN.

La station de recherche régionale de l'INRAN basée à Maradi sera en charge de développer et de tester de nouvelles variétés et semences de sésame et d'arachide non pris en compte dans le cadre des projets PANA-Résilience et ALP/CARE.

L'INRAN en collaboration étroite avec les services techniques identifiera et contractualisera quelques producteurs multiplicateurs de semences de souchet et d'arachide au sein des 7 communes ciblées. Les producteurs seront appuyés techniquement par l'INRAN et les services techniques de l'agriculture. Des activités de recherche action participative seront réalisées en années 1 et 2 avec ces multiplicateurs et avec l'appui des services techniques de l'agriculture. Des cadres d'accord seront signés entre l'INRAN, les producteurs sélectionnés et les services techniques de l'agriculture.

Les principales activités spécifiques seront :

- L'identification des besoins et développement d'un protocole avec l'INRAN ;
- L'établissement de champs test à raison de 10 ha par commune ;
- La formation des producteurs sur les procédés et suivi ;
- Le suivi et évaluation de la productivité et performance des nouvelles variétés ;
- La certification et catalogage par l'INRAN.

Activité 2.3.2 : Former 70 multiplicateurs, dont 25% femmes, sur la production de semences améliorées de mil, sorgho et niébé

L'activité a été déjà conduite par le projet PANA-Résilience au secteur agricole dans la commune rurale de Roubou où il existe dix (10) multiplicateurs de semences agricole résistantes à la sécheresse.

Les ressources du FEM serviront à renforcer les capacités des multiplicateurs de semences existants, à renforcer le nombre en identifiant et en formant d'autres multiplicateurs dans d'autres communes. Les capacités de ces multiplicateurs seront renforcées à travers une série de formations notamment en vie associative, en technique de production agricole et en méthodes d'identification et de lutte contre les principaux ravageurs et ennemis des cultures. Les principales activités à réaliser sont :

- Information et sensibilisation des multiplicateurs des semences ;
- Formation en vie associative et en gestion de ces multiplicateurs ;
- Formation sur les itinéraires technique de multiplication des semences ; et
- Formation sur les méthodes d'identification et de lutte contre les principaux ravageurs et ennemis des cultures ;

Les formations seront assurées par les prestataires de services (ONG, consultants) pour les deux premières et les structures techniques concernées pour les deux dernières formations.

Activité 2.3.3 : Diffusion auprès de 800 producteurs, dont 25% de femmes, des semences améliorées de mil, sorgho, niébé, arachide, etc.

La diffusion de semences produites est faite suivant une approche « effet tache d'huile », c'est à dire que chaque année, ce sont des nouveaux paysans dans d'autres villages non touchés qui reçoivent les semences avant la saison des pluies. Annuellement, environ 400 paysans seront touchés par cette activité. Mais seuls les multiplicateurs sont suivis et encadrés par les services locaux de l'agriculture et le VNU sous la supervision de l'INRAN de Maradi. Des émissions de sensibilisation en langue sur le changement climatique et l'utilisation des semences résistantes à la sécheresse sont animées au niveau des radios communautaires.

Les sous activités à réaliser sont :

- Organiser de sessions de sensibilisation pour les producteurs de la Région sur l'utilisation des semences améliorées et les bénéfices tirés de cette utilisation, pour permettre l'adhésion des producteurs, l'adoption et l'utilisation de ces semences. Les services techniques seront étroitement associés à ces formations.
- Octroi de semences aux producteurs, dont 25% de femmes.
- Encadrement et suivi.

Extrant 2.4: Le système de distribution des intrants agricoles et zootechniques est renforcé dans les 7 communes d'intervention

L'une des principales causes de vulnérabilité réside dans la faible disponibilité en intrants agricoles (engrais organiques et minéraux, pesticides, matériel) et en intrants zootechniques (médicaments, vaccins, compléments minéraux, son de blé, graines de coton) au niveau local. Des appuis seront fournis pour renforcer le système de distribution des intrants agricoles mis en place et géré par la CAIMA au niveau local, y compris des appuis techniques aux comités de gestion locaux et l'approvisionnement en intrants agricoles et zootechniques. Les activités indicatives suivantes sont programmées :

Activité 2.4.1: Faciliter l'approvisionnement en intrants agricoles aux producteurs.

Il sera analysé et identifié les besoins et les priorités des sept communes ciblées par rapport à (i) la gestion du système de distribution en intrants ; (ii) la disponibilité en intrants agricoles; et (iii) l'utilisation par les producteurs. Le projet développera un partenariat avec la CAIMA qui commercialise des produits subventionnés. Il s'agira d'augmenter le nombre et l'accessibilité des points de vente des intrants agricoles. Le projet mettra à disposition des producteurs un stock initial d'engrais organiques et minéraux, pesticides, matériel. Des comités de gestion des boutiques d'intrants seront mis en place et formés en gestion, avec au moins 5 membres et la participation des femmes étant assurée. Des formations spécifiques seront organisées à l'attention des producteurs sur l'utilisation des fertilisants et pesticides. Enfin, un suivi des boutiques d'intrants sera aussi réalisé par la Direction de La Protection des Végétaux qui s'assurera que les produits pesticides des boutiques sont en règle avec les normes internationales de stockage, de dépôt et sécurité

Activité 2.4.2: Faciliter l'approvisionnement en intrants zootechnique

Il se fera par les Organisations des éleveurs avec l'appui de AREN, à travers une convention de partenariat avec le Projet. L'amélioration de l'alimentation du bétail prendra en compte :

- L'identification des besoins des éleveurs et des circuits de commercialisation des intrants ;
- La mise en place de boutiques d'intrants adaptées au stockage du son et la mise en place d'un stock de son initial ;
- La mise en place de comités de gestion ;
- La sensibilisation/formation des éleveurs sur l'importance de l'utilisation des intrants, dont le tourteau de graines de coton, la farine alimentaire, les graines de coton et la valorisation des sous-produits ; et sur l'utilisation de l'urée dans l'alimentation du bétail ; et
- Le suivi évaluation de l'impact.

Extrant 2.5: Les techniques de CES/DRS sont diffusées au sein des 7 communes d'intervention

Les mesures de CES/DRS ont plusieurs objectifs : (i) améliorer la gestion de l'eau ; (ii) augmenter la productivité des terres cultivées et des pâturages ; et (iii) assurer la gestion durable aux niveaux environnemental, social et économique.

Les activités indicatives suivantes sont programmées :

Activité 2.5.1: Récupérer 200 ha de terres agricoles, pastorales ou forestières dégradées

Il s'agira d'implanter des demi-lunes sur 200 ha de terres agricoles, pastorales ou forestières dégradées, dénudées et encroûtées. Mettre en place 333 demi-lunes/ha. Il s'agit d'un ouvrage en terre compactée ou en pierres en forme de demi-cercle avec des ouvertures perpendiculaires au sens d'écoulement des eaux et une disposition en quinconce.

Le projet va aussi promouvoir l'implantation de banquettes agricoles et sylvo-pastorales sur 200 ha (6 à 8 banquettes/ha). Cette technique consiste en un ouvrage de forme rectangulaire construit en terre compactée, en pierres ou avec un mélange des deux.

Il s'agira également d'implanter des ouvrages antiérosifs d'infiltration des eaux de pluies à savoir des demi-lunes sur 200 ha de terres agricoles, pastorales ou forestières dégradées, dénudées et encroûtées.

Le projet va aussi promouvoir l'implantation des banquettes agricoles et sylvo-pastorales sur 200 ha.

Les activités spécifiques sont :

- L'information/sensibilisation des populations sur les thèmes de CES/DRS ;
- L'identification des sites dégradés avec les parties prenantes ;
- La préparation des modules de formation sur la confection des ouvrages et leur entretien et leur utilisation ;
- La mise en place de comités villageois de gestion des espaces communautaires traités et recensement de paysans pilotes pour le traitement des champs agricoles individuels ;
- La formation/démonstration des membres des comités et des paysans pilotes ;
- La confection des ouvrages à raison de 333 demi-lunes/ha et de 6 à 8 banquettes/ha ;
- La plantation d'espèces ligneuses (*Acacia senegal*, *Acacia radiana*...) à raison de 3 par demi-lune sylvo-pastorales et 16 par banquette et protection des sites par les comités villageois. Les demi-lunes dans les champs agricoles sont semées en céréales ;
- Le suivi des sites par toutes les parties prenantes ; et
- L'évaluation de l'activité.

Les agents des services techniques départementaux de l'environnement et/ou les ONG locales seront sollicités pour l'assistance technique (sensibilisation, identification sites, formation, confection ouvrages...) et l'accompagnement des communautés ciblées.

Activité 2.5.2 : Fixer 100 ha de dunes pour les productions agropastorales et la régénération

Il s'agira de stabiliser des dunes par la mise en place des palissades de végétaux (*Leptadenia pyrotechnica*, *Euphorbia balsamifera*) ou de tiges de mil. Cette fixation mécanique sera renforcée par des ensemencements d'herbacées (*Cenchrus biflorus*...) et de plantations d'espèces ligneuses adaptés à la zone comme *Acacia radiana* et *Acacia senegal*.

Les activités spécifiques à conduire sont :

- L'information/sensibilisation des populations sur les conséquences de l'ensablement et des techniques de luttés ;
- L'identification des dunes et des sites de prélèvement/disponibilités de matériaux locaux (*leptadenia*, euphorbe, tiges de mil) avec les parties prenantes ;
- La préparation des modules de formation sur la confection des palissades et leur entretien ;
- La mise en place de comités villageois de gestion des dunes fixées ;
- La formation/démonstration des membres des comités sur les techniques de fixation de dune ;
- La confection des palissades perpendiculairement à la direction des vents dominants ;
- L'ensemencement de graminées (*Cenchrus biflorus*...), plantation d'espèces ligneuses (*Acacia sp* et *Prosopis juliflora*) à raison de 400 plants/ha et protection des sites par les comités villageois ;
- L'évaluation de l'activité ;
- Le suivi des sites par toutes les parties prenantes.

Les agents des services techniques départementaux de l'environnement et/ou les ONG locales seront sollicités pour l'assistance technique (sensibilisation, identification sites, formation, confection ouvrages...) et l'accompagnement des communautés ciblées.

Activité 2.5.3 : Mettre en place 500 km de pare-feux afin de protéger le fourrage sur les aires de pâturage pendant la saison sèche.

La zone d'intervention du projet renferme d'importantes potentialités pastorales en particulier dans le département de Bermo où l'élevage constitue la principale activité des populations. Chaque année d'importantes quantités de fourrage partent en fumée suite aux feux de brousse.

Il s'agira donc d'ouvrir 500 km de bandes pare-feux manuels d'une largeur de 20 m pour protéger les pâturages de ce fléau.

Les activités spécifiques à mener sont :

- L'information/sensibilisation des populations sur les causes, les conséquences et la prévention des feux de brousse ;
- L'identification des zones de hautes productions fourragères avec les communautés concernées ;
- La préparation des modules de formation sur l'ouverture des bandes pare-feux et la valorisation de la paille issue de bandes ;
- La mise en place de comités de campement ou villageois de gestion et recensement des brigadiers anti-feux ;
- La formation/démonstration des membres comités et des brigadiers anti-feux sur les techniques d'ouverture des bandes pare-feux qui doivent être parallèles entre elles, avec une largeur de 20m et orientées perpendiculairement à la direction des vents dominants ;
- L'équipement des comités/brigadiers en petit matériel aratoire ;
- L'ouverture des bandes pare-feux perpendiculairement à la direction des vents dominants ;
- La valorisation de la paille issue des bandes pare-feux (traitement au sel/urée) ;
- L'évaluation de l'activité ;
- Le suivi des sites par toutes les parties prenantes.

Les agents des services techniques départementaux de l'environnement et de l'élevage et/ou les ONG locales seront sollicités pour l'assistance technique (sensibilisation, identification sites, formation, ouverture bandes, traitement de la paille...) et l'accompagnement des communautés ciblées.

Activité 2.5.4 : Mettre en œuvre de pratiques agro forestières pour la protection des cultures et la régénération des espèces ligneuses.

Il s'agira d'une part de mettre en place 500 km de brise-vent et de haies vives autour des villages, à raison de 100 plants par km et d'autre part de promouvoir la régénération naturelle assistée sur 1000 ha qui consiste à protéger et à entretenir les espèces ligneuses poussant dans les champs des producteurs.

Les activités spécifiques à conduire sont :

- L'information/sensibilisation des populations sur les avantages des brise-vent et la régénération naturelle assistée ;
- L'identification des sites de brise-vent ;
- La mise en place de comités villageois de gestion des brise-vent et recensement des paysans pilotes pour la régénération naturelle assistée ;
- Le recrutement et la formation de pépiniéristes villageois pour les brise-vent et haies vives ;
- La production de plants forestiers choisis avec les communautés ;
- La formation des paysans pilotes sur les techniques RNA ;
- Le piquetage, trouaison, plantation des brise-vent et protection des sites ;
- Le repérage des jeunes plants et leurs entretiens/protection dans les champs ;
- L'évaluation de l'activité ; et
- Le suivi des sites par toutes les parties prenantes.

Les agents des services techniques départementaux de l'environnement et/ou les ONG locales seront sollicités pour l'assistance technique et l'accompagnement des communautés ciblées.

Activité 2.5.5: Aménager et traiter 1 km linéaire de Koris ;

C'est une technique d'adaptation qui consiste à protéger les cours d'eau (koris) contre l'encombrement et/ou l'envasement au moyen d'une plantation d'arbres ou d'installation d'ouvrages mécaniques.

Les activités spécifiques à conduire sont

- L'identification des koris menaçant des zones de productions agricoles/pastorales, des infrastructures communautaires, des villages/campements, etc. ;
- L'élaboration des TdRs d'études techniques préalables ;
- L'appel à candidature pour les bureaux locaux pour la réalisation des études ;
- L'élaboration des dossiers techniques ;
- La réalisation des travaux de traitement des koris ;
- L'évaluation des impacts des ouvrages réalisés.

Les bureaux d'études et les consultants seront sollicités pour l'assistance technique et l'accompagnement des communautés ciblées. Les services techniques départementaux du Génie Rural assureront le suivi technique de l'activité.

Extrait 2.6: *Aménager 250 ha de surface agricole avec des systèmes de micro-irrigation et diffuser les techniques de micro-irrigation et de gestion durable des ressources en eau auprès de 1500 producteurs ruraux, dont 50% de femmes, au sein de 3 communes ciblées*

Activité 2.6.1: Etendre les zones d'irrigation dans les 3 communes du Département de Dakoro

Les techniques de micro-irrigation seront promues dans les 3 communes du Département de Dakoro qui présentent un potentiel pour l'irrigation élevé (Adjékoria, Korahane et les zones rurales de la Commune urbaine de Dakoro), afin d'améliorer la productivité des cultures maraichères et des cultures vivrières. Ces techniques comprendront l'utilisation de systèmes de goutte à goutte « mobiles », la valorisation des seuils d'épandage, l'aménagement des mares et la réalisation de forages peu profonds. Les activités indicatives suivantes sont programmées :

- La réalisation d'études de faisabilité pour la mise en place de systèmes de micro-irrigation au sein de chaque communauté ciblée dans les 3 communes d'intervention du département de Dakoro, en fonction du potentiel pour l'irrigation (disponibilité en eau, coûts des investissements, productivité potentielle des cultures irriguées), des options d'irrigation adoptées par les communautés et des besoins associés à la mise en œuvre de ces options. Le génie rural, les services techniques de l'eau et de l'environnement, et de l'agriculture seront responsables de la réalisation des études de faisabilité ;
- L'aménagement d'une superficie de 40 ha en goutte à goutte " mobile " ;
- L'aménagement d'une superficie de 100 ha en réseau californien (tuyau PVC) ;
- L'aménagement d'une superficie de 100 ha en réseau californien (tuyau PVC) avec des forages profonds à faibles coûts et des puits maraichers ;
- La construction de clôture et de brise-vents pour la protection des périmètres irrigués ;
- La mise en place de comités de gestion des périmètres irrigués. Des formations complémentaires aux membres de ces comités seront organisées sur les thématiques de gestion et de maintenance des systèmes d'irrigation et aussi sur la mise en place d'un système financier durable pour la maintenance/extension des infrastructures.

Activité 2.6.2: Aménager les mares a vocation pastorale dans le Département de Bermo

Les ressources du FEM serviront à appuyer le renforcement des capacités des usagers de la mare sur la gestion intégrée des ressources en eau. Il s'agira de les former sur l'accès à la ressource eau des différents usagers, la vulgarisation des textes sur la gestion de l'eau, l'hygiène et assainissement, la gestion des conflits. La mise en œuvre de cette activité passe par les étapes suivantes :

- Information, sensibilisation des acteurs ;
- Mise en place d'un comité GIRE ;
- Identification des besoins en formations ;
- Elaboration des modules de formation ; et
- Organisation d'une formation.

La formation sera assurée par des prestataires de services et le suivi technique par les services déconcentrés de l'état (Elevage, Environnement, Génie rural, Agriculture, Hydraulique).

II.6. Indicateurs du projet, risques et hypothèses

144. Le cadre logique et les indicateurs proposés ci-dessous sont alignés sur l'outil de suivi et évaluation pour l'adaptation du FEM-5 (Adaptation Monitoring and Assessment Tool - AMAT) et sont également alignés avec le cadre de suivi-évaluation du PNUD. Les indicateurs d'objectif et d'effets sont définis selon la nomenclature de Gestion axée sur les résultats du PNUD (GAR). Un plan de suivi-évaluation plus détaillé sera développé au démarrage du projet.

145. Un plan de suivi-évaluation général a été défini et est présenté à la section ci-dessous. Il prévoit un rapportage régulier, des audits, une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale.

146. Les hypothèses associées à la formulation de ce projet sont les suivantes :

- Une coopération effective des 7 communes priorisée se matérialisera pour l'intégration des aspects d'adaptation aux changements climatiques dans les PDC et les budgets ;
- La mise en œuvre des actions de recherche-participative au niveau des sites de démonstration et une partie des arrangements institutionnels seront définis en partenariat avec les agriculteurs, et à travers des appuis d'animateurs compétents ;
- Un nombre suffisant de producteurs seront volontaires pour tester et diffuser les pratiques ABC sur leurs terres et travailler selon la stratégie du projet ;
- La réplication des mesures d'adaptation effectives sera réalisée au niveau des sites de démonstration à travers un système d'intégration des leçons apprises dans la formulation et la révision des politiques et des programmes ;
- Les capacités d'adaptation nécessaires seront développées lors de la mise en œuvre du projet pour assurer la durabilité des activités après la fin du projet.

147. Une Matrice des risques complète est présentée en annexe 1 de ce document de projet. Elle présente les risques qui ont été identifiés dans la FIP, ainsi que les risques identifiés lors de l'élaboration de ce document de projets. Les barrières complémentaires sont présentées à la section sur les « barrières à surmonter » ci-dessus et sont généralement représentées par les risques présentés ci-dessous. La plupart des risques sont d'une nature organisationnelle ou stratégique, et sont relatifs aux faibles capacités institutionnelles et individuelles des structures publiques en termes d'adaptation. Une synthèse des risques clés identifiée est présentée ci-dessous :

- De lourdes procédures administratives freinent les investissements et l'appui financier destinés aux communautés/ménages les plus pauvres et les plus vulnérables (FIP) ;
- Les capacités de gestion et de suivi limitées des services techniques déconcentrés et décentralisés limitent la qualité de la mise en œuvre (FIP) ;
- L'extension des programmes ABC est limitée (FIP) ;
- Les ressources financières sont limitées pour les communautés locales et leurs institutions (FIP) ;

- Le manque de ressources humaines et matérielles pour la mise en œuvre de ce projet pourrait limiter la mise en œuvre de certaines activités planifiées (FIP) ;
- Les impacts des changements climatiques sont plus intenses que prévus (PPG) ;
- Des catastrophes climatiques imprévues viennent perturber la mise en œuvre du projet (PPG) ;
- La volonté politique ne demeure pas constante durant toute la durée du projet (PPG) ;
- Les communautés locales ne perçoivent pas les bénéfices des nouvelles pratiques promues ou des conflits sociaux perturbent l'appropriation de ces pratiques (PPG).

148. Des mesures d'atténuation des risques sont spécifiées dans le Risque Log présenté en Annexe 1 et ont été systématiquement prise en compte dans la formulation du projet.

II.7. Coût-efficacité

149. L'initiative de régionaliser l'ABC a pour objectif de construire des communautés résilientes dans la Région de Maradi, capables d'effectuer un changement social et un développement socio-économique durable dans l'ensemble des communes et à l'échelle de la Région. Elle répond à 5 priorités identifiées dans le PANA comme étant des priorités d'adaptation immédiates et urgentes. Ces priorités ont été mesurées selon leur coût-efficacité et leur durabilité, avant que les composantes de ce projet n'aient été identifiées et développées. Ce projet propose d'atteindre l'objectif qu'il lui est assigné en mettant à disposition l'information nécessaire et les outils de gestion des risques climatiques pertinents aux autorités communales, aux services techniques et aux communautés et en mettant à l'échelle et en diffusant des mesures communautaires et des sources de revenus résilientes.

150. Améliorer la résilience face aux impacts des changements climatiques des populations issues de la région la plus vulnérable du Niger, peut suivre plusieurs solutions. Les populations locales et rurales doivent développer des options et des économies plus résilientes. Dans ce contexte, il aurait pu être choisi de développer des activités socio-économiques dans des secteurs alternatifs aux secteurs traditionnels de l'agriculture et de l'élevage qui sont identifiés comme très vulnérable. Cependant, plus de 95% de la population de la Région de Maradi pratique l'agriculture et l'insécurité alimentaire est un problème chronique dans cette région depuis plusieurs années. Augmenter la résilience des pratiques agricoles et d'élevage est donc crucial pour améliorer la résilience des communautés elles-mêmes. Développer des activités économiques alternatives, à travers par exemple d'autres AGR, peut contribuer à améliorer la résilience des populations en augmentant leurs revenus, et doit donc être promu. Cependant, trouver des solutions au sein du secteur agricole en soit est préférable.

151. Pour renforcer la résilience face aux impacts des changements climatiques, il aurait pu être décidé de travailler sur plusieurs régions du pays, en ciblant les appuis sur une ou deux communes par région. Cette approche a été suivie dans le cadre du projet PANA-Résilience, ainsi que d'autres projets. Ces initiatives sont démonstratives par nature et sont donc limitées dans l'espace. L'initiative proposée concentrera ses activités et ses appuis au sein d'un paysage productif, ciblant sept communes adjacentes. L'idée est de toucher un nombre critique de personnes qui, en suivant une approche efficace, adopteront et diffuseront des mesures d'adaptation communautaires qui ont été au préalable testées lors des projets démonstratifs.

152. Les extrants, les activités et les approches proposés ont été identifiés et sélectionnés pour permettre d'atteindre l'objectif du projet ainsi que ses effets attendus selon une approche coût-efficacité. A travers la **première composante**, cette initiative FPMA propose de renforcer les capacités et les moyens des autorités communales, des services techniques et des communautés ciblées pour promouvoir un développement local résilient. L'idée est de promouvoir un développement et une programmation économique locale, basés sur des processus participatif et un bon niveau de connaissances sur les aspects de changements climatiques, leurs impacts et les options d'adaptation. Le projet sensibilisera les autorités locales et les institutions décentralisées, formera le personnel et appuiera une mise à jour participative des PDC. Cette approche présente plusieurs avantages : (i) un bon niveau de connaissance au sein des différentes catégories de personnel et des populations locales permet d'obtenir une vision commune des problèmes générés par les changements climatiques et les options d'adaptation pour répondre aux besoins

locaux ; et (ii) l'implication des communes dans les différentes activités permettra une bonne et large adoption des pratiques promues et leur diffusion à une audience plus large.

153. S'adapter aux impacts des changements climatiques nécessite une information climatique pertinente. Cette initiative planifie de mettre en place un système efficace de collecte, d'analyse et de diffusion de l'information climatique aux communautés rurales, aux services techniques et aux décideurs locaux. Une bonne partie des coûts associés à cette composante permettront de financer des investissements dans des équipements météorologiques, comme les activités renforceront les capacités et le réseau existant de la DMN, tout en assurant un bon rapport coût-efficacité de ces investissements. Une alternative possible pour le pays pourrait être d'utiliser uniquement les projections climatiques de l'OMM ou d'autres organisations internationales. Cependant, ces organisations (i) peuvent uniquement travailler si les données sont fournies par un grand nombre de pays dans le monde, et (ii) généralement ne fournissent pas des projections au niveau local, et ne peuvent pas le faire sans données disponibles. Par conséquent, le besoin de renforcer le système de collecte des données climatiques dans un pays comme le Niger ne se pose pas. Il s'agit en fait d'une condition première pour (i) la réalisation de projections au niveau local ; et (ii) l'échange de données avec les organisations internationales, qui permettront à leur tour de faire bénéficier de leurs projections et scénarios climatiques.

154. **A travers la seconde composante**, cette initiative appuiera la mise en œuvre de technologies, de pratiques et d'AGR qui seront résilientes à des menaces climatiques de plus en plus fréquentes et intenses. Ces investissements locaux ne feront pas que démontrer des approches de gestion des risques climatiques appropriées, ils permettront également de renforcer directement la résilience des communautés les plus vulnérables de la région de Maradi. Au cours de la formulation de ce projet, plusieurs priorités d'adaptation possibles ont été évaluées à travers une revue documentaire, des consultations aux niveaux national, régional, communal et local, et des visites de sites. Suite aux consultations initiales réalisées dans le cadre du PPG, les priorités d'adaptation agro-pastorales suivantes ont été identifiées par les différents acteurs :

- Promotion de sources énergétiques alternatives ;
- Promotion des foyers améliorés ;
- Recherche et développement de variétés à cycle court résistantes à la sécheresse, et production et distribution de ces semences aux producteurs ;
- Promotion des techniques de gestion de l'eau et d'irrigation ;
- Des campagnes de communications et de sensibilisation au profit des ONGs et des communautés
- Développement d'AGRs ;
- Appui au système d'entraide traditionnel Habbanayé ;
- Appuis aux activités de CES/DRS ;
- Reforestation et plantation d'arbres ;
- Développement de boutiques d'intrants ;
- Sensibilisation sur la santé animale.

155. Après une analyse détaillée, il a été décidé de se focaliser sur cinq options spécifiques : (i) Développement d'AGRs ; (ii) Mise en place d'une chaîne opérationnelle pour la production et la distribution de semences résistantes à la sécheresse et à cycle court pour le mil, le sorgho, le niébé et le souchet ; (iii) Appui à des activités de CES/DRS ; (iv) Renforcement du système de distribution des intrants agricoles et zootechniques ; et (v) Promotion des techniques de gestion de l'eau et de micro-irrigation. Ces options ont été sélectionnées sur la base de leur potentiel pour augmenter la résilience des productions végétales et d'élevage, mais également pour améliorer la résilience des activités socio-économiques et pour créer ainsi des revenus pour les bénéficiaires, à travers un investissement modéré. Par exemple, promouvoir l'utilisation de sources énergétiques alternatives ou l'utilisation des foyers améliorés est un long processus qui implique une longue liste d'acteurs y compris les fournisseurs et les bénéficiaires, et qui peuvent fournir ultimement de faibles résultats en termes d'adaptation aux sécheresses si les producteurs ne disposent pas des moyens minimum pour produire de la nourriture. Ces cinq options présentent donc un

bon ratio coûts/bénéfices pour les producteurs, mais également pour les chercheurs et les services techniques, étant donné que ces mesures d'adaptation permettront de renforcer les capacités et les moyens des chercheurs nationaux et des producteurs pour identifier, évaluer et partager des technologies adaptatives, créant des synergies productives entre les activités agricoles et les activités institutionnelles, et renforçant les connaissances locales.

II.8. Durabilité et Réplicabilité

156. Le projet bénéficie d'un appui fort du Gouvernement Nigérien aussi bien au niveau central qu'au niveau local. Les activités d'intégration des aspects d'adaptation dans les politiques, stratégies, plans et programmes locaux et régionaux de la région de Maradi, permettront notamment d'assurer la durabilité de l'intervention.
157. A travers la mise en œuvre des initiatives d'adaptation au niveau communautaire, ce projet cherche à avoir une bonne appropriation des mesures d'adaptation par les communautés locales et par conséquent une réplique des mesures promues. Par ailleurs, à travers les visites d'échange entre les agriculteurs des différentes préfectures, il est envisagé que les mesures d'adaptation promues seront répliquées à d'autres communautés.
158. Les différentes activités de renforcement des capacités prévues permettront également d'assurer la durabilité des activités du projet, mais également d'en multiplier les effets et de répliquer les résultats atteints à d'autres parties prenantes.
159. En conservant un partenariat institutionnel constant avec les autres partenaires au développement, ce projet cherche à obtenir un effet levier sur d'autres sources de financement pour l'adaptation au Niger.
160. Enfin, les leçons apprises de ce projet seront compilées et diffusées à une large gamme de parties prenantes, à travers un cadre de gestion systémique. Le projet s'assurera également de contribuer fréquemment à ALM afin de s'assurer que les leçons apprises profiteront à d'autres parties prenantes au sein de tout le portefeuille de projets FEM.

<p>Effet 4 : L'information nécessaire et les outils de gestion des risques climatiques pertinents sont mis à disposition et adoptés par les autorités communales, les services techniques et les organisations communales (OCB et ONG) au sein des 7 communes prioritaires de la Région de Maradi.</p>	<p>Nombre de PDCs qui intègrent des actions et des budgets spécifiques pour l'adaptation aux changements climatiques (Indicateur AMAT 1.1.1.1)</p>	<p>Type et niveau : 1 Au démarrage du projet, les risques climatiques, la dimension changement climatique et des mesures d'adaptation sont intégrés dans le PDC de Rouboum</p>	<p>Type et niveau : 6 Les PDC de 6 communes additionnelles sont mis à jour pour intégrer les risques climatiques et la dimension changements climatiques, et pour appuyer la mise en œuvre d'actions d'adaptation</p>	<p>Revue de documents stratégiques et des PDCs APRs/PIR Revue des documents politiques et stratégiques dans le cadre des APRs/PIR</p>	<p>Appuis et engagements politiques et institutionnels insuffisants</p>
<p>Nombre et type d'acteurs des sept communes sensibilisés aux impacts négatifs des changements climatiques, avec un accès à des informations et à des outils de gestion des risques climatiques pertinentes (Indicateur AMAT 2.1.1)</p>	<p>% faible (<25%). Au démarrage du projet, les services techniques, les membres des conseils communaux et les populations rurales ne sont pas sensibilisés aux impacts négatifs des changements climatiques, mises à part dans les communes de Rouboum et Bader Goula où les projets PANA-Résilience et ALP/CARE ont été actifs</p>	<p>Fort niveau de sensibilité : >75% de la population ciblée est sensibilisée aux impacts négatifs des changements climatiques et aux réponses appropriées, y compris au moins 50% de femmes</p>	<p>Enquêtes Entretiens APRs/PIR</p>	<p>La volonté politique aux niveaux communal et départemental est faible La coordination entre les différentes directions des Ministères est faible Les capacités des élus locaux sont faibles</p>	
	<p>Type et niveau : 0 L'information agro-météorologiques n'est pas produite, ni diffusée aux acteurs des sept communes ciblées</p>	<p>Type et niveau : au moins 5000 acteurs, y compris producteurs, agents des services techniques, et des membres des conseils communaux) ont accès aux informations agro-météorologiques pertinentes</p>			

<p>Effet 2: Des mesures communautaires et des sources de revenus résilientes sont mises à l'échelle, diffusées et mises en œuvre au sein des 7 communes prioritaires dans la Région de Maradi</p>	<p>Nombre de ménages ciblés ayant augmenté leurs revenus grâce aux AGR promus (Indicateur AMAT 1.2.10)</p>	<p>La génération de revenus est généralement très faible, et plus particulièrement au sein des communautés ciblées qui sont considérées comme les plus vulnérables face aux impacts des changements climatiques</p>	<p>Au moins 2000 ménages ont augmenté leurs revenus grâce aux AGR</p>	<p>Evaluations au niveau communautaire APRs/PIR</p>	<p>Les communautés locales ne perçoivent pas les bénéfices des nouvelles pratiques promues ou des conflits sociaux perturbent l'appropriation de ces pratiques</p> <p>Les capacités de gestion et de suivi limitées des services techniques décentralisés limitent la qualité de la mise en œuvre</p> <p>Les capacités des organisations ne sont pas suffisamment renforcées</p>
<p>Nombre de producteurs avec un accès à des semences améliorées de mil, sorgho, niébé et souchet (Indicateur AMAT 1.2.5)</p>	<p>Une centaine de producteurs ont eu accès avec l'appui des projets PANNA-Résilience et du A.P.-Care à des semences améliorées de mil, sorgho et niébé</p>	<p>80% des bénéficiaires du projet, y compris 50% de femmes, ont adopté et mis en œuvre des mesures techniques CIES/DRS et de micro-irrigation</p>	<p>Au moins 3 300 producteurs des 7 communes ciblées utilisent des semences améliorées de mil, sorgho, niébé et souchet</p>	<p>Evaluations au niveau communautaire APRs/PIR</p>	
<p>% de la population rurale ciblée qui a adopté des technologies d'adaptation, par type de technologie (Indicateur AMAT 3.1.1)</p>	<p>% : très faible <15%, excepté pour les communes de Rourmou et de Badier Goula (et mis à part les mécanismes locaux de réponse)</p>			<p>Evaluations au niveau communautaire APRs/PIR</p>	

IV. Budget Total et Plan de Travail

Award ID:	00076824	Project ID(s):	00088004
Award Title:	PIMS 4790		
Business Unit:	NER10		
Titre du projet	Scaling-up Community Based Adaptation in Niger		
PIMS no.	PIMS 4790		
Agence d'exécution	SE/CNEDD/UNDP		

Résultat FEM/Activité Atlas	Partenaire responsable	ID du Fond	Nom du bailleur	Numéro Atlas	Description budget Atlas	Montant Année 1 (USD)	Montant Année 2 (USD)	Montant Année 3 (USD)	Montant Année 4 (USD)	Total	Note au Budget
Effect 1 : L'information nécessaire et les outils de gestion des risques climatiques pertinents sont mis à disposition et adoptés par les autorités communales, les services techniques et les organisations communautaires (OCB et ONG) au sein des 7 communes prioritaires de la Région de Maradi	SE/CNEDD		GEF/LDCF	71200	International Consultants	18,000	24,000	18,000	24,000	84,000	a
				71300	National Consultants	12,000	24,000	24,000	16,000	76,000	b
				71400	Contractual Services - Individual	20,000	30,000	30,000	30,000	110,000	c
				71600	Travel	34,500	61,000	61,000	58,500	215,000	d
				72100	Contractual services - Companies	65,000	102,500	82,500	50,000	300,000	e
				72200	Equipment and furniture	165,000	210,000	70,000	0	445,000	f
				72500	Supplies	80,000	170,000	165,000	55,000	470,000	g
				74200	Audio Visual&Print Prod Costs	30,000	40,000	40,000	30,000	140,000	h
				73400	Rental & Maint of Other Equip	13,000	15,000	15,000	13,000	56,000	i
				74500	Miscellaneous Expenses	2,000	3,000	3,000	2,000	10,000	j
Total Budget Composante 1					439,500	679,500	508,500	278,500	1,906,000		
				71300	National Consultants	16,000	22,000	22,000	12,000	72,000	k

Budget Note	Description
d	Travel International consultants - USD2500/ticket DSA international consultants - 80 days at USD150/day DSA national consultants - 380 days at USD50/day And DSA sites visits and workshops raise awareness DSA government officers Travel M&E and communication Specialists Exchange Visits DSA M&E and communication Specialists - 250 days at USD50/day & DSA exchange visits Travel PM DSA PM - 50 days per year at USD50/day
e	Community radio Raise awareness support and trainings Development of communication plan M&E activities
f	Equipment for meteorological stations + equipment for DMN Dakoro and Bermo Offices equipment
g	Means for the National Meteorological Agency and extension services' to observe and collect climate data in the seven municipalities Design of a system for agro-hydro-meteorological advice sharing Training on collecting, analysing and disseminating climate data Agreement with extension services: * Technical support to farmers and pastoralists * Support to SWC/SPR activities * Technical support to farming and livestock input stores and trainings * Trainings on small scale irrigation techniques and water resource management * Means for extension services to provide support to communities Cooperation agreement with DMN and AGRHYMET Cooperation agreement with University of Maradi Dakoro and Bermo Offices supply
H	Printing of awareness-raising and training tools Communication material
I	Maintenance of Project Vehicles
J	Miscellaneous Expense
K	National Consultants including: *Specialist in SWC/SPR techniques: 60 days at USD200/day *Small-scale irrigation and water management specialist: 120 days at USD200/day *Supply value chain analysis specialist: 70 days at USD200/day *Microfinance and credit access specialist: 70 days at USD200/day

Budget Note	Description
L	<p>*National Project Manager: USD 25 000/year (28%) *National M&E specialist: USD15 000/year (28%) *National communication specialist: USD15 000/year (28%) *National Financial and Administrative Manager: USD15,000/year (28%) *Full time driver at USD6,000/year *2 (28%) *Administrative and logistic staff (28%)</p>
M	<p>Travel National consultants - USD1500/year DSA Sites visits</p>
N	<p>Framework agreement with INRAN: *Development and test of new seeds *Technical support to seeds' producers *Technical support to farming and livestock input supply system & trainings Farming and livestock inputs Small-scale irrigation systems Trainings: *use of fertilizers and pesticides *multiplication of seeds *farmers Organisations</p>
O	<p>Support to resistant seeds' supply chain Support to selected CR-IGA Support to the implementation of selected SWC/SPR techniques</p>
P	<p>Miscellaneous</p>
q	<p>*National Project Manager: USD 25 000/year (41%) *National M&E specialist: USD15 000/year (41%) *National communication specialist: USD15 000/year (41%) *National Financial and Administrative Manager: USD15,000/year (41%) *Full time driver at USD6,000/year *2 (41%) *Administrative and logistic staff (41%)</p>
r	<p>PB meetings</p>

C.o-financement:

Les cofinancements ont été confirmés pour les partenaires suivants. Les lettres de co-financement sont fournies en Annexe.

Partenaires	Montant du cofinancement prévu
SE/CNEDD	200 000 USD
Cabinet du Premier Ministre	500 000 USD
Programmation conjointe des Agences du SNU, du GON et des partenaires bi et multilatéraux dans la région de Maradi	13 000 000 USD
PNUD (Trac)	526 000 USD
UNCDF / PADMIF	1 400 000 USD

La contribution du PNUD Trac correspond à:

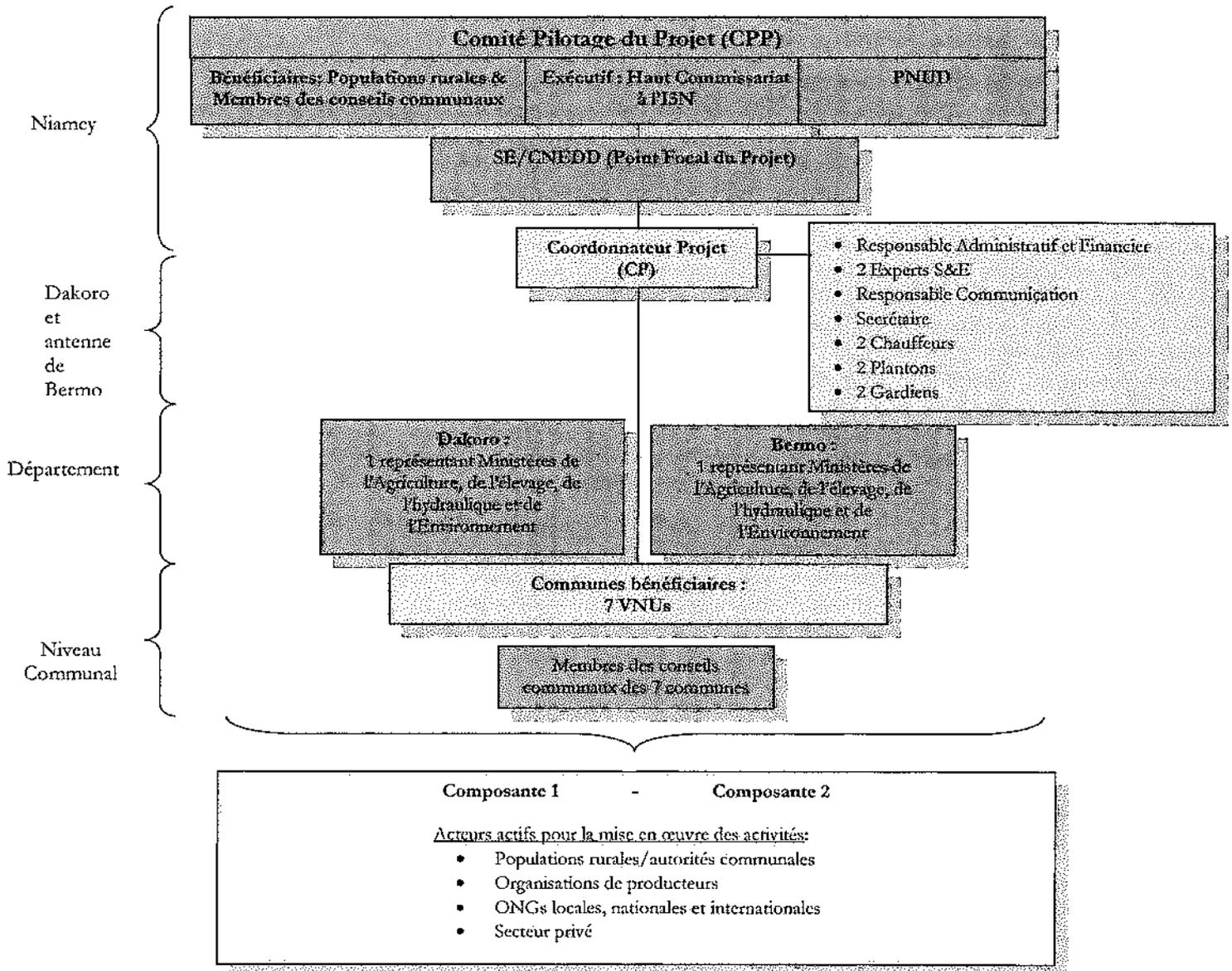
- L'achat de 2 véhicules
- La mise à disposition de 7 VNUs (1 par commune d'intervention)
- Indemnités fonctionnement
- Equipement transport
- Equipement informatique

V. Arrangements Institutionnels

161. Le projet sera mis en œuvre selon les procédures NIM du PNUD, sur une période de 4 ans à partir de la date de signature du Document de Projet (prodoc) par les différentes parties. L'institution de mise en œuvre au Niger sera le SE/CNEDD, qui coordonnera la mise en œuvre du projet. Le SE/CNEDD travaillera en étroite relation avec les Ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage, de l'Environnement et de l'hydraulique ainsi que les autorités communales et régionales pour la mise en œuvre des activités au niveau local.
162. Les arrangements institutionnels ont été déterminés après une analyse institutionnelle réalisée dans la phase de préparation du projet. Un **Comité de pilotage du projet (CPP)** sera institué et comprendra les représentants des institutions clés intervenant dans les activités du projet et des représentants des communes bénéficiaires. Le Haut-Commissariat à l'IN sera le Président du CPP et le Secrétariat Exécutif du CNEDD, le Secrétaire. La liste définitive des membres (maximum 15) sera élaborée lors de la phase de démarrage du projet après consultation des autorités nationales et régionales. Le CPP doit veiller au bon fonctionnement du projet. Sa vocation opérationnelle lui confère la responsabilité de suivi régulier de l'avancement des activités du projet et de prises des décisions quant à la gestion du projet, en particulier discuter et faire des recommandations pour la réorientation des activités et ou la réallocation des ressources suite par exemple à une évaluation de la mise en œuvre du projet sous réserve que cela n'affecte ni l'équilibre du projet, ni ne compromette le calendrier de sa réalisation. Le CPP a entre autres tâches : la validation des programmes de travail et les budgets annuels, l'approbation des rapports d'activités et d'exécution physique et financière et de suivi-évaluation, l'examen de toute autre question relative à la mise en œuvre du projet, notamment les rapports d'audit, les rôles et les responsabilités des principaux acteurs impliqués. En tout état de cause, un arrêté du Premier Ministre complètera s'il y a lieu les tâches du CPP et fixera sa composition et son mode de fonctionnement.
163. Le SE/CNEDD sera l'agence d'exécution NIM. A ce titre, le Secrétaire Exécutif du CNEDD nommera un Point Focal pour assurer la liaison entre l'Unité de Gestion de Projet basée à Dakoro et les institutions à Niamey. La gestion au jour le jour des activités du projet, sera assurée par une Unité de gestion du projet (UGP), qui sera basée à Dakoro pour permettre un suivi rapproché des activités au niveau des communautés, ainsi qu'une collaboration plus étroite avec les communes d'intervention. Une antenne du projet sera mise en place à Bermo compte tenu de la distance entre les deux départements pour un suivi rapproché des activités. Les membres de l'UGP seront recrutés par le Secrétariat Exécutif du CNEDD, avec l'appui du PNUD. L'UGP sera composée par : un Coordonnateur de projet (CP); un Responsable administratif et financier (RAF), deux chargés de suivi-évaluation dont un expert du pastoralisme ; un chargé de la communication ; un secrétaire ; deux chauffeurs ; deux plantons et deux gardiens. Sur appui du PNUD, il est également envisagé de recruter au moins 7 Volontaires des nations unies (VNU) qui fourniront un appui technique à la mise en œuvre des activités avec les partenaires locaux et départementaux. Des termes de référence pour l'UGP (en anglais) – y compris des TdR pour le CP – sont fournis en Annexe 2.
164. Au niveau départemental, les agents départementaux ou régionaux des Ministères de l'agriculture, de l'élevage, de l'Environnement et de l'hydraulique, de la DMN, de l'INRAN, ainsi que tout autre représentant des administrations pertinentes appuieront la mise en œuvre du projet. Des conventions de partenariat seront développées avec les parties prenantes afin de définir les rôles et responsabilités ainsi que les modalités de mise en œuvre.
165. Au niveau local, des Comités Consultatifs Communaux (CCC) seront constitués à partir des entités déjà existantes. Le cas échéant, ils seront créés dans les municipalités ciblées là où les structures appropriées n'existeraient pas. Elles regroupent les bénéficiaires principaux tels que les représentants des communes, les représentants d'ONG les représentants des Organisations Paysannes (OP), etc. Les CCC seront responsables du suivi de la mise en œuvre des initiatives pilotes d'adaptation et agiront en tant que lien entre la population rurale et le projet. En outre, ils examinent et donnent des avis sur le financement des activités. En outre, ils participeront à la planification et à l'approbation du financement des activités du projet au niveau local. A cet effet, les CCC se réuniront au moins une fois par trimestre.

166. Durant la mise en œuvre du projet et chaque fois que de besoin, l'UME sera appuyée par des consultants avec différentes spécialités. Les détails concernant les types de consultants et leurs mandats sont présentés en Annexe 2

ORGANIGRAMME DU PROJET



VI. Suivi-évaluation

167. Le Suivi-évaluation (S&E) du projet sera réalisé suivant les activités suivantes. Le budget de S&E est présenté dans le tableau ci-dessous. Le cadre de S&E présenté dans le cadre logique à la partie III est aligné avec l'outil AMAT et le cadre de S&E du PNUD

168. **Démarrage du projet:** un atelier de démarrage du projet sera organisé dans les 2 mois après le démarrage du projet. Il traitera des aspects suivants :

- Assister les partenaires à comprendre et s'approprier le projet. Il détaillera les rôles, les services d'appui et les responsabilités complémentaires du bureau pays du PNUD et des agents du centre régional du PNUD par rapport à l'équipe du projet. Les rôles, fonctions et responsabilités des structures de décision, y compris le rapportage et la communication seront discutés. Les termes de référence des agents du projet seront également discutés.
 - Revoir le cadre de S&E et finaliser le premier plan de travail annuel. Réviser et s'entendre sur les indicateurs, les cibles et les moyens de vérification, revoir également les risques et hypothèses.
 - Fournir un aperçu détaillé des mécanismes de rapportage et de S&E. Le budget et le plan de S&E sera discuté et approuvé lors de l'atelier.
 - Discuter des procédures de rapportage financier, et les conditions de l'audit annuel.
 - Planifier et discuter les réunions du CNP. La première réunion du CNP sera organisée dans les 12 mois suivants l'atelier de démarrage.
169. Un **rapport de l'atelier de démarrage** sera réalisé et diffusé auprès des participants, afin de formaliser les différents accords trouvés lors de l'atelier.
170. Le projet sera suivi sur une **base trimestrielle** (*UNDP Enhanced Results Based Management Platform, risk log, Project Progress Reports*) et annuelle (*Annual Project Review/Project Implementation Reports - APR/PIR*). Les APR/PIR comprennent entre autres :
- Les progrès observés vers l'objectif et les résultats attendus;
 - Les extraits délivrés par le projet;
 - Les leçons apprises et les bonnes pratiques;
 - Le plan de travail annuel;
 - Les risques et la gestion adaptative;
 - ATLAS QPR;
 - Les indicateurs de portefeuille.
171. Un **suivi périodique** à travers des visites de site sera réalisé par le bureau pays du PNUD et l'unité régionale de coordination du PNUD, sur la base du calendrier validé dans le rapport de démarrage et/ou le plan de travail annuel. Les membres du CNP pourront également assister à ces visites de sites.
172. Une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale seront réalisées.
173. Un **rapport final de projet** sera également préparé durant les 3 derniers mois de mise en œuvre. Il synthétisera les résultats atteints, les leçons apprises, les problèmes rencontrés. Il présentera également des recommandations pour les futures actions requises pour assurer la durabilité et la réplique des résultats du projet.

Type d'activité de S&E	Partie Responsable	Budget US\$ <i>Hors frais de personnel</i>	Calendrier
Atelier de démarrage et rapport	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordinateur de projet (SE/CNE/DD) ▪ UME ▪ UNDP CO, UNDP GEF 	Coût indicatif: 10,000	Durant les 2 premiers mois de mis en oeuvre
Analyse des moyens de vérification de l'atteinte résultats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UNDP GEF RTA/ Coordinateur de projet ▪ UMP, chargé de S&E 	A définir lors de l'atelier de démarrage	Démarrage, mi-parcours et fin de projet
Analyse des moyens de vérification des progrès du projet par rapport aux extraits et à la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UME ▪ Equipe de suivi 	A déterminer dans les plans de travail annuels Coût indicatif 25,000	Annuellement avant le ARR/PIR et dans les plans de travail annuels
APR/PIR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UME ▪ UNDP CO 	0	Annuellement

Type d'activité de S&E	Partie Responsable	Budget US\$ <i>Hors frais de personnel</i>	Calendrier
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UNDP RTA ▪ UNDP EEG 		
Rapport de progrès	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordinateur du projet 	0	Trimestriellement
Evaluation mi-parcours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UME ▪ UNDP CO ▪ UNDP RCU ▪ Consultants externes (équipe d'évaluation) 	Coût indicatif: 30,000	À mi-parcours.
Evaluation finale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UME ▪ UNDP CO ▪ UNDP RCU ▪ Consultants externes (équipe d'évaluation) 	Coût indicatif : 45,000	3 mois avant la fin du projet
Rapport de fin de projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UME ▪ UNDP CO 	0	3 mois avant la fin du projet
Audit	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UNDP CO ▪ UME 	Coût indicatif annuel: 3,000 (12,000 total)	Annuellement
Visites de sites	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UNDP CO ▪ UNDP RCU ▪ Représentants du Gouvernement 	Payés sur les fees du PNUD et les coûts de gestion	Annuellement
Coût indicatif total Hors coût de personnel projet et agents PNUD et dépenses de voyage		US\$ 122,000 (+/- 3,2% du budget total FEM)	

Tableau 6: Suivi-évaluation du projet

VII. Contexte Légal

174. *This document, translated in French, together with the CPAP signed by the Government and UNDP which is incorporated by reference constitute together a Project Document as referred to in the Standard Basic Assistance Agreement (SBAA) and all CPAP provisions apply to this document.*

175. *Consistent with the Article III of the SBAA, the responsibility for the safety and security of the implementing partner and its personnel and property, and of UNDP's property in the implementing partner's custody, rests with the implementing partner.*

176. *The implementing partner shall:*

- *Put in place an appropriate security plan and maintain the security plan, taking into account the security situation in the country where the project is being carried;*
- *Assume all risks and liabilities related to the implementing partner's security, and the full implementation of the security plan.*

177. *UNDP reserves the right to verify whether such a plan is in place, and to suggest modifications to the plan when necessary. Failure to maintain and implement an appropriate security plan as required hereunder shall be deemed a breach of this agreement.*

178. *The implementing partner agrees to undertake all reasonable efforts to ensure that none of the UNDP funds received pursuant to the Project Document are used to provide support to individuals or entities associated with terrorism and that the recipients of any amounts provided by UNDP hereunder do not appear on the list maintained by the Security Council Committee established pursuant to resolution 1267 (1999). The list can be accessed via <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. This provision must be included in all sub-contracts or sub-agreements entered into under this Project Document.*

Annexe 1: Risk Log

Project Title: Scaling-up community-based adaptation in Niger						Award ID:	Date: February 2013		
#	Description	Date Identified	Type	Impact & Probability (I-P)	Countermeasures / Mitig response	Owner	Submitted, updated by	Last Update	Status
1	Limited administrative investments and financial support destined for vulnerable and poor communities/households	January 2012 (PIF)	Organizational and operational	I=3 P=3	The project will use the GEF Small Grants Programme (SGP) mechanisms which are notable for their rapid review and approval of micro-projects and efficient delivery of project funding directly to grantees. The SGP has supported a large number of projects which gave achieved many significant successes in the field of CBA across Niger, catalysing community engagement in meeting their adaptation challenges and initiating micro-projects to address these identified challenges. Innovative tools developed under the CBA project will be used to reach a wide audience in vulnerable communes.	SE/CNEDDD, UNDP		Institutional set-up has been designed to speed-up administrative processes. The SE/CNEDDD will designate a staff member to follow the implementation of the project and liaise with the PTU, UNDP and the CNEDDD. A full time administrative officer will be hired within the PIR. The CNEDDD has its own administrative officer.	
2	Limited management and monitoring capacities of field-based endeavors by communes and technical support staff affect quality of implementation	January 2012 (PIF)	Organizational and operational	I=3 P=4	Technical and managerial capacity building will be carried out to manage, monitor and supervise field-based adaptation activities throughout the commune	SE/CNEDDD, Ministry of Agriculture, Ministry of Livestock, Ministry of Water and Environment Targeted Communes		A capacity needs assessment has been carried out during the PPG. Several capacity building and awareness raising activities are planned as part of project implementation.	
3	Limited extension of community-based adaptation programmes	January 2012 (PIF)	Strategic	I=4 P=2	A primary goal of the project is to build a critical mass of communities in a specific geographic area of the country capable of building resilience in	SE/CNEDDD, Partners		Activities conducted as part of the PPG have ensured the close collaboration with	

	change far greater than predicted	2013			P=2	regarding predictions be far greater than anticipated, it may prove very difficult to identify new measures and practices which may undermine the project strategy. However, the design of the project took this risk into account and a system to follow climate change impacts will be implemented. Results from this system will then be used to take relevant decisions during the implementation of the project.	DNM, UNDP		
5	Unusual and catastrophic climatic events during project implementation	February 2013	Environmenta		I=4 P=3	Unusually difficult climatic circumstances could threaten the CBA activities. Although the overall mitigation strategy is to build climate resilient economics, major natural disasters could hamper the local level development. As the project intervention is planned over a four years time period annual variations should be accounted for.	SE/CNEEDD, UNDP		
6	Political at the regional, departmental and communal levels will does not remain constant throughout the project	February 2013	Political		I=4 P=3	During the preparation of this project, high-level decision-makers have shown a high degree of commitment for this project. Furthermore, through the multi-level design of the project, this commitment has been built and will be nurtured at different levels.	SE/CNEEDD, UNDP		
7	Villagers do not see the benefit of new practices or social conflicts hinder taking up the practices	February 2013	Strategic		I=4 P=2	This is if villagers do not readily accept and begin implementing the new livelihood options. It should not be assumed that the villagers will automatically change their livelihood practices as a direct result of the project intervention. However, consultations, interviews and field visits which took place	SE/CNEEDD		

Annexe 2: TdR pour les mécanismes de coordination et le personnel clé du projet (anglais seulement)

I. Project Board

Tasks and Mandate

The PB will be responsible for overall support, policy guidance and overall supervision of the project. The PB is specifically responsible for: validating key project outputs, notably annual work plans, budgets, technical reports and progress; monitoring and evaluating project progress against the LDCF Council approved outcomes.

Other key tasks of the PB include:

- Facilitate coordination with similar projects and programmes;
- Ensure the PIU has access to data and information from other sources in-country;
- Examine and approve annual work plans;
- Examine and approve monitoring reports;
- Examine and approve activity and progress reports;
- Ensure that the PB recommendations are enacted;
- Review the performance of the PIU, and make recommendations for implementation;
- Review proposed changes to outputs that are to be implemented under the project;

Organisation and membership

The PB meets at least once per year, and when convened by the Chair.

Potential members of the Project Board are reviewed and recommended for approval during the PAC meeting. Representatives of other stakeholders can be included in the Board as appropriate. The Board contains four distinct roles, including:

- 1) An Executive: individual representing the project ownership to chair the group.
- 2) Senior Supplier: individual or group representing the interests of the parties concerned which provide funding for specific cost sharing projects and/or technical expertise to the project. The Senior Supplier's primary function within the Board is to provide guidance regarding the technical feasibility of the project.
- 3) Senior Beneficiary: individual or group of individuals representing the interests of those who will ultimately benefit from the project. The Senior Beneficiary's primary function within the Board is to ensure the realization of project results from the perspective of project beneficiaries.
- 4) The Project Assurance role supports the Project Board Executive by carrying out objective and independent project oversight and monitoring functions. The Project Manager and Project Assurance roles should never be held by the same individual for the same project.

II. Project Implementation Unit

Introduction

The Project Implementation Unit is responsible for day-to-day implementation and management. It is notably responsible for technical support to all activities, and establishing technical working relationships with a range of projects and programmes and activities throughout Niger.

Tasks

- Preparing Annual and Quarterly workplans;
- Preparing Financial and progress report;

- Preparing TOR for all activities, inputs and services;
- Overseeing the identification, selection and supervision of all service providers;
- Providing technical support to the implementation of climate-resilient income generating activities and specific adaptation measures at the community level. This includes regular visits to communities' areas to observe and advise on all local activities;
- Providing technical support and direct inputs to all capacity development activities at local, communal and regional levels. This includes the design and implementation of training programmes;
- Prepare policy papers, recommendation, as appropriate and necessary;
- Ensuring coordination with all related projects in the sector and related sector;
- Arrange and ensure the smooth implementation of all PB meetings;
- In-between PB meetings, ensure the PB members are informed of all major developments and reports on a regular basis as specified by the PB (note: this should take place at least twice a year other than planned PB meetings);
- Building working technical partnerships;
- Overseeing lesson learning and lesson dissemination;
- Providing training in line with workplans and budget;
- Implement the M&E plan;
- Oversee communications: website, newsletters, leaflets, etc;
- Ensure that appropriate accounting records are kept, and financial procedures for NIM are followed;
- Facilitates and cooperates with audit processes at all times as required;

Staffing

The PIU will consist of one National Project Manager (PM), two M&E expert including one specialized in livestock raising, one Communications expert, one Finance and Admin Manager, one Secretary, 2 drivers, and 2 housekeepers.. The PM will be supported by national and international consultants as needed.

Detailed TOR for each of these will be prepared prior to the Inception Workshop, approved by the PB and by UNDP/GEF.

III. National Project Manager

Reports to: Project Board

Timing/Duration: This is a full-time position for the four years of the project.

Objective/scope:

This is a high level policy/leadership position to oversee the project implementation.

- The initial objective is to establish the PIU and oversee the recruitment of its staff and its operationalisation.
- The next objective is to ensure regular work planning, adaptive management and monitoring of project progress towards project objectives and goals, and management of all PIU staff.
- The third objective is to ensure the PIU interacts functionally with all partners, national and international, at high levels. This includes developing joint objectives and activities with international partners and other projects.

He/she will be a locally recruited national selected based on an open competitive process. He/She will be responsible for the overall management of the project, including the mobilization of all project inputs and the supervision of project staff, consultants and sub-contractors. He/she will report all substantive and administrative issues to the MEE deputy minister. The PM will report to the Project Board (PB) on a periodic basis and will be responsible for meeting the project's government obligations under the national

implementing modality (NIM). He/She will act as a liaison between the Government and the liaison officer that will be nominated in the SE/CNEDD, UNDP and other UN Agencies, NGOs and project partners, and will maintain close collaboration between the project and other co-financing donor agencies.

Tasks (these include, but are not limited to):

PIU Management and Planning

1. Assume operational management of the project in consistency with the project document and UNDP policies and procedures for nationally executed projects;
2. Oversee preparation and updates of the project work plan as required; and formally submits updates to UNDP and reports on work plan progress to the PB and UNDP as requested but at least quarterly;
3. Oversee the mobilization of project inputs under the responsibility of the Executing Agency;
4. Oversee the recruitment of all consultants and sub-contractors;
5. Ensures that appropriate accounting records are kept, and financial procedures for NIM are followed, and facilitates and cooperates with audit processes at all times as required;
6. Ensures all reports are prepared in a timely manner;
7. Assist in the finalization of TORs and the identification and selection of national consultants to undertake the rapid assessment;
8. Assists in the planning and design of all project activities, through the quarterly planning process and the preparations of TOR and Activity Descriptions;
9. Supervises the project staff and consultants assigned to project;
10. Throughout the project, when necessary, provides advice and guidance to the national consultants, to the international experts and to project partners;
11. Assist in the dissemination of project findings, notably to relevant governmental departments and internationally.

Partnerships

1. Oversee development and implementation of communication strategy;
2. Oversee development and implementation of the M&E monitoring system;
3. Build working relationships with national and international partners in this sector;
4. Ensure the coordination of project activities work with related work of partners;

Qualifications

The PM will have nationally renowned expertise in at least one of the following fields: Agricultural or rural economics; Natural resources management, and, climate change forecasting and impact forecasting. In addition, the following qualifications will be key to the project success:

- Appropriate University Degree in natural resources management, economics or agriculture;
- Substantial experience and familiarity with the ministries and agencies in Niger;
- Verified excellent project management, team leadership, and facilitation;
- Ability to coordinate a large, multidisciplinary team of experts and consultants;
- Fluency in English.

IV. Supported staff

The **M&E and Communications Experts** will be national experts. They will:

- Provide technical expertise and guidance to all project components, and support the Project Coordinator in the coordination of the implementation of planned activities under the LDCF project as stipulated in the project document/work plan;

- Be specifically responsible for the technical input into the development of a M&E framework and its implementation and follow-up with all relevant stakeholders at national, county and demonstration site level, in line with the project results framework in section III of the project document and in line with the GEF tracking tool for LDFC project AMAT and GEF M&E guidance
- Ensure that technical contracts meet the highest standards; provide input into development of Terms of Reference for sub-contracts, assist with selection process, recommend best candidates and approaches, provide technical peer function to sub-contractors; provide training and backstopping where necessary;
- Provide technical inputs into the work of the PB, and other relevant institutions implicated in the project management and implementation arrangements;
- Undertake regular reporting in line with project management guidelines.

The **Communication Expert** will be a national expert. He/she will:

- Be responsible for the communication work under all project components;
- Be responsible for the dissemination of project lessons through the Adaptation Learning Mechanism (ALM);
- Develop guidelines for the documentation and codification of lessons learned, best practices, and experiences that did not work;
- Systematically e.g. through the M&E component and special studies, document lessons learned;
- Develop a 'plan' for the type of knowledge to be generated, and how, including a dissemination plan;
- Share knowledge with international community e.g. through UNDP Adaptation Learning Mechanism (ALM);

The **Finance and Admin Manager** will be a national expert. He/she will:

- Set up and maintain project files;
- Collect project related information data;
- Update plans;
- Administer PB and other relevant meetings;
- Administer project revision control;
- Establish document control procedures;
- Compile, copy and distribute all project reports;
- Responsible for the financial management tasks under the responsibility of the PM;
- Provide support in the use of Atlas for monitoring and reporting;
- Review technical reports;
- Monitor technical activities carried out by responsible parties.

In addition, **short-term local and international consultants** will support the PIU for the implementation of the project activities. The detailed profiles of these consultants will be defined during project implementation, but will include expertise in: adaptation to climate change; agro-meteorology; supply value-chain; process, storage and commercialization of farming and rural products; microfinance and credit; SWC/SPR techniques; small-scale irrigation techniques and water management; and communication.

Annexe 3: Résumé des études réalisées lors de la formulation du projet (anglais seulement)

The following key reports were produced as part of the PPG phase, based on detailed TORs developed during the inception of the PPG phase/work planning. They are available in French.

Institutional Policies Consultant

IP1: Institutional context and stakeholders' analysis

IP2: Capacity needs' assessment, local development context analysis and identification of potential activities

Climate change adaptation consultant:

CCA 1: Climate scenarios, vulnerability and impacts

CCA 2: Vulnerability baseline situation in project sites and adaptation strategies

Agro-economist consultant:

AE 1: Agriculture policies and legal framework analysis, key on-going projects and programs synthesis and key regional features analysis

AE 2: Analysis of the farming and livestock breeding sectors in the Maradi Region, description of selected communes of intervention, and identification and detailed description including cost analysis of priority adaptation activities

Annexe 4: Lettres de cofinancement